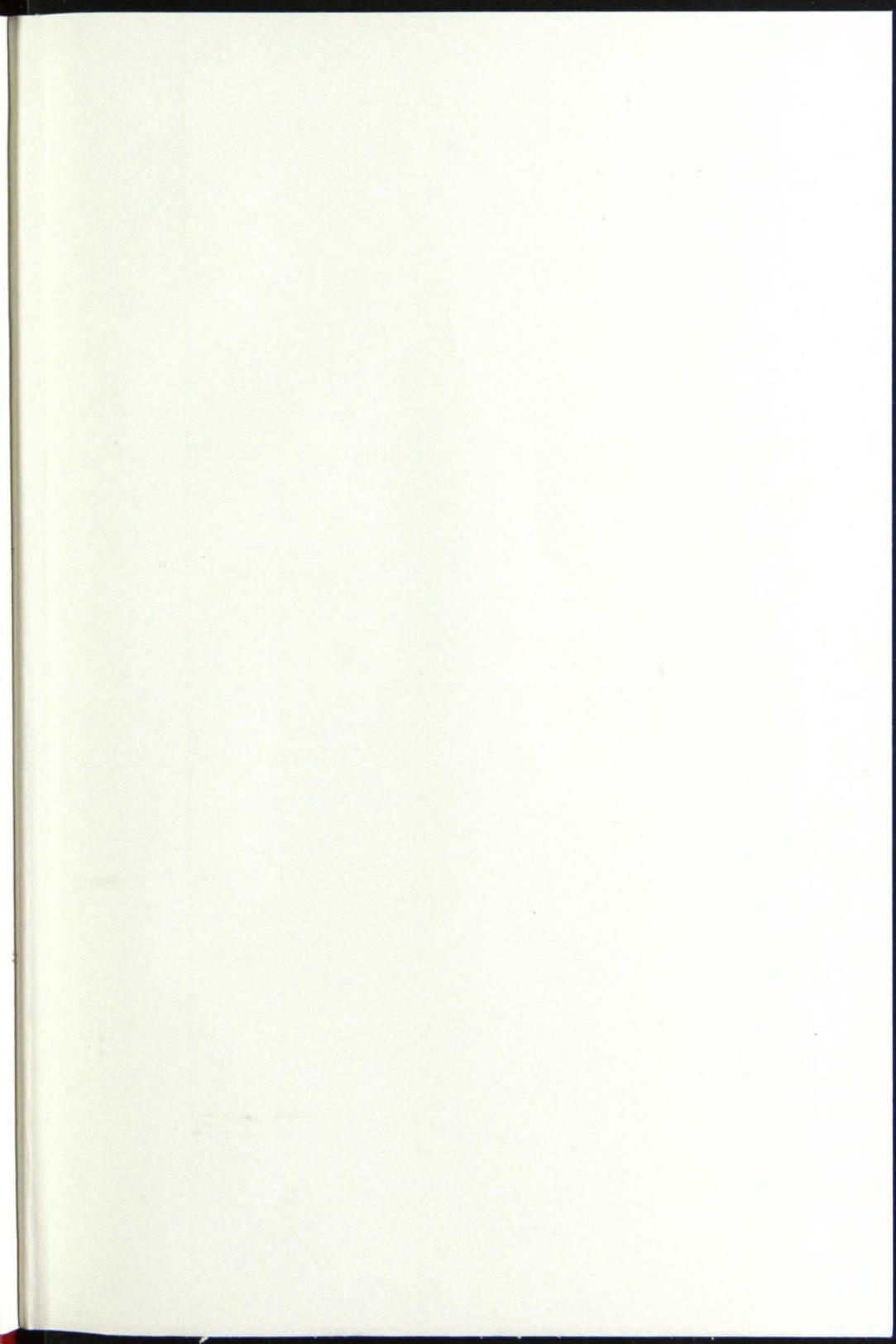
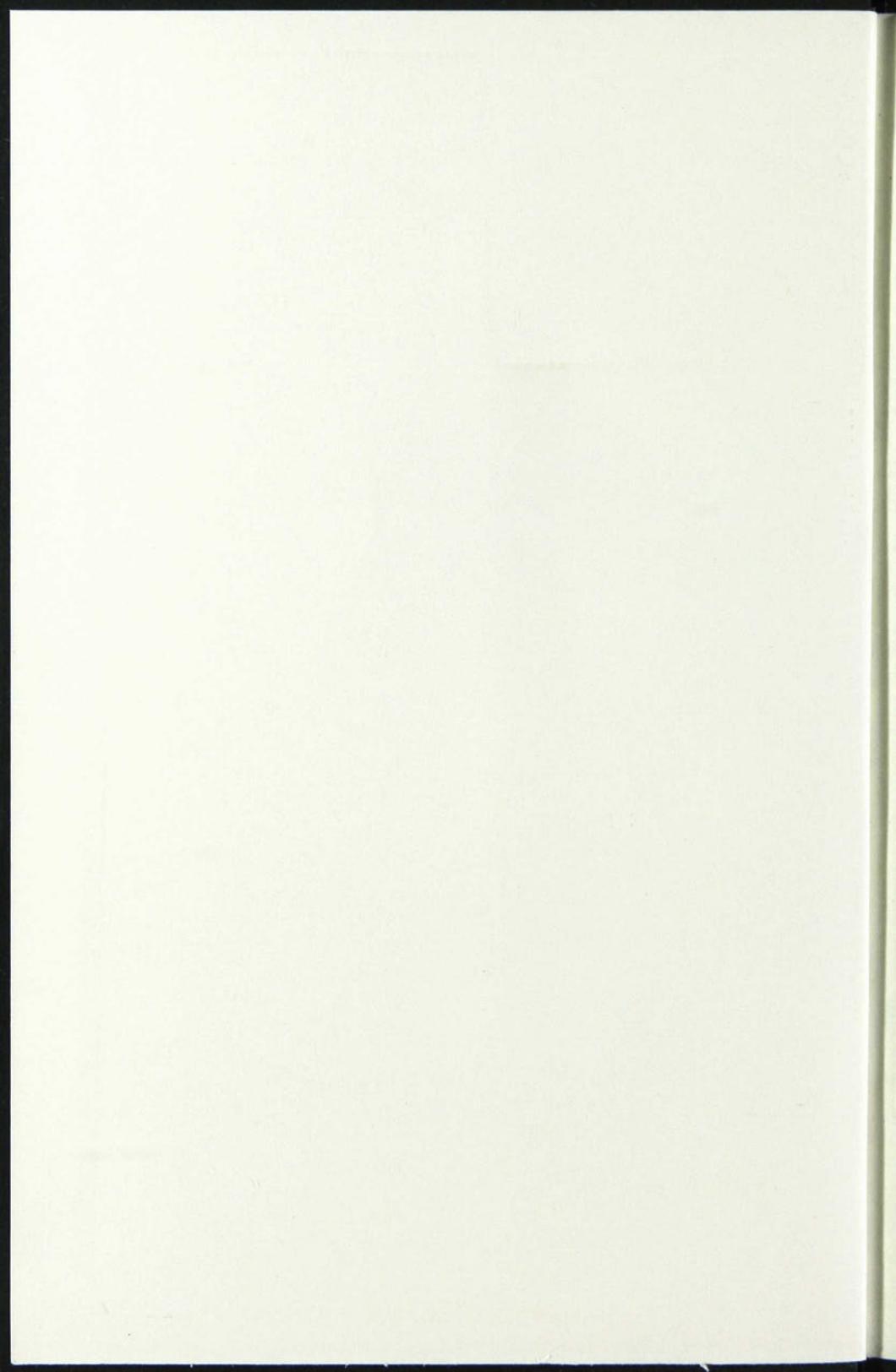




Bibliothèque  
et Archives  
nationales

Québec 

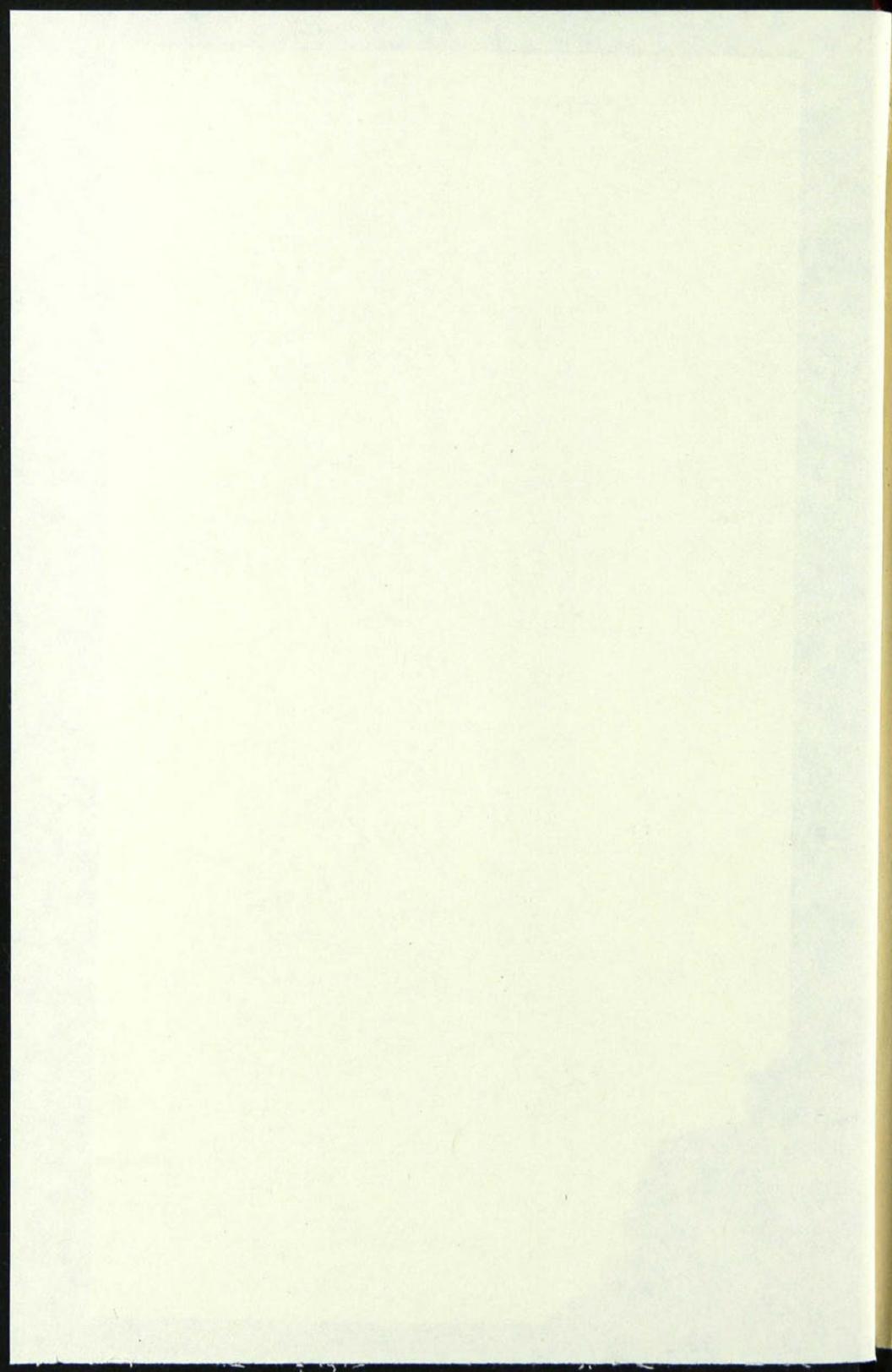




LIONEL GROULX, prêtre  
de l'Académie canadienne-française

*L'indépendance*  
**DU CANADA**

**ACTION NATIONALE**



**L'INDÉPENDANCE  
DU CANADA**

*Nilil obstat :*

ÉMILE GERVAIS, s.j., cens. dioc., 11 décembre 1949.

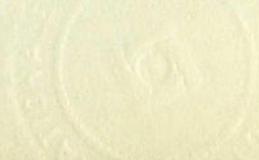
*Imprimatur :*

J. C. CHAUMONT, v.g., évêque titulaire d'Arena,  
auxiliaire de Montréal, 12 décembre 1949.

LIONEL GROULX, ptre  
de l'Académie canadienne-française

*L'indépendance*  
**DU CANADA**

L'ACTION NATIONALE



## DU MÊME AUTEUR

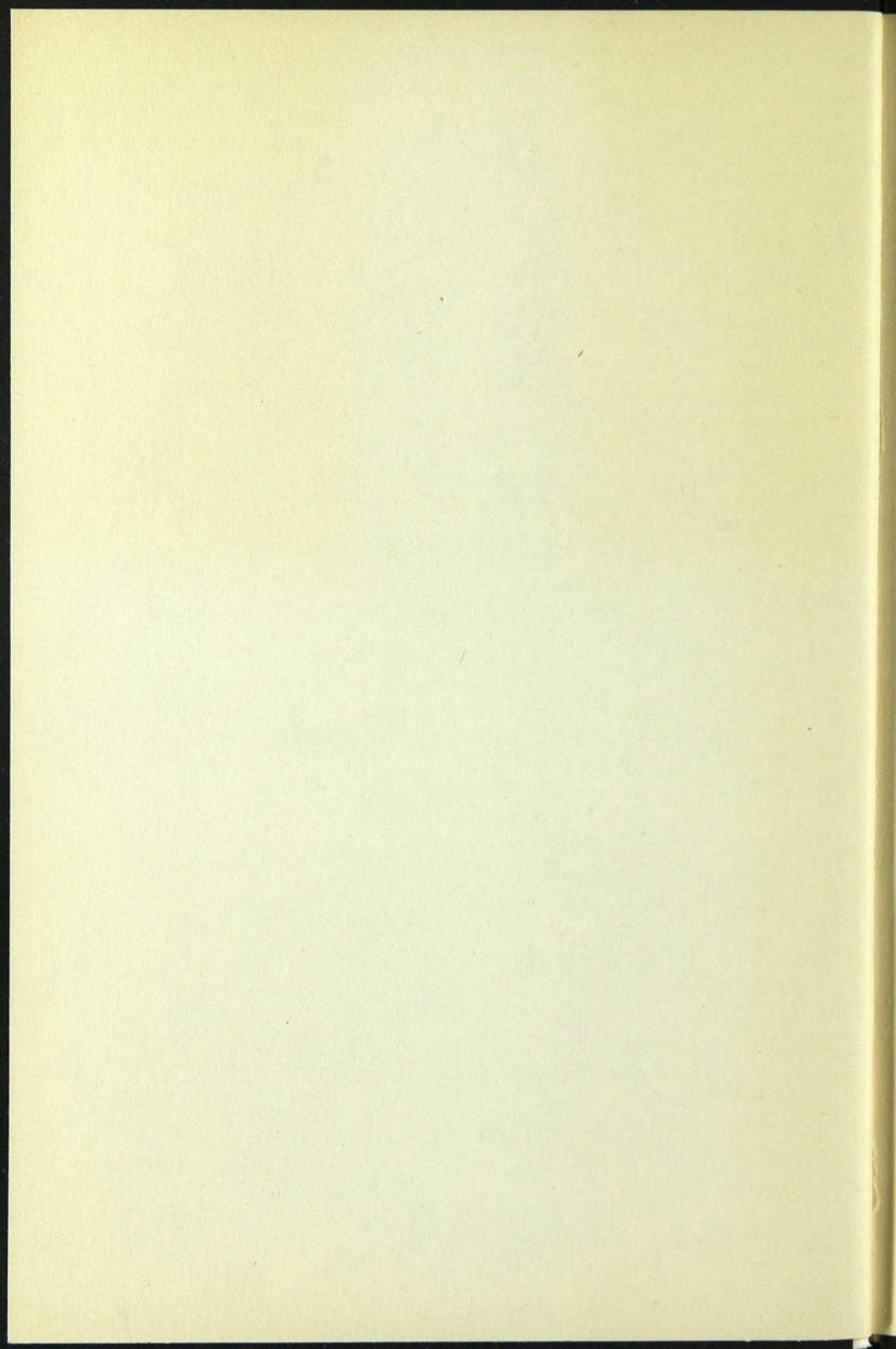
- Une Croisade d'Adolescents*, in-12, Québec, 1912 ; 2e éd. Granger Frères, Montréal, 1938.
- Les Rapailages*, Granger Frères, Montréal, (40e mille). 1ère éd., 1916.
- Chez nos Ancêtres*, in-12, Bibliothèque de l'Action française, 1920 ; 4e éd. Granger Frères, Montréal, 1943.
- Notre Maître, le Passé*, in-12, 1er tome, Granger Frères, Montréal, 3e éd. 1941.
- Notre Maître, le Passé*, 2e tome, Granger Frères, Montréal, 1936.
- Notre Maître, le Passé*, 3e tome, Granger Frères, Montréal, 1937.
- Dix Ans d'Action française*, in-12, Bibliothèque de l'Action française, 1926.
- Le Français au Canada*, in-8 (Cours en Sorbonne), Paris, Delagrave, 1931.
- L'Appel de la Race*, (Roman), pseudonyme : Alonié de Lestres. Bibliothèque de l'Action française, 1922. Granger Frères, Montréal, 1944.
- Au Cap Blomidon*, (Roman), pseudonyme : Alonié de Lestres. Granger Frères, Montréal, 1932 ; 2e éd. 1943.
- Orientations*, Collection du Zodiaque, 1935 (5e mille).
- Directives*, Collection du Zodiaque, 1937 (4e mille).

### COURS D'HISTOIRE DU CANADA À L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL

- Nos Luittes Constitutionnelles*, Montréal, 1915-1916 (5 brochures) (Epuisé).
- La Confédération Canadienne, ses Origines*, in-12, Bibliothèque de l'Action française, Montréal, 1918 (Epuisé).
- La Naissance d'une Race*, in-8, Bibliothèque de l'Action française, 1919 ; 3e éd. Granger Frères, Montréal, 1938.
- Lendemain de Conquête*, in-12, Bibliothèque de l'Action française, Montréal, 1920 (Epuisé).
- Vers l'Emancipation*, in-12, Bibliothèque de l'Action française, Montréal, 1921 (Epuisé).
- L'Enseignement français au Canada*, I, *Dans le Québec*, 2e éd. in-8, Granger Frères, Montréal, 1934.
- L'Enseignement français au Canada*, II, *Les Écoles des Minorités*, in-8, Granger Frères, Montréal, 1933.
- La Découverte du Canada — Jacques Cartier*, in-8, Granger Frères, Montréal, 1934.

F  
5053  
G 72

*Avant-propos*  
*de l'éditeur*



## AVANT — PROPOS

Le livre que nous présentons au public se compose d'études écrites de 1938 à 1948. Plusieurs pages en sont inédites ; les autres, dispersées dans des revues, ont été considérablement remaniées en vue de cette édition.

En un sens, c'est le hasard qui en fut l'occasion : un anniversaire, la livraison spéciale d'un périodique, une enquête. Mais toutes se rattachent au même sujet et le titre général allait de soi. Déjà à plusieurs reprises le chanoine Lionel Groulx avait abordé ce sujet de l'indépendance canadienne dans son œuvre ; mais jamais il ne l'avait exploré aussi à fond, d'une manière aussi formelle.

\* \* \*

Après quelques pages de préface — où l'auteur note que les temps ont vraiment changé et où le lecteur remarquera que le chanoine Groulx a bien aidé les temps à s'orienter vers un idéal de souveraineté nationale, — le livre commence par deux remarquables synthèses.

*L'idée d'indépendance à travers l'histoire canadienne*, c'est un grand chapitre de l'histoire des idées politiques au Canada. L'auteur montre comment cette notion d'indépendance, d'abord vague et sentimentale, s'est précisée et raffermie au cours de soixante-quinze ans de luttes politiques. Le mythe fut virulent de 1830 à 1850 ; il réapparut autour de la Confédération. Depuis il sommeille, avec de vifs réveils, et s'est exprimé avec Royal, Mercier, John S. Ewart comme chez plusieurs contemporains, dans le rêve d'une république canadienne.

Des idées, nous passons aux institutions. *Le Canada, pays libre*, c'est d'abord une question : le Canada est-il vrai-

## AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR

ment un pays libre ? La réponse est complexe. L'auteur se livre, autour du Statut de Westminster, à une enquête analogue à celle du chapitre précédent. Cette fois, il veut marquer de quelle façon et par quelle série de faits souvent mal remarqués, l'idée d'indépendance s'est peu à peu inscrite dans les institutions canadiennes, surtout depuis la conquête de la responsabilité ministérielle (1842). Le Statut de Westminster aurait dû être l'éclatante conclusion de ce mouvement plus que centenaire. L'a-t-il été dans la réalité politique ? Hélas on assiste en même temps à une sorte de régression du sentiment de l'indépendance chez les Canadiens. On dirait qu'à partir de la Confédération, à mesure que nous acquérons une autonomie plus étendue, le goût de l'indépendance réelle diminuait : on l'a vu par notre participation aux trois guerres de 1899, 1914 et 1939, démarches dont le sens colonial est évident. — Nos institutions devenaient plus libres, mais la politique nous liait davantage au courant impérial : nous faisons "librement" la politique de l'Angleterre . . . On voit que l'auteur ne partage pas l'optimisme juridique des officiels, il ne confond pas l'indépendance avec des déclarations d'indépendance. Malgré les affirmations d'égalité, lira-t-on plus loin, "l'inégalité existe entre les associés du Commonwealth, inégalité pratique de status, de rang et d'intérêt, inégalité profonde qu'il n'est au pouvoir de personne de corriger, parce que, diraient les philosophes, elle tient à la nature même des choses ; et pour cette raison, le Commonwealth n'est et ne sera jamais qu'un décor en carton-pâte pour masquer aux Dominions la vieille servitude coloniale". Il ne nous reste donc plus qu'à "entrer comme Etat libre, absolument libre, dans le monde international". Nous n'obtiendrons la plénitude de la liberté que dans la plénitude de l'indépendance réelle.

Après ces deux synthèses, l'auteur passe à l'examen plus détaillé de quelques-uns des points qu'il vient de soulever.

Et d'abord il rappellera, dans *Vers l'indépendance*, l'instauration du gouvernement autonome au Canada : c'est en

## AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR

1842 que, pour la première fois, la responsabilité ministérielle s'inscrit comme un fait dans notre vie politique ; notre régime parlementaire en reçoit, sur le plan intérieur, son achèvement. Cet événement coïncide avec un autre, d'égale importance pour nous, la répudiation de la politique antifrançaise qui fondait le régime de l'Union.

Deux autres chapitres traitent d'événements ultérieurs. D'abord, la rupture survenue entre Lafontaine et Papineau, et qui fut l'occasion d'un grand débat parlementaire singulièrement éclairant sur le sens du régime de l'Union. Puis la Confédération et l'extrême réserve avec laquelle les colonies britanniques de l'Amérique du Nord accueillirent l'idée de se grouper et de s'unifier.

Jusqu'ici, l'enquête a porté sur l'ensemble du Canada. C'est en effet le Canada entier qui conquiert pièce à pièce, au moins en théorie, sa liberté politique. Mais une question capitale se pose : dans quel esprit le Canada intérieur sera-t-il aménagé ? Devons-nous souhaiter l'indépendance de n'importe quelle sorte de pays ? Le chanoine Groulx examine dans sa dernière partie la structure intérieure du Canada. Il rappelle le sens de la Confédération — de ce système où l'Etat provincial, comme l'Etat central, est suprême dans son domaine propre, où la souveraineté de l'un doit être aussi indiscutable que la souveraineté de l'autre, et où par conséquent il n'existe aucune subordination de l'un à l'autre. Vrai de toutes les provinces, ce principe est plus impérieux encore pour le Québec, qui jouerait son âme dans l'aventure centraliste. Le Canadien français ne tentera pas d'être un "Canadien tout court", parce qu'il risquerait ainsi de devenir un "Canadien trop court". Très brève étude où l'auteur n'entre pas dans le détail du réaménagement constitutionnel qui s'impose, où il ne revient pas sur des "orientations" et sur des "directives" qu'il a maintes fois appuyées sur "notre maître, le passé", où amis, disciples et chercheurs les retrouveront.

\* \* \*

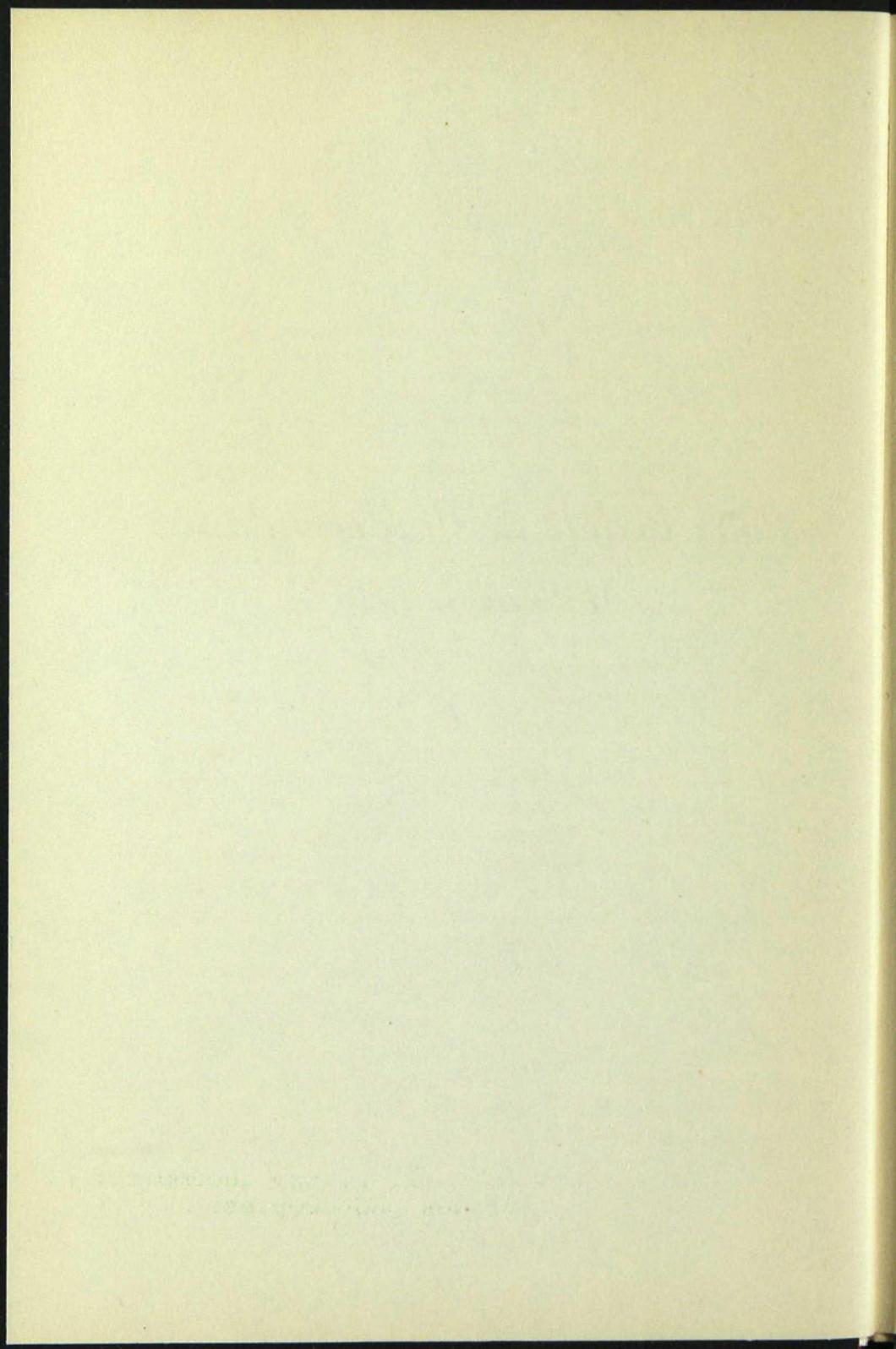
## AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR

Le chanoine Groulx n'a pas accepté sans résistance l'idée de grouper des études éparses : il nous en laisse l'entière responsabilité ; nous l'assumons d'un cœur léger. Nous offrons au public, sans le moindre scrupule, cette œuvre substantielle dont il ne trouverait nulle part ailleurs l'équivalent, et dont nous savons que l'utilité et la force éclateront à ses yeux.

L'éditeur

*Pour la fête de l'indépendance*

*11 décembre 1938*



## POUR LA FÊTE DE L'INDÉPENDANCE

11 décembre 1938

[En 1937, dans ses Directives (note, p. 224), l'abbé Groulx émettait ce vœu : "Je me demande pourquoi, au lieu de s'acharner à nous faire fêter le 1er juillet que personne ne fête, je me demande, dis-je, quel motif ou quelles influences secrètes nous empêchent de célébrer, comme fête nationale de tout le Canada, l'anniversaire du Statut de Westminster, le plus grand jour de notre histoire, en somme, l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance de notre pays ?"]

La Ligue d'Action Nationale se chargea de l'exécution de ce vœu que venait d'émettre à son tour M. Léopold Richer. La Ligue organisa pour le 11 décembre 1938, une manifestation au Monument National de Montréal. L'abbé Groulx y prit la parole. Nous donnons ici le début de son discours :]

Que les temps sont changés ! J'ai connu d'autres jours : ceux de la Grande Guerre. J'allais entendre, ici-même, à Montréal, les conférences de M. Henri Bourassa : Hier, aujourd'hui, demain, conférences aussi étincelantes que solides, les plus belles peut-être qu'ait prononcées le grand orateur. Un soir, je l'entends encore, il donnait aux impérialisants ce solennel avertissement qu'à force d'engager le Canada dans d'aussi folles et ruineuses aventures que celles de notre participation aux guerres impériales, un mouvement se déchaînerait, chez nous, pour l'indépendance politique. Une partie de l'auditoire applaudit bruyamment. Une autre partie retint son souffle, un peu effrayée des audaces verbales du chef nationaliste. Près de moi, un brave homme qui savait pourtant sa théologie, me parut littéralement suffoqué par un discours aussi séditieux. Il y a vingt ans, nous en étions là. Directeur, à cette époque, de l'Action française, je demandai à un théologien de renom, l'abbé Arthur Curotte, de m'écrire, sur le sujet, un exposé doctrinal. Il y démontrerait des

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

*vérités d'une aussi haute métaphysique que celle-ci : le droit, pour tout peuple parvenu à l'âge adulte, d'aspirer à l'indépendance ; la nature essentiellement transitoire de l'état colonial. L'état colonial, pour un peuple, ce devait être, me semblait-il, un peu comme pour l'enfant, la période des couches et des langes : emmaillotement que d'ordinaire on n'endure pas toute sa vie.*

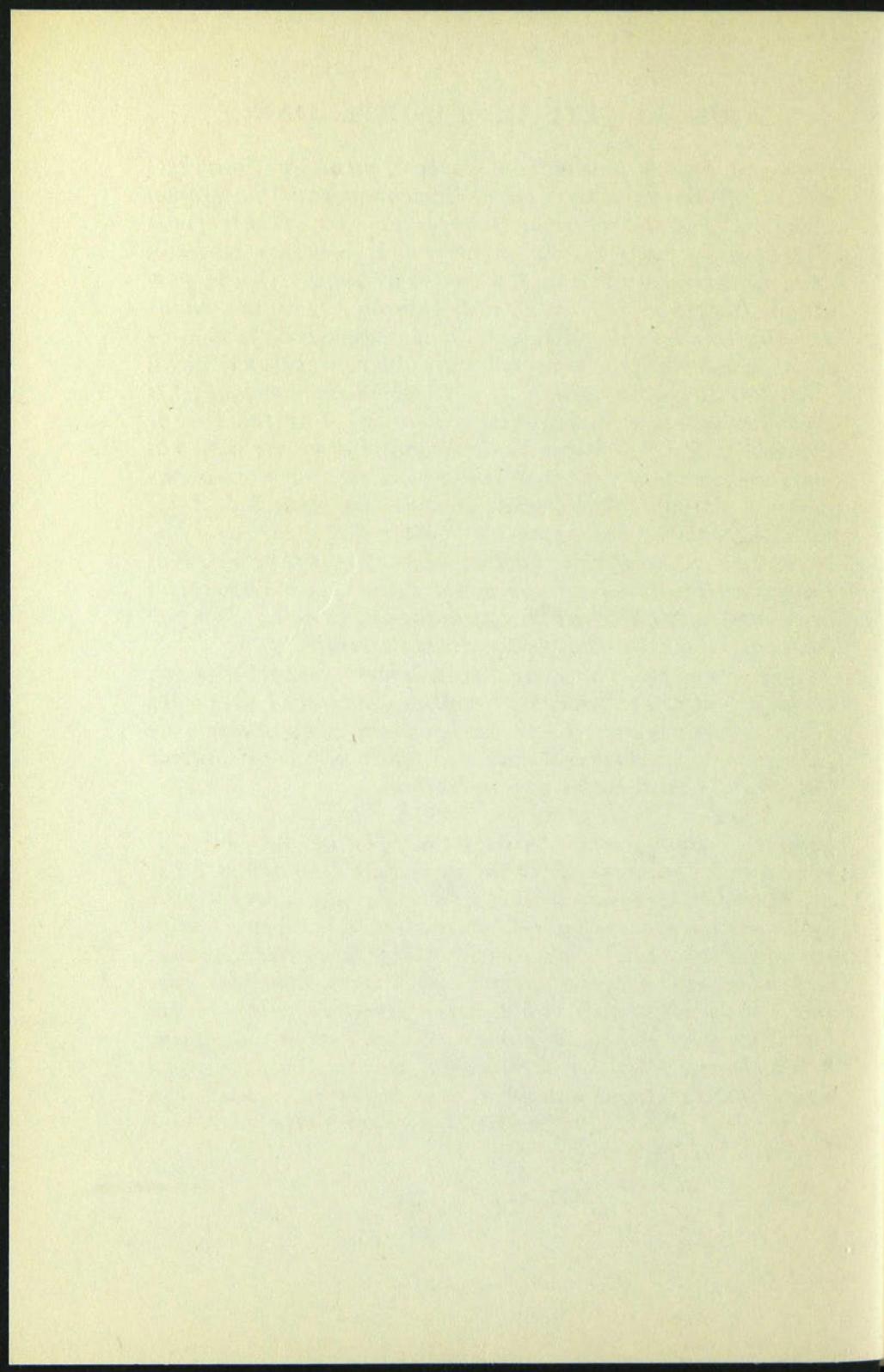
Permettez-moi un autre souvenir plus personnel. En 1918, cédant à quelques mauvais conseillers — dont vous étiez, M. Perrault (Antonio) et M. Montpetit (Edouard), — je laissais poser ma candidature à la Société Royale du Canada, vieille dame aristocratique qui tient périodiquement, dans les principales villes du Canada, un salon quelque peu "old fashion" et où l'on entre sans trop savoir comment et où l'on reste sans trop savoir pourquoi. Tout aussitôt une brigade s'organisait contre le pauvre candidat. Un dossier quittait Montréal pour Ottawa, à l'adresse des hauts seigneurs de la société. Le candidat n'en fut pas moins élu par sa section, la section française. Mais le jour venu de son admission, une levée de glaives se dressait contre l'indigne récipiendaire. Une société qui portait le nom de "Société royale" pouvait-elle bien admettre en son sein, se demandait-on, un sujet aussi déloyal à la couronne britannique ? Je vous fais grâce des scènes, des conciliabules diplomatiques auxquels l'incident donna lieu. Un bon nombre de mes collègues canadiens-français étaient d'avis de me laisser tomber. J'étais bien aussi de cet avis-là. Mais quelques amis tenaces, — vous en étiez, M. Perrault, — ne l'entendaient pas de la même façon. Et, ce jour-là, on me donna le mauvais exemple d'enfoncer les portes qui ne s'ouvrent point. Quelques jours plus tard, très loyalement, le secrétaire, en ce temps-là, de la Société Royale, M. Duncan Scott, désireux d'établir les responsabilités, me faisait savoir, par lettre, que la brigade n'avait pas pris naissance dans les milieux anglo-canadiens ; mais que j'avais été proprement ou improprement dénoncé par un de mes compatriotes canadiens-français de Montréal. Et M. Scott me

## POUR LA FÊTE DE L'INDÉPENDANCE

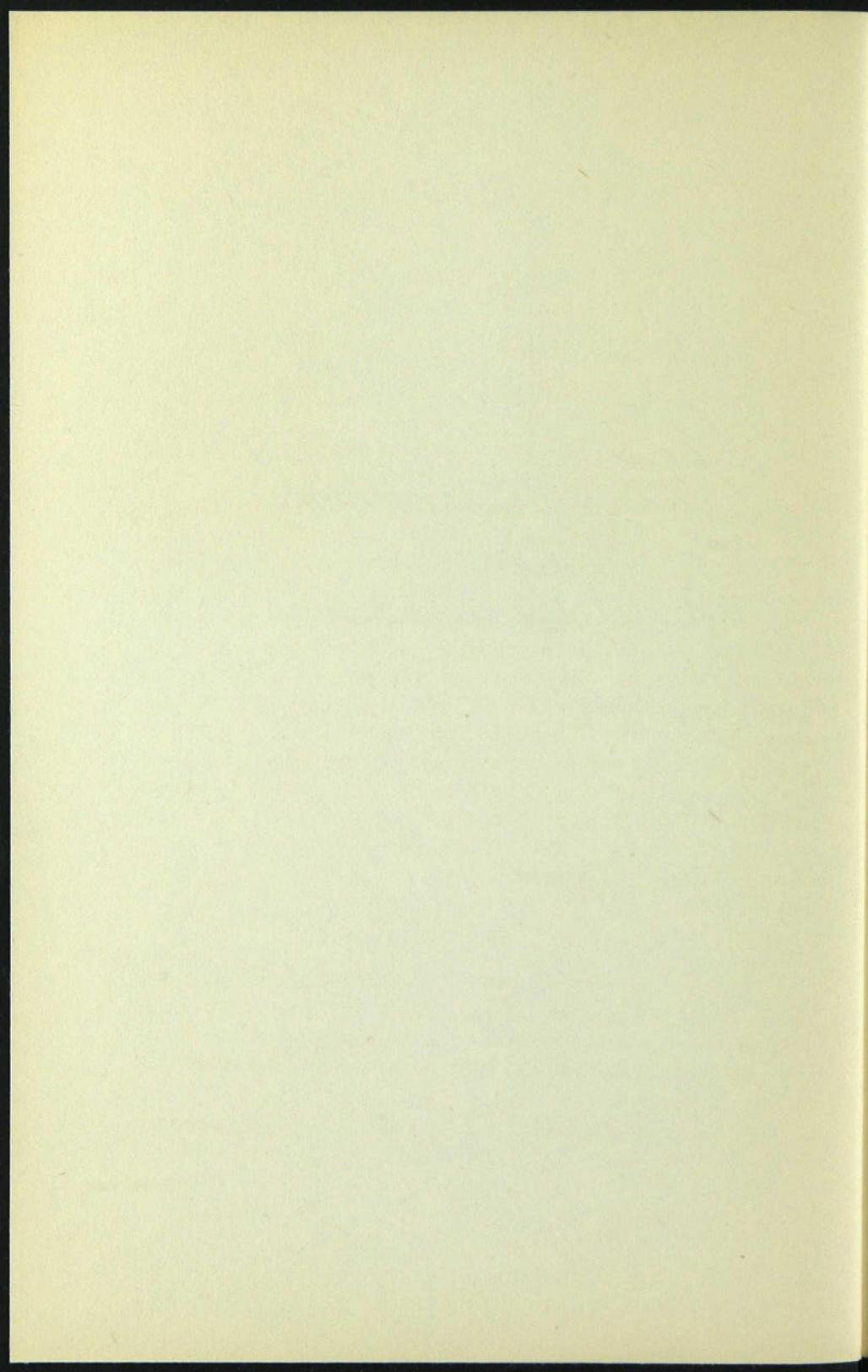
renvoyait tout le dossier : en l'espèce l'un de mes ouvrages et l'une de mes brochures où, fortement marqués au crayon rouge, je pus lire certains passages de mes récents cours d'Histoire et mesurer, du même coup, horresco referens, l'énormité de mon crime. J'ai encore ce dossier en ma possession. Qu'est-ce donc que j'avais commis ? Dans la conclusion toute fraîche de mes cours sur les Origines de la Confédération canadienne, pour redonner du courage aux miens, — c'était aux mauvais jours de 1917, alors que, par les agents de la conscription, nous étions si bafoués, si outragés — je venais d'écrire : "Si la pensée de l'avenir fait entrer dans nos poitrines des doutes trop angoissants, c'est que nos raisonnements s'échafaudent comme si nous touchions à de l'immuable. Nous ne tenons aucun compte des futurs de l'histoire et de cet infatigable facteur qui s'appelle le temps. Nos pronostics se déroulent comme si ces grandes choses très humaines, qui s'appellent la république américaine et l'empire britannique, avaient les promesses de l'éternité."

"N'est-il pas évident qu'à trop démesurément s'étendre, ces deux immenses squelettes vont se disloquer ? Regardez l'histoire des empires. Il est au-dessus du génie humain de fabriquer des armatures d'acier assez puissantes pour soutenir longtemps d'aussi vastes agglomérations."

Ainsi, en l'an de grâce 1917-1918, pour avoir refusé à l'empire britannique les privilèges de l'Eglise du Christ, je veux dire les promesses de la vie éternelle, j'étais dénoncé par un Canadien français à la vindicte de mes compatriotes anglo-canadiens ; et, pour la même faute, — j'en tremble encore — j'ai failli rester à la porte de la Société Royale. Cependant nous étions quelques-uns à nous demander parfois si, avant de mourir, il nous serait donné de respirer enfin l'air d'un pays qui serait à nous, rien qu'à nous ; et si, au-dessus de nos têtes, un drapeau, lui aussi à nous, rien qu'à nous, flotterait, pour annoncer, avec la fin du colonialisme, l'avènement d'une vraie patrie, dans l'enivrante joie d'une fête de l'Indépendance.



*L'idée d'indépendance  
à travers  
l'histoire canadienne*



## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE À TRAVERS L'HISTOIRE CANADIENNE<sup>1</sup>

Le Canada, peuplé de onze millions d'habitants, en possession de l'un des territoires les plus vastes et les plus riches du monde, au quatrième rang pour sa puissance industrielle et commerciale, tient une position singulière parmi les peuples des trois Amériques. Le seul à porter encore des lisières coloniales, il sera le dernier à franchir l'étape décisive de l'indépendance. Le phénomène fait se poser bien des questions. L'aspiration naturelle à toute nation ou à tout pays d'âge adulte, aurait-elle manqué à l'une des plus vieilles colonies du continent américain ? Et si l'aspiration peut se retracer, à quelles dates particulières, sous l'empire de quelles causes ou circonstances, la voyons-nous surgir ? Et quelles seraient donc les influences déprimantes qui auraient condamné le Canada au rachitisme politique et national et qui feraient de lui, en l'an 1946, un jeune homme attardé dans l'histoire coloniale et dans la famille des peuples ?

\* \* \*

L'aspiration à l'indépendance n'est pas absente, tant s'en faut, du passé canadien. Elle y circule ni par intermittence, ni comme un courant timide, toujours souterrain, mais comme un courant continu et qui souvent crève hardiment la

---

1) Article paru dans l'*Action nationale* (juin 1946), mais considérablement remanié.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

croûte terrestre. De l'aspiration précoce, il serait facile de relever les premières manifestations dès le passé français de la colonie : impatience devant tout frein trop absolu, particularisme national qui déjà s'affirme, et non sans quelque vigueur. Qu'il nous suffise de prendre notre point de départ au lendemain de la conquête anglaise. L'entrée du Canada dans l'empire anglais coïncide avec ce fait majeur dans la vie du monde moderne : l'ébranlement du système colonial édifié aux seizième et dix-septième siècles. Le premier séisme se produit, notons-le, dans le voisinage même du Canada, à sa frontière méridionale. Le soulèvement des treize colonies anglaises fut un solennel avertissement à toutes les métropoles européennes ; il leur fallut se rendre compte de la précarité de leur domination sur leurs possessions au delà des mers. On apprenait, comme l'avait appris l'antiquité, qu'il est de l'essence même de l'état colonial d'être transitoire. Les États-Unis d'Amérique entreprenaient d'imposer leur "déclaration d'indépendance" à la Grande-Bretagne, les armes à la main. Au Canada, on se mit à suivre la lutte passionnante ; nul ne resta simple spectateur. Sauf les nobles et le clergé, et sauf une minorité de loyalistes, Canadiens et Britanniques, la population presque en masse sympathisa ouvertement avec les insurgés. En général on se restreignit à la neutralité militaire ; mais on pratiqua, à l'égard de l'envahisseur américain, toutes les autres formes de coopération ou assistance. Attitude où il est bien difficile de ne pas discerner, sur le petit peuple canadien, le prestige déjà fascinant de l'idée d'indépendance.

Ce prestige, sur l'esprit du conquis de 1760, on peut le retracer encore plus haut, jusque dans l'agitation de 1764 qui va conduire à l'*Acte de Québec*. Cette législation si extraordinaire du parlement britannique, en faveur d'un peuple conquis, quelle signification ne point lui donner ? Observons que le conquérant l'octroie à un groupe minime de 100,000 âmes qui, depuis dix ans, exige sans se lasser le respect de ses lois, de sa langue, de sa structure sociale. Le petit peuple repousse, avec la même vigueur, la dégradation juri-

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

dique et politique qu'on tente de lui infliger, dégradation imposée depuis un siècle et demi aux catholiques du Royaume-Uni. Après 1774 discernons l'aspiration à une liberté aussi pleine que possible dans les longues luttes politiques qui vont faire passer le Canada, du régime de la colonie de la couronne au régime mi-absolu, mi-démocratique de 1791, puis, de cette autre étape, au rang de colonie autonome (self-governing colony). Leurs batailles parlementaires pour une administration financière autonome, pour la réforme de leurs conseils législatifs ou exécutifs, pour ce qu'elles appellent le "gouvernement responsable", que sont-elles autre chose, de la part des jeunes provinces de l'Amérique anglaise, sinon la volonté expresse de se charger elles-mêmes de la gouverner de leur vie, de s'émanciper progressivement de la tutelle métropolitaine ? Fait encore à noter, ce ne fut pas, dans le Haut-Canada anglais, ni dans les petites provinces du golfe, peuplés de Loyalistes farouchement attachés à la Couronne, et d'immigrants britanniques habitués au régime oligarchique de la métropole, ce fut dans le Bas-Canada et parmi les Canadiens français, épris de liberté et de logique, que se livrèrent les premiers combats contre le parlementarisme truqué de 1791. "Ce fut dans le Bas-Canada plutôt que dans le Haut-Canada que se livrèrent les premières batailles pour le gouvernement autonome . . . Pendant ce long conflit (1821-1831) ce furent les Français, dans le Bas-Canada, qui se battirent pour l'autonomie financière de la province, et ils se battirent bien. Les Anglais, dans l'ensemble, supportèrent les Gouverneurs", a écrit John S. Ewart.<sup>1</sup> M. Borden, moins généreux d'ordinaire, écrit pourtant dans ses *Canadian Constitutional Studies* : "Dans le développement du gouvernement

---

1) "It was in Lower Canada rather than Upper Canada that the earlier struggles towards self-government took place..."

"Throughout this long struggle (1821-31), it was the French in Lower Canada who battled for control of the purse, and they did it well. The English, upon the whole, supported the Governors." (John S. Ewart, *The Independence Papers* (Ottawa, 1929), vol. II, n° 3 : 114, 116).

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

constitutionnel au Canada, les Canadiens d'origine française ont pris leur pleine part : leur intelligence et leurs réalisations pratiques des principes qui font la base du gouvernement d'une démocratie moderne, n'ont pas été surpassées par les Canadiens d'origine britannique".<sup>2</sup>

\* \* \*

On pouvait le prévoir : la longue durée, l'âpreté de leurs luttes politiques, et leur impitoyable logique conduiraient les parlementaires français du Bas-Canada aux ultimes conséquences de leurs principes. Aux environs de 1830, nous voyons apparaître, dans sa forme expresse, et avec une force extraordinaire, l'idée d'indépendance. Serait-ce l'un des effets, encore mal mesurés, dans notre histoire, de la révolution française de juillet ? Plus que le 14 juillet 1789 ne l'avait fait jadis, les trois journées qu'on a appelées les "3 glorieuses", (27-28-29 juillet 1830) ont influé sur le mouvement des idées, au pays canadien. Le 1830 français qui devait provoquer l'insurrection belge (1830), l'insurrection polonaise (1830), l'insurrection italienne (1831-32), la révolution espagnole (1833), le mouvement de la jeune Allemagne, "fille *outré-Rhin* du romantisme humanitaire de Lamartine, de Hugo, de Michelet, de Lamennais" ; la révolution au Brésil (1830), cette secousse électrique qui ébranlait le monde, ne pouvait manquer d'avoir sa répercussion au Canada. 1830 a naturellement traversé la Manche. Il a fortifié en Angleterre le parti de la réforme parlementaire. Le cabinet tory de Wellington a fait place à une coalition de Whigs et de Canningistes. Le *Reform Bill* est de juin 1832. C'est en 1830, après

---

2) "In the development of constitutional government in Canada, Canadians of French descent have taken their full part ; their comprehension and practical realization of the principles upon which the government of a modern democracy is based have not been surpassed by Canadians of British origin." (Sir Robert Laird Borden, *Canadian Constitutional Studies : the Marfleet Lectures* (Toronto, 1921), 30).

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

sa retentissante élection de Clare et l'émancipation des catholiques, qu'O'Connell commence sa campagne pour le "Rappel de l'Union". Ces mouvements d'Outre-Manche pouvaient-ils ne pas fortifier, au Canada, le mouvement démocratique des "3 glorieuses" ? Dans une lettre à Arthur Roebuck, qui est du 16 janvier 1835, Papineau lui parlera des "doctrines radicales" anglaises, "soufflées de Middlesex et de Bath, à Québec et à Toronto". A ces deux capitales, Papineau aurait pu ajouter Halifax et Fredericton. Le courant a été irrésistible dans les provinces canadiennes, alors en pleine ébullition politique. 1831, c'est l'année où William Lyon Mackenzie atteint, dans le Haut-Canada, à l'apogée de sa popularité. Il soulève sa province, fait voter une requête au roi et au parlement impérial où il revendique la responsabilité ministérielle comme en Angleterre, le vote de tous les revenus par l'Assemblée législative, la réforme électorale, etc. Les provinces maritimes s'ébranlent. Joseph Howe, simple journaliste, fait élire, à Halifax, une chambre favorable aux réformes populaires. A sa session de 1831, le parlement du Nouveau-Brunswick réclame, lui aussi, l'attribution de tous les subsides de la province, quelle qu'en soit la provenance.

Pendant vingt ans l'idée d'indépendance ne cessera plus de travailler les esprits. L'on comprend pourquoi néanmoins l'effervescence ne sera nulle part plus vive que dans le Bas-Canada. Vers la fin de février 1838, paraissait une "Déclaration" qui fit dans le temps quelque bruit. Elle était signée : "Robert Nelson, président". Nelson établissait ce qu'il appelait la violation continuelle, par la Grande-Bretagne, du "contrat fait avec le peuple du Bas-Canada" en 1791. Cette violation lui paraissait justifier en droit une rupture du contrat. Et Nelson concluait :

"Déclarons solennellement :

- 1°. Que ce jour et à l'avenir, le peuple du Bas-Canada est libre de toute allégeance à la Grande-Bretagne, et que le lien politique entre ce pouvoir et le Bas-Canada, est maintenant rompu ;

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

2°. Qu'une forme républicaine de gouvernement est celle qui convient le mieux au Bas-Canada, qui est ce jour déclaré être une république".<sup>3</sup>

Il a été de mode de ne voir, dans la *Déclaration d'indépendance* de Nelson, qu'un acte isolé, individuel, le geste d'un esprit fantasque, surchauffé et vaniteux, en mal de se décerner, coûte que coûte, la présidence d'une république d'opérette. L'idée de Nelson ne serait qu'un champignon politique poussé, on ne sait comment, en terre d'Utopie. Il faut en revenir. Nelson a simplement voulu confisquer à son profit une idée qui est dans l'air, qui est même dans les esprits depuis au moins 1830. On ne trouve pas seulement au Brésil des démocrates emballés par les idées françaises et qui bravent le ridicule jusqu'à se décorer des noms de La Fayette ou de Benjamin Constant. On s'emballe presque autant parmi les *démocrates* du Bas-Canada. Quelques-uns de ces jeunes Messieurs entretiennent des relations épistolaires avec les coryphées de la démocratie française, chantent avec entrain les chansons de Béranger, emplissent leurs journaux de la littérature 1830. Surtout ils rêvent de révolution, de leur révolution. Ceux qu'on a appelés les "Patriotes", ont bel et bien rêvé d'indépendance pour le Bas-Canada. Ils y ont vu l'aboutissant logique de leur campagne pour la liberté de leur province. Dans l'esprit de ces hommes jusqu'alors férus de loyalisme, l'on discerne plus qu'une pointe d'antibritannisme. Ils ont perdu foi en l'esprit de justice de l'Angleterre. Et ils ont résolu de secouer le joug. Le 1er janvier 1831, Edouard-Etienne Rodier, qui se coiffe lui-même du titre de "citoyen Carnot Rodier", date ainsi l'une de ses lettres : "De l'an 1er de l'Indépendance canadienne". Au cours de la session de

---

3) J.-A. Plinguet aurait imprimé cette *Déclaration d'Indépendance*, alors que tout jeune il travaillait à la *Quotidienne*. (Plinguet à Ludger Duvernay, 3 août 1840, *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec* (RAPQ) (1926-1927) : 228, n° 429 de la Correspondance Duvernay. — Voir sur le projet de Nelson, Victor Morin, "La République canadienne de 1838", *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, II (mars 1949) : 483-513).

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

1831-1832, M. Thomas Lee, un vétéran du parlement de Québec, exprime le regret qu'en 1775 les Canadiens n'aient pas rompu avec la Grande-Bretagne.<sup>4</sup> A la même session Bourdages exprime l'espoir qu'un jour ou l'autre nous soyons "hors de tutelle". Le 16 février 1832, sous la signature S . . . , la *Minerve* publie un article, bientôt fort commenté<sup>5</sup>, où l'auteur réclame l'indépendance du Canada français et le fait pour les plus hauts motifs : "Je le répète", écrivait le signataire, "une séparation immédiate d'avec l'Angleterre est le seul moyen de conserver notre nationalité". Dans le même Journal (27 octobre 1834), on pouvait lire ces lignes, inspirées peut-être de Montréal, à un correspondant de New-York :

Si vous avez besoin un jour d'imiter les événements qui précéderent la Déclaration d'Indépendance, ce n'est pas chez les autres que vous iriez mendier une assistance qu'on accorde quelquefois, mais qu'il faut toujours acheter . . . Vous trouveriez parmi vous plus d'un Washington, car il y en a de semés dans toutes les terres, ils en sortent au moment du besoin. Vous puiseriez votre force dans l'excès de votre propre désespoir, et vos concitoyens qui ne reculèrent point à verser leur sang pour la métropole, reculeraient encore moins à l'offrir en holocauste sur l'autel de la patrie.

D'indépendance, de rupture du lien colonial, l'on parle au grand jour. En 1834, deux des 92 Résolutions, la 21e et la 86e, n'ont-elles pas agité la suprême menace ? Le 21 octobre 1836, le *Vindicator* publiait ces lignes de son correspondant de Toronto : "A notre suprême avis, le ministère devra, bon gré mal gré, se rendre aux désirs si fréquemment exprimés du peuple, ou les Canadas vont bientôt cesser d'appartenir à l'em-

---

4) Autre fait qui mérite d'être noté : ce même Thomas Lee se prononce contre les appels des tribunaux canadiens au Conseil privé d'Angleterre, pour ce motif que les juges de là-bas n'entendent rien au droit du Bas-Canada. (*Le Canadien* (1<sup>er</sup> février 1832), 2, col. 4). Thomas Lee, mort en 1832, avait été député de Northumberland, puis de la Basse-Ville de Québec.

5) Voir : *The Quebec Gazette*, 20, 24, 29 février 1832 ; *The York Colonial Advocate*, 1<sup>er</sup> mars 1832 (Journal du Haut-Canada).

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

pire britannique". Pour n'être pas en reste, la *Minerve* reproduit cette fin d'article de son correspondant montréalais au *London Constitutional* : "Notre unique espérance est d'élire nous-mêmes notre gouverneur, en d'autres mots, de cesser d'appartenir à l'empire britannique". Avec le temps, la *Minerve* ne baissera pas le ton. Le 16 février 1838, le journal montréalais publie une déclaration comme celle-ci : "Une séparation immédiate de l'Angleterre est le seul moyen de conserver notre nationalité". Avant son triste article du 23 octobre 1839, où il conseille la démission nationale à ses compatriotes, Etienne Parent disserte, lui aussi, sur l'indépendance du Bas-Canada, même s'il la prévoit dans un avenir assez éloigné.<sup>6</sup> A cette époque, c'est bien, du reste, une opinion assez répandue parmi les bureaucrates anglais que les "patriotes" n'ont d'autre but que l'indépendance de leur province.<sup>7</sup> Colborne donnait fort dans cette même opinion.<sup>8</sup> Dans ses conversations privées avec lord Gosford, Papineau ne se prive point d'aborder le sujet. Il rappelle au gouverneur que l'Amérique est le continent des Républiques, et doit l'être "de la Baie d'Hudson à la terre de feu". Il avertit Gosford que la détestable politique de l'Angleterre au Canada fait mûrir le fruit : "plus vous soufflerez haut, plus vite le fruit se détachera".<sup>9</sup> Papineau ne cache point d'avantage à Roebuck, agent politique du Bas-Canada aux Communes anglaises, le but ultime de son parti : "Nous voulons des réformes", lui écrit-il, "et nous voulons la séparation plutôt que pas de réformes . . ." Wolfred Nelson accusa plus tard Papineau d'avoir rédigé un "acte d'indépendance", chez Nelson même, à Saint-Denis apparemment, puis de l'avoir signé, séance

---

6) *Le rapport de Durham*, présenté, traduit et annoté par Marcel-Pierre Hamel (Editions du Québec, 1948), 38-39.

7) Voir, en particulier, Adam Thom, M.A., *Anti-Gallic Letters* (Montreal, 1836) 226 pages.

8) Colborne to Glenelg, 17 mars 1838, AC, Q 244-1 : 168-71.

9) Roebuck Papers - *Letters from Louis-Joseph Papineau to J.A. Roebuck* (1835-1845), AC. Voir lettre du 13 mars 1836.

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

tenante, ainsi que six autres chefs, dont Wolfred Nelson.<sup>10</sup> C'est donc un fait avéré : convaincus des vices fonciers, incorrigibles de la politique coloniale de l'Angleterre, les plus marquants parmi les patriotes de 1837-38 n'ont entrevu qu'un remède efficace au malaise de leur province : l'indépendance, la séparation de la Grande-Bretagne. Dans leur correspondance entre eux, ils reviennent sans cesse sur le sujet. T. S. Brown, le chef des insurgés de Saint-Charles, écrit de Middleburg, E.-U. (21 janvier 1838), à P.-P. Demarray alors à St-Albans : "Nous, les exilés du Bas-Canada, maintenant aux Etats, sommes capables d'assurer l'indépendance du Canada si seulement nous savons maintenir courage et détermination. La reine Victoria aura elle-même plus de tracas sur le trône d'Angleterre que nous n'en aurons à la chasser du Canada."<sup>11</sup> R.-S.-M. Bouchette, à la fin d'un billet à Ludger Duvernay, se proclame : "chargé d'affaires de la République canadienne aux Etats-Unis".<sup>12</sup> A.-P.-L. Consigny est d'avis que, si le clergé se fût uni aux patriotes, "le beau drapeau de la liberté flotterait orgueilleux sur les monts du Canada, et nous serions aujourd'hui une nation".<sup>13</sup> Et voici le *Patriote Canadien*, journal publié en 1839, à Burlington, E.-U., par Ludger Duvernay, qui fait rondement campagne pour l'indépendance du Bas-Canada.<sup>14</sup> J.-N. Ryan, ancien propriétaire du *Libéral*, journal publié à Québec, exprime le vœu, dans une lettre à Duvernay (New-York,

---

10) Wolfred Nelson, *Wolfred Nelson et son temps* (Montréal, Editions du Flambeau, 1947), 133.

11) "We exiled from Lower Canada now in the States are sufficient to secure the independence of Lower Canada if we only maintain courage and determination. Queen Victoria will have more trouble herself upon the Throne of England than we shall have in driving her from Canada." *Canadian Antiquarian and Numismatic Journal* (3<sup>e</sup> série), VI (1909) : 185-86.

12) RAPQ (*Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*) (1926-1927) : 209.

13) Lettre à Duvernay, 25 octobre 1840, RAPQ (1926-1927) : 232.

14) L.-Joseph Papineau à son fils, 20 mars 1840.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

20 février 1840) que Nelson et Papineau continueront à combattre pour l'indépendance du Canada".<sup>15</sup>

Vœu superflu dans le cas de Papineau. Sur les motifs de son voyage en France, les opinions ont pu diverger. Sa correspondance de l'époque avec J.A. Roebuck et surtout avec sa famille, tranche définitivement la question : le chef patriote se rendit des Etats-Unis à Paris pour y travailler à l'indépendance de son pays. Il se donna ou accepta cette mission. Parmi les patriotes exilés outre-frontières, les amis ne manquèrent point qui le poussèrent à cette suprême tentative.<sup>16</sup> Un plan assez net s'était organisé en son esprit. Papineau jouerait deux et même trois cartes. A Paris, il était assuré de rencontrer quelques Whigs et radicaux anglais. Ces amis d'Angleterre, il les persuaderait de se faire, au parlement britannique, les champions de l'indépendance canadienne. Il espérait ensuite intéresser les démocrates de France au sort de l'ancienne colonie de la monarchie. Une simple manœuvre diplomatique, calculait-il, — il entendait par là une action parallèle, sinon conjointe du gouvernement de Louis-Philippe et du gouvernement américain — pourrait susciter assez d'embarras et d'inquiétude au gouvernement de Londres pour l'amener à retirer ses troupes du Canada et le forcer à se dessaisir de ses possessions de l'Amérique du Nord. Papineau n'a pas absolument enfourché la chimère. Ses calculs se fondent, sinon sur de solides réalités, au moins sur des espoirs. En Angleterre, dans les hauts lieux politiques, une opinion paraissait accepter l'indépendance du Canada, comme une solution inévitable. S'il faut en croire Papineau, dès 1823, lord Bathurst lui aurait tenu des propos comme ceux-ci :

Nous savons qu'il y a des inconvénients réels à la condition de Coloniste, que des possessions continentales doivent se détacher quand elles sont assez fortes pour se protéger. Vous n'avez pas acquis ce développement. Nous vous demandons vingt-cinq à trente ans de patience. Avant ce temps vous deviendrez la proie

15) RAPQ (1926-1927) : 224.

16) Papineau à son fils, Amédée, Paris 15 nov. 1839, Archives de l'auteur.

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

des Etats-Unis. Nous vous préparerons par des concessions étendues à vous gouverner alors vous-mêmes.<sup>17</sup>

En 1830, lord Goderich pousse activement aux réformes constitutionnelles dans la crainte qu'un retard mette en péril le lien colonial.<sup>18</sup> Cinq ans plus tôt, d'ailleurs, John Neilson avait déjà donné à Francis Burton, l'avertissement que les interventions inopportunes du gouvernement impérial dans les colonies de l'Amérique du Nord produiraient infailliblement les mêmes résultats que jadis dans les colonies du sud.<sup>19</sup> A William Lyon Mackenzie, récemment expulsé de la Chambre du Haut-Canada, M. Hume avait écrit, le 29 mars 1834, une lettre restée célèbre : "Votre triomphale élection du 16 et votre expulsion de la Chambre le 17, doivent précipiter la crise qui s'en vient vite dans les affaires des Canadas et dont l'issue sera de les rendre indépendants et libres de la funeste domination de la mère-patrie . . ." <sup>20</sup> Wellington et Peel ont parlé quelque peu dans le même sens. Seraient-elles aussi mal affectionnées à la métropole — ce qu'ils ne croyaient point — les provinces canadiennes, avaient déclaré ces deux hommes, ne valaient pas la peine d'être conservées. Lord Brougham avait déjà proposé à la Chambre des lords de laisser aller le Canada à son destin. Papineau guette les événements d'Europe. Un moment, au printemps de 1839, la menace d'une guerre d'Orient qui mettrait aux prises l'Angleterre et la Russie, la menace d'une autre guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, font tressaillir l'exilé. En France, la bourgeoisie libérale, l'opinion, Thiers en tête, voudraient la guerre contre l'Angleterre et même contre la Russie, la Prusse et l'Autriche. Ces héritiers de la Révolution trépi-

17) L.-J. Papineau à J.A. Roebuck, 28 sept. 1838, AC, Roebuck Papers, *Letters from Louis-Joseph Papineau to J.A. Roebuck (1835-1845)*.

18) Goderich à Aylmer, 1<sup>er</sup> déc. 1830, AC, Q 196-A : 130.

19) Neilson à Burton, 1825, AC, Coll. Neilson.

20) *The Celebrated Letter of Joseph Hume, Esq., M.P., to William Lyon Mackenzie, Esq., Mayor of Toronto, Declaratory of a Design to "Free these Provinces from the baneful Domination of the Mother Country"*. (Toronto, 1834) 64 pages.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

gnent, voudraient obtenir la mise à pied des tyrans, l'abolition des traités de 1815, la revanche de Waterloo, l'indépendance des peuples. Dans la famille même de Louis-Philippe, le duc d'Orléans qui souffre de l'impopularité du roi trop pacifique, brûle d'aventures guerrières, autant qu'un napoléonide, estime qu'il vaut mieux finir "dans un désastre glorieux que dans le ruisseau de la rue Saint-Denis".<sup>21</sup> A Paris, Papineau a pu rencontrer lord Brougham, MM. Leader et Hume. A Leader qui lui demande ce qu'il faut faire pour aider le Canada, Papineau répond sans hésitation : "Rien sinon de proposer son indépendance".<sup>22</sup>

Cependant l'exilé canadien a beau "talonner", comme il dit, ses amis d'Angleterre, tous se dérobent. Non que la thèse de Papineau ne leur apparaisse ni juste ni fondée. Ils jugent inutile, de leur part, aussi grave intervention. A peine, sur une proposition de cette espèce, pourraient-ils réunir une dizaine de voix aux Communes, deux ou trois chez les Lords. Et le résultat le plus sûr, pensent-ils, serait de fournir le prétexte à de nouvelles persécutions contre les libéraux canadiens. Papineau n'obtiendrait guère plus de succès auprès de ses amis démocrates de Paris. Malheureusement pour lui, Louis-Philippe goûte peu les grandes et folles aventures. On a pu même écrire que "l'histoire de la Monarchie de juillet a été celle d'une longue lutte de la royauté contre les entraînements du parti de la guerre". Dans les salons politiques quelques amis prodiguent les bonnes paroles au pèlerin de la liberté canadienne. Républicains et hommes du pouvoir n'en paraissent pas moins à Papineau rechercher avec une égale ferveur l'alliance anglaise. "Il n'y a que dans la famille Lafayette", gémit Papineau, "que l'on souhaite avec ardeur que les nobles aspirations du Général, d'associer les Canadiens aux grandes destinées des Etats-Unis, se réalisent dans un avenir

---

21) Jacques Bainville, *Histoire de trois générations* avec un épilogue pour la quatrième. (Paris, 1918), 50-55.

22) L.-J. Papineau à J.A. Roebuck, Paris, 26 juillet 1939. AC, Roebuck Papers, *Letters from Louis-Joseph Papineau to J.A. Roebuck (1835-1845)*.

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

prochain". Quant aux Américains, instruits par l'expérience sur la souplesse de la diplomatie britannique à leur égard, ils savent, écrit Papineau, que pour obtenir une tranche du Maine, ils n'ont qu'à élever le ton et nul besoin de faire la guerre. En dépit de ces déceptions Papineau se détachera malaisément de son projet ou de son rêve. Encore en 1840, alors qu'un peu découragé, il n'entrevoit rien qui mette fin aux souffrances de son pays, il écrit à son fils aîné : "Le désir de l'indépendance y (au Canada) a été assez noblement exprimé par trop de saintes victimes, qui l'ont proclamé par le sacrifice de leur vie, sans regret, sans rétractation, pour que jamais leurs compatriotes renoncent à aspirer à ce nouvel ordre de choses, comme le seul où ils pourront trouver justice". Longtemps Papineau gardera ce rêve dans un coin de son esprit. En 1850, au parlement des Canadas-Unis, il accordera son vote à une résolution du Colonel Prince requérant l'indépendance du Canada.<sup>23</sup> Au Canada, l'espoir mourra lentement dans le cœur de quelques patriotes. Encore en 1841, le jeune Jacques Plinguet, qui a rédigé et publié un temps la *Canadienne* et qui travaille alors aux *Mélanges Religieux*, écrit à Duvernay : "Ne trouverons-nous pas, parmi des Canadiens, un Washington, et parmi les Français ou les Américains, un nouveau LaFayette ? . . . il devrait pour eux aussi (les Canadiens) y avoir une résurrection, c'est-à-dire, une indépendance, objet de tous nos vœux et pour laquelle je ferais tout, s'il était en mon pouvoir de l'obtenir."<sup>24</sup>

\* \* \*

Papineau et ses amis ignoraient jusqu'à quel point ils tenaient le rôle de précurseurs. Cinq ans à peine plus tard, l'égoïsme métropolitain ou ce que l'on croyait tel, faisait de nouveau rebondir, au Canada, l'idée d'indépendance. Et,

23) A. Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada, de 1840 à 1850* — Histoire de l'établissement du gouvernement responsable (Québec, 1888), 607.

24) RAPQ (1926-1927) : 339.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

cette fois, le phénomène se produisait parmi les loyalistes d'hier, les torys, farouches ennemis des patriotes. En 1846 l'Angleterre accomplissait sa révolution économique et douanière. Sans se préoccuper du bouleversement qui pourrait s'ensuivre dans la structure économique de ses colonies, elle se donnait au libre-échange, et, du même coup, rompait le vieux pacte colonial. La réaction fut vive, violente, dans les milieux d'affaires au Canada. Du jour au lendemain, quelques groupes se jetèrent dans les solutions extrêmes. "La liberté du commerce et les colonies ne peuvent aller ensemble", lisait-on dans le *Montreal Times*. "Le temps n'est plus où une nation peut tenir des possessions dans l'esclavage par le seul charme du mot "loyauté", disait de son côté le *Morning Courier*. Le *Herald* voyait venir le jour où d'associés commerciaux avec la Grande-Bretagne, nous deviendrions forcément des "rivaux, en formant une annexion avec le magasin voisin".<sup>25</sup> Trois ans passeront. Une autre crise viendra troubler la vie canadienne : crise de la loi de l'indemnité aux insurgés de 1837-1838. Nouvelle insurrection des torys contre lord Elgin qui, sommé par eux, refuse de sortir de son rôle constitutionnel. C'est alors que la *Gazette* de Montréal pousse ce cri de colère : "Anglo-Saxons ! . . . Vous serez Anglais, fussiez-vous n'être plus Britanniques". La crise aboutit au mouvement annexionniste, mouvement anglo-canadien au premier chef, qui, pour se recruter dans tous les groupes politiques, a néanmoins, pour faction dominante, le groupe tory. Les annexionnistes qui proposent l'intégration des Canadas dans la république américaine, ne veulent, sans doute, qu'une forme relative d'indépendance. Le mouvement est à retenir parce qu'il exprime, et cette fois, de la part de l'élément anglo-saxon, la volonté d'en finir avec le colonialisme et de rompre avec la Grande-Bretagne et l'empire. A peu près vers le même temps du reste, en 1850, un autre

---

25) Citations empruntées à A. Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada...* (Québec, 1888), 398-401.

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

groupe d'Anglo-Canadiens se livraient à une manifestation d'un sens nullement équivoque. Le colonel Prince, député conservateur d'Essex et Anglais de naissance, présentait aux Chambres une requête signée "d'un grand nombre de Canadiens respectables", et où, par "adresse" à Sa Majesté, les Chambres demanderaient "que le Canada fût relevé de sa dépendance, et qu'il lui fût permis de devenir un État souverain". Et quels sont les députés qui vont voter cette requête ? Des hommes comme Malcolm Cameron, Benjamin Holmes, Jacob de Witt, John McConnell, député de Stanstead, J. S. Sanborn, député de Sherbrooke.

A l'origine de ces explosions de révolte, nous relevons invariablement une réaction de coloniaux contre l'égoïsme métropolitain. Vers 1850, ajoutons-y les premiers signes du détachement de la métropole à l'égard de ses colonies. Tranquillisée par les profits que lui rapporte sa révolution économique de 1846, la Grande-Bretagne a jeté tout de bon par-dessus bord l'ancien système du pacte colonial. Ses dépendances d'Amérique, elle ne les regarde plus qu'avec l'œil désabusé du vieux lion qui s'apprête à chasser de l'ancre paternel les lionceaux devenus à charge. Le manifeste annexionniste de Montréal contient ces lignes : "Il n'est plus problématique que l'Angleterre n'ait résolu de nous investir des attributs, et de nous forcer de subir les fardeaux de l'indépendance". En effet Cobden n'est pas seul à dire, dans des assemblées publiques : "Accordons à nos colonies une liberté et une indépendance semblables à celles dont jouissent les États-Unis . . . Cessons à tout jamais de nous mêler de leurs affaires . . ." <sup>26</sup> Quelques-uns des plus grands journaux du Royaume-Uni, dont le *Times*, dissertent, d'un ton résigné, sur le même sujet. Dans son discours du 8 février 1850, lord John Russell aborde la question, avec un état d'esprit qui scandalise, au Canada, deux hommes profondément attachés à la liaison britannique : Elgin et Baldwin. C'est le même

---

26) A. Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada...*, 611-612.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

Russell qui, dans ses *Recollections and suggestions*, a écrit : "Il n'est guère nécessaire de dire que lorsque la majorité, dans une de nos colonies, déclarera par ses représentants qu'elle désire se séparer de nous, il ne faudra en aucune façon tenter de la retenir. Les fautes commises par George Grenville, Charles Townshend et Lord North ne pourront jamais se répéter". Plus tard, vers 1860, cet état d'esprit n'a pas fini de régner. Le parlement impérial avait formé un comité d'enquête chargé d'étudier le problème toujours irritant de la défense militaire dans les colonies (*Departmental Committee on Expense of Military Defences in Colonies*). Il faut lire, dans la lettre publique du Right Hon. C.B. Adderley, M.P., à Disraeli,<sup>27</sup> avec quelles infinies précautions l'on aborde le sujet. Un esprit d'indépendance, chatouilleux, jaloux, on le sent bien à Londres, travaille les jeunes Dominions. Comment leur imposer le fardeau de leur propre défense militaire et les maintenir, en même temps, dans la dépendance de l'empire ? Pour Adderley, qui suit en cela Clark, la grande autorité en droit colonial, les *self governing colonies* vivent proprement sous le régime de l'"autonomie protégée" ; ce sont des parcelles de l'Île anglaise flottant au loin sur les océans. Leurs relations avec la métropole s'expriment, dira encore Adderley, par le terme "community", et non celui de "subserviency", ayant soin d'ajouter : "community cannot be one-sided". Lors de cette même enquête, Gladstone rappellera, pour sa part, que le seul lien qui puisse retenir une colonie à l'empire, c'est le lien moral et social (*The really valuable tie with a colony, is the moral and social tie*).<sup>28</sup>

\* \* \*

Pareille attitude des métropolitains ne pouvait que faire gagner du terrain à l'idée de l'indépendance. Les colonies

---

27) The Right Hon. C.B. Adderley, M.P., *Letter to the Right Hon. Benjamin Disraeli, M.P. on the present relations of England with the colonies* (London, 1862), 68 pages.

28) *Ibid.*

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

britanniques de l'Amérique du Nord ont d'ailleurs franchi, en 1848, un pas décisif vers l'émancipation. Pour la première fois, elles ont pu se targuer de posséder le *self-government*. De ce moment les hommes adoptent un franc parler inaccoutumé à l'égard du gouvernement de Londres. Et leur effort s'affirme plus résolu de faire prévaloir, dans tous les domaines, l'autonomie de leur province. En 1859, par exemple, le gouvernement des Canadas-Unis s'avise d'accroître les droits d'entrée sur quelques marchandises britanniques. Les manufacturiers de Sheffield protestent. Le ministre des colonies, le duc de Newcastle, entreprend de faire la leçon au gouvernement colonial sur l'inopportunité de sa politique. Galt, ministre des finances, riposte au nom de ses collègues. De cette riposte, nous extrayons les quelques passages suivants : "Le *self-government* serait entièrement réduit à néant si les vues du gouvernement impérial devaient l'emporter sur les vues du peuple du Canada. C'est en conséquence le devoir du présent gouvernement d'affirmer nettement le droit de la législature canadienne d'établir au meilleur de son jugement, l'échelle des impôts qui pèsent sur le peuple, même si cette échelle devait malheureusement s'attirer la désapprobation du cabinet impérial". Cette réplique de Galt, écrit M. Borden dans ses *Canadian Constitutional Studies*, compte parmi nos grands documents d'Etat (*our great state papers*). "Elle régla pour toujours et sans doute possible la pleine autonomie du Canada sur son système fiscal".<sup>29</sup>

Un autre pas vers la liberté serait bientôt accompli qui accroîtrait la volonté de pousser toujours plus avant. Dans l'esprit des Pères de la Confédération et de presque tous leurs contemporains, — le fait n'est pas douteux, — les institutions de 1867 devaient marquer, pour le Canada agrandi, une nouvelle ascension dans l'ordre politique. L'importance en territoire, en population et en richesses, de l'Etat ou de la

---

29) Sir Robert Laird Borden, *Canadian Constitutional Studies* : the Marfleet Lectures (Toronto, 1921), 47-48.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

fédération que l'on se proposait d'édifier, la part exceptionnelle prise par les Canadiens à cette fondation : rédigeant eux-mêmes, la constitution du nouvel Etat, ces faits et circonstances avaient exalté beaucoup d'esprits. Dans la brochure de l'honorable Cauchon, en faveur du projet de confédération, brochure qu'on a dite inspirée par Cartier, on peut lire des passages comme ceux-ci : "Tous sont d'accord sur ce point, tous comprennent, tous savent, presque d'intuition, que l'état colonial n'est qu'une transition, un passage de l'enfance à la virilité des peuples . . . Non, nous ne pouvons pas rester toujours dans l'état colonial ! Oui, nous voulons être un jour une nation, puisque c'est là notre destinée nécessaire et le but de nos aspirations . . ." Vers le même temps, en 1864, T. Philips Thomson publiait : *The future government of Canada, being arguments in favor of a British American independent republic* (St. Catherines, C.W. 1864). Joseph Royal, le futur lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, n'est encore en 1865 qu'un jeune homme de vingt-huit ans. Il rédige alors, sous le titre : "Les événements du mois", la chronique politique de la *Revue Canadienne*. Lui aussi voit poindre, dans la future fédération des provinces, une promesse d'indépendance. Cette indépendance, Royal ne la souhaite, pour le moment, qu'avec modération, un œil sur le péril américain alors menaçant. Mais voici que les Féliens viennent d'accomplir leurs raids sur les frontières du Canada. La rumeur se répand d'une refonte de nos lois de milice, pour donner au pays un noyau d'armée permanente. Royal écrit :

Que la chose soit vraie ou fausse, nous n'en devons pas moins constater que la partie éclairée du public voit d'un bon œil toutes les tentatives qui ont pour but de compléter notre discipline sociale, de transformer lentement mais régulièrement cette colonie en un pays libre et indépendant.<sup>30</sup>

---

30) Joseph Royal, "Les événements du mois", *Revue Canadienne*, II (1865) : 694.

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

Et voici le grand mot lâché :

Vienne la Confédération avec son corollaire obligé, l'indépendance, c'est-à-dire l'effacement de notre existence politique des mots de *vainqueurs* et de *vaincus* ; vienne l'égalité pratique pleine et entière de droits entre les deux races, et pour peu que la nationalité canadienne-française comprenne quel est son rôle comme elle l'a compris depuis trois ans . . . quel magnifique destinée l'attend !<sup>31</sup>

Qu'on relise les discours de quelques-uns des "Pères". John A. MacDonald, Cartier, ont lancé le mot de "Kingdom of Canada". Pour ce "grand Etat" qui pourrait occuper le quatrième rang dans le monde ("the fourth nation of the world") ils ne veulent plus d'un gouverneur, simple représentant du cabinet britannique, pour chef de son exécutif, mais le roi en personne ou le représentant du roi. C'en serait fini du règne des secrétaires des colonies. Le parlement impérial lui-même ne posséderait plus, sur le parlement canadien, qu'une autorité nominale. Et si l'on consent que le Canada reste lié à l'empire britannique, l'on entend, d'autre part, qu'il ne soit pas une portion ou une partie de l'empire. Il restera lié à la Grande-Bretagne, disait déjà M. Dunkin, par le seul lien de la couronne (*a something having no other tie to the Empire than the one tie of fealty to the British crown.*) MacDonald, Cartwright concevaient cette liaison, dans la forme d'une alliance, mais non de l'alliance d'une colonie avec sa métropole, mais d'une alliance entre nations traitant pratiquement d'égale à égale. ("Instead of looking upon us as a merely dependent colony, England will have in us a friendly nation . . .") Hector Langevin voyait le Canada de 1867 prenant rang de nation souveraine dans le monde international (*We shall have a position in foreign lands, the position which every man enjoys who belongs to a great nation*). Chapleau prononçait, en 1867, des paroles qui avaient presque le même sens : "augmenter notre population,

---

31) *Ibid*, 695-696.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

voilà de fait quel doit être un des grands objets de notre politique, pour la conservation de notre autonomie, pour la conquête de notre indépendance, pour faire de nous un grand peuple, dans un avenir peu éloigné".<sup>32</sup> Galt discernait dans la Confédération un acheminement certain vers la séparation d'avec la Grande-Bretagne.<sup>33</sup>

Quel sort feraient à ces beaux projets des hommes à l'esprit rétrograde comme le duc de Buckingham, successeur de Carnarvon au ministère des Colonies, lord Derby, ministre des Affaires étrangères, lord Monck, gouverneur général du Canada ? Ce n'est pas le lieu de le dire. En Angleterre, on s'arrangera, comme dira plus tard John A. MacDonald, pour donner à l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, tout juste "l'importance d'un petit *bill* privé pour l'union de deux ou trois paroisses anglaises".

Au Canada le sentiment de l'époque s'était exprimé trop fortement. A la première occasion, ou pouvait s'attendre à le voir revenir à la surface. L'occasion se présenterait presque au lendemain de 1867. Et comme toujours, en ce sursaut de l'idée d'indépendance, nous retrouvons la même cause : l'égoïsme récidivant de la métropole. Egoïsme qui se traduit cette fois d'une double façon : par les tendances de Londres à jeter sur les épaules du jeune Etat canadien, tout le fardeau de sa défense militaire, et par les complaisances de la diplomatie anglaise à l'égard des Etats-Unis, diplomatie toujours prête à se tirer d'affaire aux dépens du Canada.

Le pourrait-on croire ? Aucun problème n'a plus fait pour susciter et entretenir l'idée d'indépendance, dans les provinces canadiennes, que celui de leur défense militaire. Entendons qu'il y va, dans l'opinion d'alors, de tout le pro-

---

32) Cité par Honoré Mercier, *L'Avenir du Canada*. Discours prononcé à Montréal, au Parc Sohmer, le 4 avril 1893. (Montréal, 1893), 56.

33) "I regard the Confederation of the British North American provinces as a measure which must ultimately lead to their separation from Great Britain." Oscar Douglas Skelton, *The Life and Times of Sir Alexander Tilloch Galt* (Toronto, 1920), 452.

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

blème de la souveraineté nationale. Nul pays n'accepte de bon gré quelque fardeau militaire que ce soit, s'il n'est le maître de la paix et de la guerre. Dans leurs discours de l'époque, les hommes d'Etat canadiens tiennent, pour dogme politique, l'obligation de la métropole "qui a le contrôle de la paix et de la guerre", de protéger ses colonies contre les conséquences de sa politique. Et ils en déduisent, pour leur pays, le droit imprescriptible de se tenir à l'écart de toute guerre de l'empire, aussi bien que de toute guerre qui ne serait qu'une répercussion de la politique impériale. Les auteurs du traité de 1865, MacDonald, Cartier, Brown et Galt, — traité conclu avec la métropole précisément sur cette question de la défense militaire — vont encore plus loin. Puisque toute guerre des Etats-Unis contre le Canada ne pourrait être, soutiennent-ils, "qu'une guerre impériale suscitée par des causes affectant l'empire", cette situation onéreuse, "loin de nous imposer des fardeaux extraordinaires, devrait, au contraire, nous valoir, de la part du gouvernement de l'empire, un traitement particulièrement généreux". Toujours les chefs politiques canadiens en reviennent au principe posé par Lord Grey en 1851 : obligations militaires de la métropole conformes et proportionnées à sa souveraineté impériale ; d'autre part, fardeau de la colonie en conformité de son autonomie interne et de la mesure de ses intérêts.

Et voici bien le partage qui fait s'allumer la controverse. Peu de lois pour la défense militaire qui ne suscitent, dans les Chambres canadiennes, des débats acrimonieux où vole, comme une menace ou comme un espoir, le mot d'indépendance. Déjà, en 1855, à propos de la loi de la Milice de cette année-là, M. Holton avait protesté contre l'imposition à la province de "toutes les charges d'une souveraineté indépendante sans qu'on lui en conférât les droits et les privilèges".<sup>34</sup> Le Colonel Rankin avait appuyé la mesure parce que, à

---

34) Henri Bourassa, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* La défense nationale — la révolution impérialiste — Le tribut à l'Empire. (Montréal, 1915), 11.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

son avis, elle préparait la séparation du Canada de l'Angleterre.<sup>35</sup> M. Loranger avait aperçu, dans la nouvelle loi, un pas de plus vers l'autonomie : "Le régime colonial — régime d'infériorité pour le Canada — ne peut durer longtemps. La destinée manifeste du pays, c'est l'indépendance".<sup>36</sup> M. Laberge, un libéral, avait prononcé carrément : "Que le pays devienne indépendant, et aucun autre député ne sera plus empressé que moi à appuyer le projet de loi".<sup>37</sup> En 1862 en dépit de la guerre de sécession américaine qui menace le Canada d'une rupture entre l'Angleterre et les Etats du Nord, le ministère Cartier-MacDonald subit une cinglante défaite pour avoir voulu accroître le fardeau militaire de la province. Le duc de Newcastle se montra désappointé du rejet du projet de loi ; il proposa de soustraire ces sortes de questions "à l'action perturbatrice des luttes politiques ordinaires." Le nouveau ministère McDonald-Sicotte lui répondit, avec une fermeté presque dure : "Les provinces ne contribueront jamais à un système coûteux de défense à moins qu'il ne soit sujet à leur propre autorité". Défense militaire et souveraineté nationale sont donc pour les ministres canadiens, choses corrélatives. "Le droit au *Self-government* entraîne l'obligation à la défense du territoire", avait soutenu Newcastle. "Dans l'abstrait", répondent les ministres, "cette proposition est indiscutable ; mais elle n'est indiscutable que pour les gouvernements des Etats souverains". Fidèles à des principes traditionnels, ils refusent donc d'engager plus avant leur pays en des guerres qui seraient "le résultat d'événements dont la cause initiale ne pourrait en aucune manière être attribuée au Canada".<sup>38</sup> La même année, en juillet 1862, un journaliste de 23 ans, au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, énonçait cette vue hardie que l'attitude égoïste de l'Angleterre impliquait une rupture du "pacte fait entre elle et nos

35) *Ibid*, 25-27.

36) *Ibid*, 12.

37) *Ibid*, 12-13.

38) *Ibid*, 28-35.

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

pères". Ce jeune journaliste qui s'appelait Honoré Mercier, écrivait en propres termes : "Notre condition de colonie a pour base la protection de l'Angleterre ; cette base étant sapée, tout l'édifice doit crouler . . . Au moins, avec l'indépendance, viendrait le droit de faire respecter notre honneur national".

Ces débats, on le devine aisément, ne sont pas faits pour diminuer les soucis de la métropole. Le problème de la défense militaire des colonies finira par préoccuper à ce point les gouvernants de Londres qu'après avoir accueilli froidement le projet de fédération des provinces de l'Amérique du Nord, ils en deviendront d'ardents avocats. Les petites provinces du golfe s'y montrent alors plus ou moins récalcitrantes. Les chefs de l'empire n'hésiteront pas à exercer sur elles des pressions despotiques, tant ils souhaiteraient, en groupant ces colonies, se décharger sur elles d'une plus large part de leur défense.

Pour les mêmes motifs, une portion considérable de l'opinion en Angleterre se laisse de nouveau gagner par une autre solution, celle-ci radicale : le sacrifice des colonies. En ces milieux, la conviction s'est faite, une fois de plus, de l'impossibilité de défendre efficacement, contre la puissance américaine, des possessions si mal pourvues de frontières naturelles. Les Anglais qui expriment cette conviction, n'appartiennent plus uniquement à l'aile manchestérienne du parti radical. John Bright n'est plus seul à dire aux Communes anglaises, comme il le faisait en 1865 : "A cette séparation (du Canada de l'Angleterre) je ne m'objecte point le moins du monde ; je crois qu'il vaut mieux qu'il en soit ainsi pour nous et que cela vaudrait mieux pour eux".<sup>89</sup> L'idée a fait son chemin dans les milieux libéraux et même conservateurs. C'est, en cette même année 1865, que Disraeli proférait des propos comme celui-ci : "Le Canada je le crois, a son avenir

---

<sup>89</sup> Cité dans Oscar Douglas Skelton, *Life and Times of Sir Alexander Tilloch Galt* (Toronto, 1920), 439.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

à lui . . . Ces provinces ont les moyens d'établir leur indépendance à l'égard de tout pouvoir étranger, et si, à la fin, elles peuvent devenir un pays indépendant, nous trouverons dans un tel événement, non pas une source de mortification, mais un motif d'orgueil". L'on fera si bien qu'en janvier 1867, Galt se dit péniblement impressionné par ces sentiments des hommes d'Etat britanniques : "Je ne puis me fermer les yeux", écrit-il à Madame Galt, "sur ce fait qu'ils veulent se débarrasser de nous . . ."<sup>40</sup>

Au Canada, on ne se fait guère illusion néanmoins sur les propos des politiques britanniques. On sait que les "séparatistes" n'ont guère chance de l'emporter. Comment se cacher, d'autre part, la volonté résolue de la Grande-Bretagne de limiter chaque année sa part du budget de la défense militaire des colonies ? Le retrait graduel des troupes anglaises des postes stratégiques du Canada affirme, d'ailleurs, cette volonté, de façon concrète. Une autre constatation inquiète bien davantage les provinces canadiennes, et c'est d'être tenues pour une quantité si négligeable dans les calculs de la diplomatie londonienne. Otages perpétuels dans les conflits de l'Angleterre et des Etats-Unis, tel est bien leur rôle. Ranson toujours prête et toujours à portée de main de la diplomatie britannique, il semblait que le Canada, a écrit l'historien Skelton, eût fait passer à l'état de sport national, parmi les Américains, la manie de "tordre la queue du lion".<sup>41</sup> Dans les jeux diplomatiques de Londres et de Washington, deux faits entre autres, vont démontrer aux Canadiens, le rôle humiliant et ruineux de leur pays. Les incursions féniennes avaient causé sur nos frontières, d'assez considérables dommages. Le Canada entreprit de se faire indemniser par le gouvernement impérial. Disons, en passant, qu'il ne réclamait cette indemnité qu'à défaut, pour la diplomatie britannique, de lui obtenir réparation de la part de Washington.

---

40) *Ibid*, 410-411.

41) *Ibid*, 444.

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

Ces incursions féniennes, le Canada prétendit ne les avoir en rien provoquées. Elles proviennent, fit-il observer, "des torts réels ou imaginaires que l'Empire a infligés dans le passé à l'Irlande. Ce ne sont donc pas que nos propres batailles que nous avons livrées, mais celles de l'empire . . . Il n'est pas juste", concluait-il, "qu'on nous laisse subir seuls les pertes et les conséquences qui résultent de l'action politique du gouvernement impérial".<sup>42</sup> Quelle fut la réponse du gouvernement britannique ? Il ne demanda rien à Washington et il refusa toute indemnité. En veine d'humour, lord Kimberley, ministre des colonies, émit la prétention que "les Canadiens de la génération actuelle étaient aussi responsables des prétendus griefs de l'Irlande que leurs co-sujets de la même génération en Grande-Bretagne".<sup>43</sup> Les Canadiens s'étaient livrés à une autre démarche auprès de l'autorité impériale. Ils avaient sollicité l'appui de sa diplomatie pour le règlement de la question de leurs pêcheries maritimes : question restée assez mal en point, depuis 1866, date de la résiliation du traité de réciprocité de 1854. Par complaisance pour le gouvernement impérial, et à son instance, le gouvernement des Canadas-Unis avait laissé les Américains qui ne payaient guère de retour, s'approvisionner largement dans les eaux canadiennes. Héritier de cette fausse situation, le gouvernement de la Confédération voulut ressaisir ses pleins droits. Comment, cette fois encore, se comporteront les autorités britanniques ? Elles signèrent, en 1871, le traité de Washington avec les Etats-Unis. Les Américains obtinrent la libre navigation du Saint-Laurent, et moyennant une compensation pécuniaire à déterminer par arbitrage, le droit de piller encore, pendant dix ans, les eaux canadiennes. La mesure était comble ; les négociations faillirent échouer. Sir John A. MacDonald, choisi comme l'un des plénipotentiaires, par le gouvernement britannique, fut tenté de ne pas signer. Les

42) *Sessional Papers* (Ottawa, 1871), n° 12 : 41 ; n° 46 : 26.

43) Henri Bourassa, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* (Montréal, 1915), 49.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

négociateurs de Londres, a-t-il écrit, ne semblaient avoir "qu'une idée en tête : s'en retourner en Angleterre avec un traité dans leur poche, réglant tout, quelque prix qu'en dût payer le Canada". "Si le peuple canadien avait su", écrivait encore MacDonald, "de quelle manière le Canada avait été traité par l'Angleterre, une tempête annexionniste, j'en ai peur, se fût élevée, qu'il n'eût pas été facile d'apaiser".<sup>44</sup>

Une tempête s'était élevée, non pour l'annexion aux Etats-Unis, mais pour l'indépendance du Canada. Et, parmi ceux qui excitent le vent, l'on aperçoit une des figures dominantes de la politique canadienne, Sir Alexandre Tilloch Galt. Galt, esprit quelque peu versatile, partisan, un temps, de l'annexionnisme, et, sur la fin de sa vie, après, il est vrai, un séjour à Londres, partisan de la fédération impériale, Alexander Tilloch Galt est alors ce qu'on appellerait un nationaliste. Il est de ceux à qui la naissance du Canada de 1867 a insufflé un fort sentiment national. Pour lui et pour beaucoup d'autres, un peuple en possession de la moitié d'un continent aux ressources presque infinies, n'est point fait pour s'éterniser dans le berceau colonial. Galt veut l'indépendance du Canada parce qu'il croit tout d'abord que le gouvernement impérial souhaite secrètement cette solution. N'est-ce pas lui qui écrivait à Madame Galt, le 14 janvier 1867 : "Ils (les Anglais d'Angleterre) ont une peur servile des Etats-Unis et nous céderaient plutôt que de nous défendre ou d'encourir le risque d'une guerre avec ce pays".<sup>45</sup> Galt veut encore l'indépendance parce qu'il y voit le remède suprême contre l'annexion aux Etats-Unis. Ou l'indépendance et la foi en soi-même qu'elle inspire, ou l'absorption fatale par l'ogre américain. "Si le jour devait venir", disait Galt, "où l'on aurait persuadé notre peuple qu'il ne saurait

44) Joseph Pope, *Memoirs of the Right Honourable Sir John Alexander MacDonalld*, first prime minister of the Dominion of Canada (2 vol., Ottawa, 1894), II : 105, 137-138.

45) Oscar Douglas Skelton, *Life and Times of Sir Alexander Tilloch Galt* (Toronto, 1920), 410.

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

exister sans le support de l'Angleterre, ce jour-là, nous pourrions nous jeter tout de suite dans les bras des Etats-Unis". (*We must drop at once into the United States*).<sup>46</sup> L'affaire des Fénians, le traité de Washington fortifieront ces idées dans l'esprit de Galt. Sans doute possible, le prestige britannique ne servait que médiocrement le Canada. Et l'on pouvait se demander si les gouvernements de Washington ne respecteraient pas tout autant un Etat libre qu'une simple colonie. Charles-A. Moss, futur juge en chef de l'Ontario, mais alors jeune politique, et l'un de ses contemporains, lui-même jeune, Edward Blake, partageaient fortement les aspirations de Galt. Une pléiade de jeunes Anglo-Canadiens, d'esprit cultivé, groupé autour d'un hebdomadaire de Toronto, *The Nation*, favorisaient d'assez près les mêmes idées. W.A. Foster et quelques autres plus décidés, supportaient malaisément la prolongation du colonialisme. "Une association", disait Foster, "qui tracera la ligne de démarcation entre les Canadiens loyaux à leur terre et ceux qui se contentent d'une citoyenneté subordonnée ou secondaire, fournit le meilleur moyen de cimenter la confédération et d'assurer une action politique dans l'intérêt de tout le Dominion".<sup>47</sup> Dans les milieux d'affaires de Montréal et dans le Québec, le mouvement prit quelque ampleur. Les partisans de l'indépendance eurent leurs entrées au *Quebec Chronicle* et au *Montreal Star*. Pour l'idée, M. Huntingdon fit campagne dans les cantons de l'est. John Young, député de Montréal, et commissaire des Travaux publics sous l'Union, porta le débat aux Communes. Parmi les Canadiens français, quelques membres du parti national, fondé en 1871, par des hommes tels que L.-O. David, Honoré Mercier, Adolphe Jetté, ne cachèrent pas leur penchant pour l'indépendance. Charles Laberge, disciple attardé de Papineau, ne perdit aucune occasion de prêcher l'indépendance du Ca-

---

46) *Ibid*, 453.

47) *Ibid*, 446.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

nada. En 1873, Mercier osa prôner cette solution en plein parlement fédéral. A propos de tout ce mouvement d'opinion, et en particulier du mouvement *Canada first* de W.A. Foster, l'historien John Charles Dent note, dans son *Canada since the Union of 1841* : "La semence avait été jetée et un esprit national s'est répandu depuis lors, largement à travers le pays, surtout parmi les jeunes hommes". Puis, après avoir écarté comme solutions possibles, et la fédération impériale et l'annexion aux Etats-Unis, l'historien ajoute : "L'idée d'indépendance semble avoir pris des racines profondes dans le jeune Canada".<sup>48</sup>

La plus forte bombe éclata à Ottawa, au lendemain du traité de Washington. Et ce fut un membre du cabinet qui la fit éclater. Dans un discours public, Joseph Howe qualifia, en termes aussi peu respectueux que possible, les exploits de cette diplomatie qui venait "d'acheter sa paix aux dépens de nos intérêts". Le ministre se permit de railler ces trente millions de Britanniques trop occupés à "garnir leurs comptoirs rapaces (*their rascal counters*) à l'intérieur de leurs deux petites îles", "trop pressés de rassembler autour d'eux troupes et vaisseaux de guerre de l'Empire", pour songer à "quatre millions d'autres sujets britanniques obligés de faire face à une nation de quarante millions pour la défense d'une frontière de trois mille milles". "Sachons comprendre leur dessein", s'écriait Howe, "et orienter la politique de l'avenir en conséquence". Pour finir, l'orateur recommandait une "ferme confiance dans la Providence et dans notre propre capacité de forger la politique du Canada de manière à assurer par nos propres ressources sa sécurité, au cas où les Anglais, oublieux du passé, répudieraient leurs obligations nationales".<sup>49</sup>

Ainsi parlaient autrefois les politiques canadiens. Dé-

---

48) John Charles Dent, *The Last Forty Years : Canada since the union of 1841* (2 vol., Toronto, 1881), II : 552-554.

49) *Address delivered by the Hon. Jos. Howe, Secretary of State for the Provinces, before the Young Men's Christian Association, Ottawa, Feb. 27, 1872.* (Brochure à la Bibliothèque du Parlement, Ottawa).

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

noncé par l'un de ses collègues, Sir Francis Hincks, Howe ne fut pas désavoué publiquement par le cabinet d'Ottawa.<sup>50</sup>

\* \* \*

L'époque de la Confédération passée, il semble que l'idée d'indépendance soit mise en veilleuse. L'Angleterre se désintoxique peu à peu de son séparatisme pour se livrer corps et âme au démon de l'impérialisme. Ses relations pacifiques avec les Etats-Unis, sa contribution presque insignifiante à la défense militaire du Canada, mettent fin aux migraines de ses gouvernants. D'ailleurs, le potentiel économique et politique grandissant des colonies, les rivalités internationales autour de ces marchés privilégiés, et plus que tout, le spectacle des magnifiques réservoirs d'hommes que les colonies pourraient fournir pour la défense d'un empire de plus en plus lourd à porter, inclinent la métropole vers un impérialisme centralisateur. Le Canada, il faut bien le dire, vient à la rencontre de cette évolution. Le grugement assez fréquent de son territoire par le voisin américain, grugement qui continue de s'accomplir avec la complicité de la déférente diplomatie britannique, occasionnent encore au Dominion des accès de rancœur. Il cédera aux mêmes sursauts à chaque réapparition de l'absolutisme métropolitain dans le domaine constitutionnel. Les tentatives sournoises de Londres pour ramener le gouverneur au type du gouverneur de colonie de la couronne, ou pour lui conférer le droit de désaveu sur la législation des provinces ; les prétentions déplaisantes du gouvernement britannique au sujet des droits d'auteur et des négociations des traités de commerce du Canada, susciteront des controverses vite portées à l'aigreur. L'esprit raciste anglo-saxon, "le sang plus épais que l'eau", aideront à s'exorciser de ces

---

<sup>50</sup> James A. Roy, *Joseph Howe, A Study in Achievement and Frustration* (Toronto, 1935), 294-95.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

poussées de mauvaise humeur. Jusqu'à la guerre du Transvaal on restera intransigeant contre toute participation aux guerres de l'empire. Pour le reste, le suprême malheur du Canada sera d'avoir à sa tête des politiques sans doctrine définie, pour qui l'opportunisme sera le dernier mot de la sagesse. L'indépendance ne leur apparaît plus comme le terme naturel, normal de l'évolution politique et nationale. Ils s'orientent plutôt vers la simple autonomie, dans un fédéralisme impérial de définition et de cadres imprécis.

Fait singulier, c'est dans le Québec et, en général, dans le Canada français, que cette régression de l'idée d'indépendance se fera le plus sentir. Le petit peuple qui, jusque-là, avait le mieux compris l'évolution constitutionnelle de son pays et qu'on avait vu à la tête des conquérants de la liberté, parut lassé de son rôle d'avant-garde. Etrange effet, en sa complexion morale, des institutions de 1867, faites, semblait-il, pour achever sa virilité politique et que le jeu fatal des partis, dans l'arène fédérale, allait ramener à l'enfance politique. Un historien qui écrirait à la Bainville, l'*Histoire de deux générations*, je veux dire, au Canada, celles qui ont suivi 1867, n'aurait pas de peine à démontrer comment la politique, telle que les Canadiens français l'ont pratiquée dans le domaine fédéral, depuis la Confédération, les a amenés à n'avoir plus de politique à eux, ni à Ottawa ni à Québec. Qui dit parti fédéral, dit d'abord une majorité anglo-canadienne. Du jour où le service et l'idéologie du parti devaient se substituer à l'idée et au service de la province et de la nationalité, les Canadiens français ne pouvaient aboutir en politique qu'à servir des intérêts qui n'étaient plus les leurs. Ils en arriveront à fausser, dans ses principes et dans son orientation, leur politique traditionnelle, à n'avoir plus de politique que la politique de la majorité, et ce, même en leur propre province, par le rebondissement inévitable du despotisme partisan dans le domaine provincial. De là les haines vigoureuses des vieux partis à l'égard de tous les mouvements nationaux ou nationalistes qui pourraient affecter ou infir-

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

mer la solidarité de leurs groupements politiques. De là ce sens péjoratif que leur presse ou leurs orateurs s'appliquent à donner au mot "national". Un seul contrepoids eût pu neutraliser, au lendemain de 1867, le jeu fatal des idéologies politiciennes, et c'eût été le contrepoids d'une forte éducation nationale : éducation qui eût maintenu haut, dans l'esprit des jeunes générations canadiennes-françaises, les impératifs de la continuité historique et les valeurs spirituelles de l'idée de nationalité. En même temps que, pour la structure économique, sociale, morale, d'une province catholique et canadienne-française, on eût montré à la jeunesse la nécessité d'une politique appropriée, on lui eût révélé le "potentiel" de sa culture et de sa foi, dans la vie d'un peuple et d'un Etat.

Rien, dès lors, ne pouvait arrêter les Canadiens français sur la pente d'un aberrant complexe d'infériorité. Minorité dans un monde anglo-saxon, ils éprouveront un besoin maladif de se faire pardonner leur qualité d'étrangers à la race dominante. Plus que tout autre groupe ethnique au Canada, on les verra faire bruyamment étalage de leur loyalisme envers l'Angleterre. La loyauté à la couronne anglaise passera, pour eux, au rang de première vertu civique. Bien mieux : pour donner à cet état d'esprit un fondement d'apparence rationnelle, ou à tout le moins, une ombre de justification, les politiciens canadiens-français, politiciens de tout poil et de toutes couleurs, se mettront à forger le mythe d'une Angleterre, mère et patrie de toutes les libertés canadiennes, éducatrice politique des jeunes nations de l'empire. Le mythe s'exprimera dans cette formule-cliché aussi simpliste qu'idiote : "La France nous a donné la vie ; l'Angleterre, la liberté." Rarement l'on aura vu un peuple déformer et répudier son histoire avec une candeur plus désinvolte.

En cette aberration trop générale, que pouvaient devenir les anciennes aspirations ? Oser rêver ou parler d'indépendance paraîtra aux Canadiens français témérité doctrinale. Un peuple jadis si fier, si épris de son émancipation, se

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

résignera à l'état colonial comme à un statut inviolable. A peine, à de rares intervalles, quelques esprits libres ou téméraires, en des manifestations d'ailleurs sans lendemain, viennent-ils troubler ce quiétude absolue. En 1890, le parlement fédéral, dans une "adresse" à la Reine, croit opportun de rassurer la souveraine sur la fidélité du peuple canadien et de protester, en même temps, contre toute idée de séparation de l'Angleterre. Sir John A. MacDonald est encore premier ministre. Le Club des jeunes conservateurs de Montréal n'en met pas moins aux voix une protestation contre l'"adresse". Et la protestation n'est rejetée que par 27 voix contre 25. Le Club National et le Club Letellier, tous deux de Montréal, ont déjà, et à plusieurs reprises, voté des résolutions dans le même sens. Un jour de novembre 1892, le 28, grand débat public, au Parc Sohmer, à Montréal. Quatre jeunes orateurs, dont deux de Toronto, MM. McGown et Myers, et deux de Montréal, J.-T. Cardinal et Rodolphe Lemieux, discutent de l'avenir du Canada. L'une ou l'autre de ces solutions sont proposées : *statu quo* colonial, fédération impériale, annexion aux Etats-Unis, indépendance du Canada. En ce débat académique, l'auditoire voulût-il décerner ses suffrages à la solution de son choix ou à l'éloquence des orateurs ? Les votes se répartirent comme suit : *statu quo* : 364 ; fédération impériale : 29 ; annexion aux Etats-Unis : 992 ; indépendance : 1614.

Ce tournoi oratoire allait provoquer, quelques mois plus tard, une manifestation encore plus retentissante. Honoré Mercier, récemment échappé aux griffes de la justice et de ses ennemis politiques, voulut reprendre le débat. Il le fit, le 4 avril 1893, encore au Parc Sohmer, devant six mille auditeurs. Mercier conclut, lui aussi, pour l'indépendance. Ce n'était pas la première fois, on l'a vu, qu'il se faisait partisan de cette solution. Premier ministre, Mercier avait repris, en 1888, au parlement de Québec, cette idée chère à sa jeunesse. En 1893, pour cet homme près de sa fin, le discours du Parc Sohmer fait penser à un testament politique.

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

De haut tout d'abord, il écarte le mensonge officiel où aimait s'appuyer le loyalisme politicien. "Je ne suis pas un anglophobe", clame-t-il à son auditoire, ... "mais l'Angleterre me laisse indifférent, presque froid. J'admets qu'elle nous a fait du bien ; mais je crois qu'elle nous a fait plus de mal que de bien et que, si nous avons prospéré, nous surtout, les Canadiens français, ce n'est pas de sa faute... Et nous pourrions nous séparer d'elle... sans remords de conscience, sans déchirements de cœur, et même sans verser de larmes..." De telles paroles fleurent déjà le scandale. Que dire de la conclusion du discours : "Debout, comme un homme libre sur la terre d'Amérique, je défends la cause sacrée de mes compatriotes, quelles que soient leur race ou leurs croyances religieuses, et je demande pour tous l'émancipation coloniale et la liberté... Hommes, femmes et enfants, à vous de choisir ; vous pouvez rester esclaves dans l'état de colonie, ou devenir indépendants et libres, au milieu des autres peuples qui vous convient au banquet des nations."

Mercier avait souhaité, ce soir-là, un vaste mouvement d'opinion en faveur de l'indépendance. Il avait invité les mères canadiennes à orienter, vers ce destin national, l'éducation de leurs enfants. De mouvement d'opinion, inutile de le dire, il n'y eu point l'ombre, pas plus que d'éducation nationale pour un destin plus élevé de la patrie. La conférence de Mercier obtint un seul écho quelque peu retentissant : la brochure de Joseph Royal : *Le Canada, République ou Colonie ?*, brochure de 105 pages, parue à Montréal, en 1894. Royal reprenait une idée de sa jeunesse qu'il avait d'abord lancée, nous l'avons vue, dans la *Revue Canadienne* de 1865. Mais il la reprenait cette fois avec plus de fermeté, se faisait même l'avocat d'une république canadienne. L'idée de Royal, pas plus que le discours de Mercier, ne fit long chemin.

Faut-il noter, comme un autre écho de la conférence Mercier, la brochure de James Douglas, *Canadian Independence, Annexation and British Imperial Federation ?* L'écho

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

viendrait, cette fois-ci, du côté anglo-canadien. Datée de New-York (25 avril 1894), cette brochure a pour auteur un Canadien qui a résidé longtemps aux Etats-Unis. Les élections de 1891 où les électeurs eurent à choisir entre le protectionnisme économique et la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, ont remis en question l' "annexionnisme". Douglas étudie l'opportunité de cette issue politique pour son pays d'origine ; il soulève aussi le problème d'une fédération impériale. L'important, en cette étude, c'est que l'auteur ne conçoit la possibilité de l'une ou l'autre solution que l'indépendance une fois consommée du Canada. Deux en-têtes de chapitres nous renseignent d'ailleurs sur la pensée de Douglas : *Imperial Federation Possible only as the Consequence of Independence — Annexation as an Alternative to Independence*. Un passage de la brochure (p. 2) nous en dit encore davantage. Douglas vient d'exposer comment, selon lui, le Canada, avec l'aide de l'Angleterre, a pu traverser la période de son adolescence nationale, et il ajoute :

"Now that this period has passed, it will be as ignominious to remain dépendent and accept support from the parent state, as it is on the part of a full-grown man to look to his sire, not only for counsel, but for assistance."

Au lendemain de 1893, le "lauriérisme" allait venir : sentimentalisme politique plus qu'idéologie politique ; culte idolâtrique d'un homme d'ailleurs fort séduisant ; donc domination rafferme du parti fédéral sur le Québec ; et, chez les Canadiens français, pratique de la concession unilatérale ou, qui s'appellerait mieux : humilité politique et nationale érigée à l'état de système pour la vanité puérile de garder à Ottawa un chef de la race.

La guerre du Transvaal, première brèche à la politique militaire traditionnelle, offensive audacieuse de l'impérialisme, secoua quelque peu la léthargie canadienne. Une renaissance du nationalisme s'ensuivit : renaissance assez timide dans le Canada anglais où le mouvement trouvait

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

pourtant un coryphée de premier rang dans la personne de M. J. John S. Ewart, qui allait mener, dans ses *Kingdom Papers* et ses *Independence Papers*, une courageuse et persévérante campagne pour l'indépendance. Renaissance plus hardie, plus vigoureuse dans le Canada français, où M. Henri Bourassa, orateur et publiciste puissant, susciterait toute une école de pensée et d'action. Sous l'influence de cette école, la province de Québec reprendrait son ancien rôle d'avant-garde. Elle deviendrait, presque elle seule, le refuge du nationalisme canadien.

\* \* \*

Depuis lors, comment décrire, tout au long d'un demi-siècle, la marche de l'idée d'indépendance ? Alternances de progrès et de reculs, marche titubante d'un pays qui a perdu de vue le pôle de son avenir. Au lendemain et à la faveur de la guerre du Transvaal, retours de plus en plus agressifs de l'impérialisme ; politique toujours hésitante des gouvernants canadiens. De temps à autre, tentatives de se reprendre à la tradition nationaliste. Et, par exemple, les conférences "coloniales" inaugurées en 1887, deviennent, en 1905, sur les instances des délégués des Dominions, des conférences "impériales". Insistance des mêmes délégués pour transformer ces conférences en conférences des gouvernements de l'empire, au lieu de conférences des gouvernements des Dominions, sous la présidence du seul secrétaire des Colonies. Le plus souvent les glissements continuent sur la pente des sacrifices à une propagande toujours plus exigeante et plus audacieuse. L'impérialisme peut marquer ses avances manifestes : l'*Empire Day*, plus célébré au Canada que la fête de la Confédération, l'Union Jack hissé sur tous les édifices publics en guise de drapeau national, le *God Save the King* substitué à l'*O Canada*, ébauches de contributions à la défense impériale. Puis, première Grande Guerre, le Canada engagé à fond aux côtés de l'Angleterre et pour le compte avoué de l'Angleterre

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

et de son empire.<sup>51</sup> A la fin de cet effort épuisant, nouveau ressaut de nationalisme mitigé. En 1917, formation d'un cabinet de guerre impérial où, aux côtés de cinq ministres du cabinet de guerre britannique, siègent les premiers ministres des "self governing colonies". Résolution Borden-Smuts du 16 avril 1917, votée à la Conférence impériale de guerre, où l'on fait reconnaître les Dominions comme "des nations autonomes d'un Commonwealth impérial" (*as autonomous nations of an Imperial Commonwealth*), et où l'on réclame pour eux "le droit à une voix adéquate en politique étrangère et dans les relations internationales". Résolution symbolique de l'esprit d'un Borden et de l'orientation de la politique extérieure du Canada de ce temps-là, singulier mélange de nationalisme et d'impérialisme. Les chefs politiques canadiens poussent, en effet, à l'émancipation du Dominion, non pour détendre, encore moins pour briser le lien impérial, mais pour le fortifier. Plus de liberté et d'autonomie dans les parties devra produire, selon eux, plus d'unité et de cohésion dans le tout.

Cependant le Canada obtient de figurer comme Etat distinct à la Conférence de la paix. Il signe comme tel le traité de Versailles. Comme tel, et comme tous les autres signataires, il devient membre de la Société des Nations. Et le Canada obtient ces privilèges ou droits de souveraineté par l'insistance de son premier ministre Robert Laird Borden, appuyé fortement de tout son cabinet. Les motifs invoqués auprès de Londres sont la croissance récente et considérable des Dominions, en population et en richesses ; leur remarquable effort de guerre, le développement de leur esprit national, et, par conséquent, le caractère désuet du régime de la tutelle métropolitaine. Dans une lettre à Lloyd George (29 octobre 1918), M. Borden agite, comme une menace à peine déguisée, le danger d'une résistance aux nouvelles aspi-

---

51) "Un million d'hommes dans les Dominions", disait M. Borden, à Londres, en 1917, "ont pris les armes pour la défense de l'empire et le maintien de son influence...", *Robert Laird Borden : His Memoirs* (Toronto, 1938), 670.

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

rations du Canada. Une fois engagé de ce côté, il semble que le chef du cabinet canadien ne sache plus où s'arrêter. Il ne voit plus la Grande-Bretagne, au milieu de ses Dominions, que comme le "*primus inter pares*".<sup>52</sup> Devant la Conférence impériale de guerre, en 1917, il ose même prévoir, pour un jour prochain, "l'égalité de statut entre les Dominions et la mère-patrie".<sup>53</sup> Auprès des autres nations et, en particulier, des Etats-Unis, le cabinet canadien fait déjà état du "caractère unique du *Commonwealth* britannique, groupe de nations libres sous un seul souverain".<sup>54</sup> C'était presque la formule du Statut de Westminster. Le Statut d'ailleurs s'en vient. Après les déclarations étonnantes, pour le moins dire, des conférences impériales de 1926 et de 1930, déclarations déjà concrétisées ou qui vont se concrétiser, pour une part, dans les faits, le 11 décembre 1931, le Statut de Westminster confère l'existence officielle au Commonwealth des nations britanniques, société libre d'Etats réputés égaux et autonomes, sans autre lien de dépendance qu'une commune allégeance au même souverain.

Est-ce cette fois l'indépendance véritable, complète, la mort, pour tout de bon, du colonialisme ? Cette apparente victoire à peine gagnée, le bloc anglo-saxon se reconstitue économiquement par les accords de 1932. On resserre, en toute hâte, les liens économiques pour parer au relâchement des liens politiques. Très fermes et actifs pour l'application de quelques points secondaires, gouvernants du Canada, de quelque partie qu'ils soient, se gardent bien de donner leur plein effet aux résolutions des conférences impériales de 1926 et de 1930 et au Statut de 1931. Un peu effrayés, dirait-on, du pas en avant que le pays vient de faire, ils éprouvent le besoin de reprendre haleine, sinon de reculer.

52) *Ibid*, 666.

53) *Ibid*, 670.

54) Jean-Jacques Chevallier, *L'Evolution de l'Empire britannique* (2 vol., Paris, 1930-1931), I : 366.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

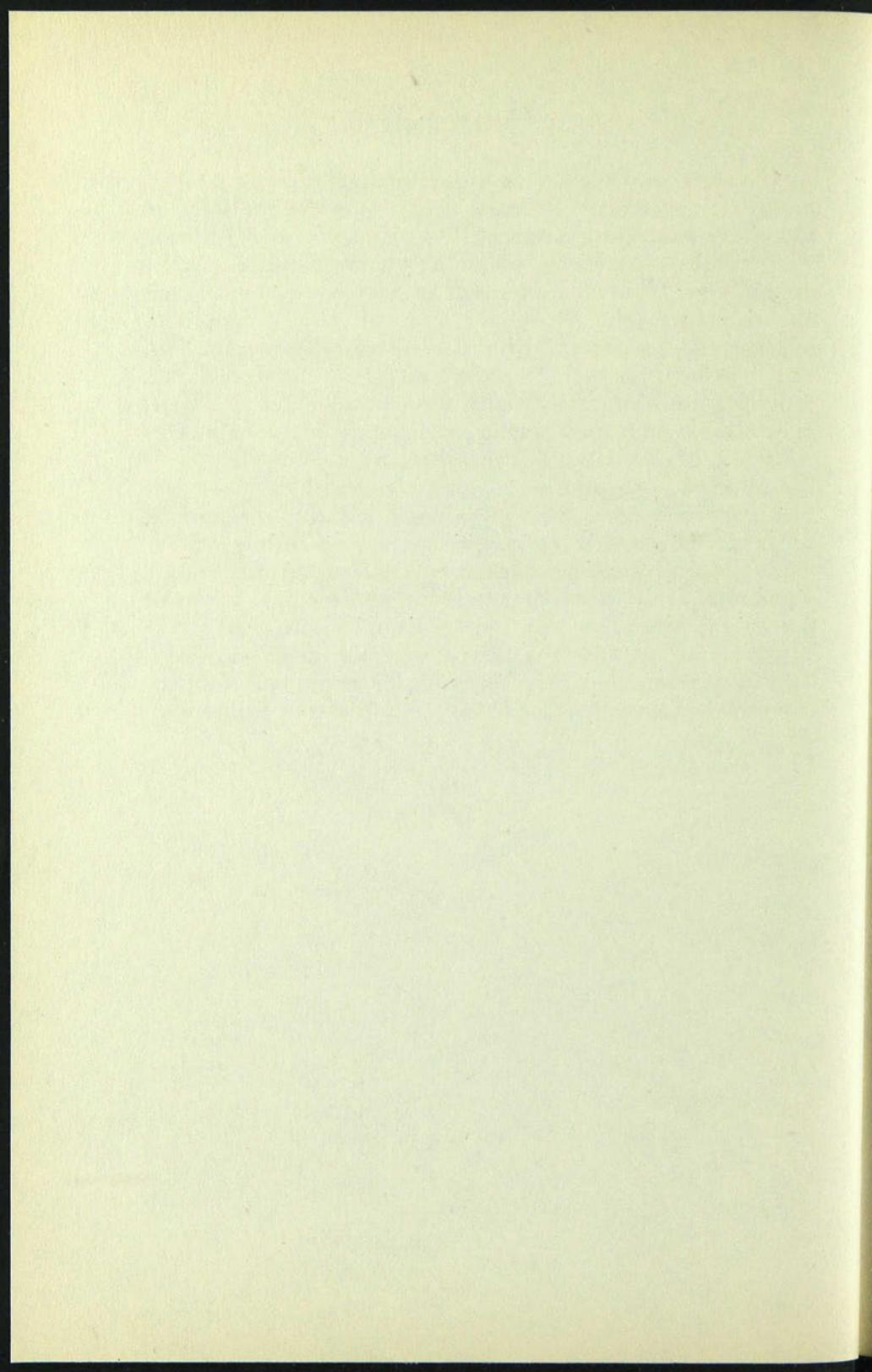
On dirait, entre eux, une conspiration pour freiner la marche vers la pleine liberté, pour laisser subsister, autant que possible, anomalies et illogismes. Indéfiniment et sans raison valable, ils diffèrent les rajustements constitutionnels qui établiraient, dans les faits, le nouvel ordre de choses. L'indépendance, *Canada first*, airs de flûte de politiciens, quand la guerre est loin et que les élections sont proches. Enfin, à la veille de la deuxième guerre mondiale, nouveau et suprême retour offensif de l'impérialisme : offensive dont l'inspiration paraît émaner des anciens milieux jingoes du Canada, mais dont il serait facile de retracer ailleurs les fils secrets. On sait le reste jusqu'aux dernières élections fédérales de 1945 où, pour échapper à un impérialisme qu'il appréhende pire que tout autre, le peuple canadien et même le peuple du Québec se convertissent apparemment au pire impérialisme dont le Canada ait jamais souffert.

\* \* \*

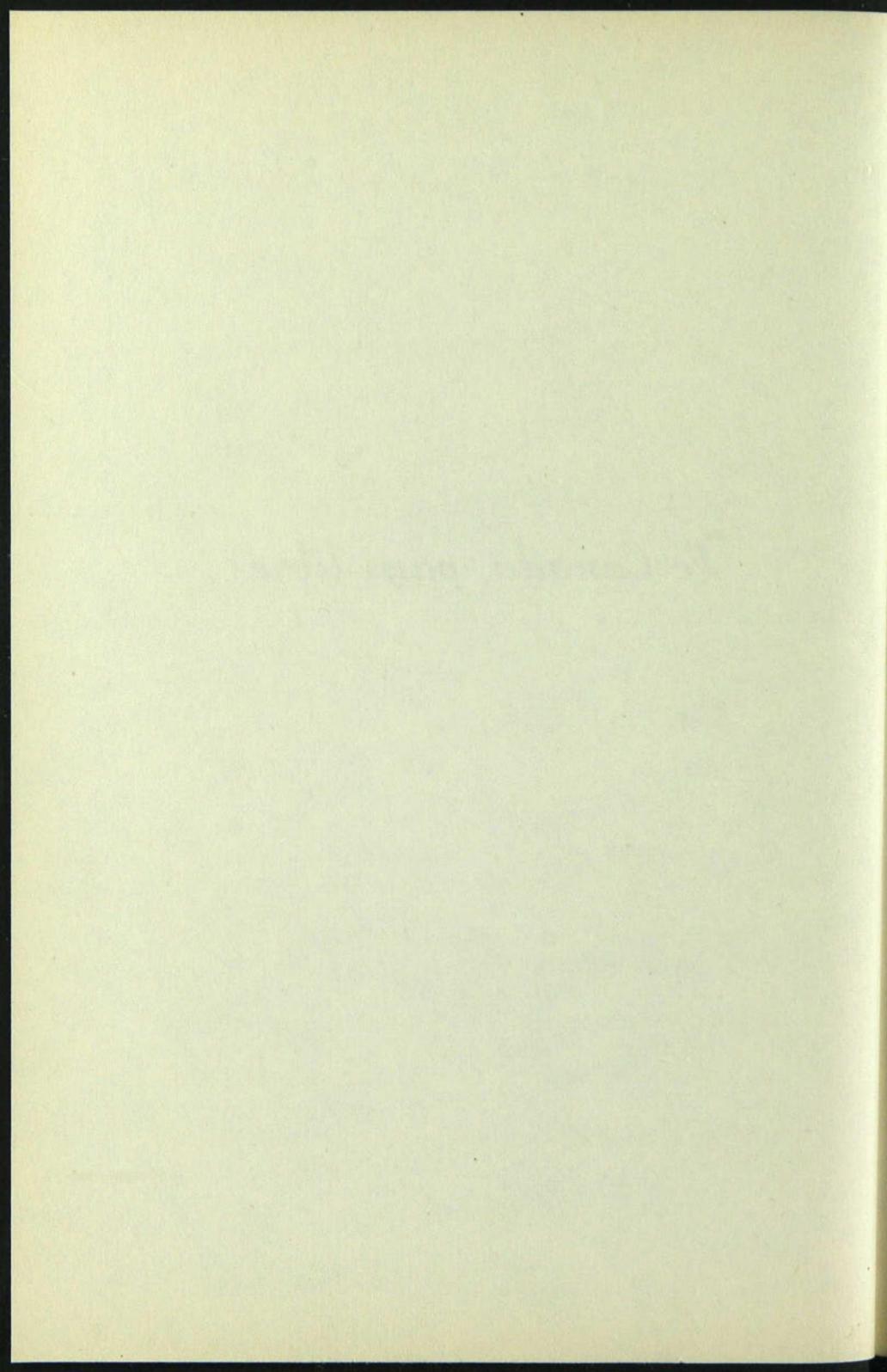
Nous voici au terme de cette revue d'histoire. Faut-il en dégager ou reprendre quelques conclusions ? L'idée impérialiste, inutile de le nier, garde, au Canada, une force déconcertante. Elle maintient ce grand pays hors de son orbite géographique et politique normale. Elle a orienté sa politique extérieure contre ses intérêts les plus vitaux. Elle maintient, dans sa vie intérieure, le germe de troubles profonds. Cependant, on l'a pu voir, le Canada n'a pas échappé à l'aspiration légitime et naturelle de tout peuple qui, avec l'âge et la force, prend conscience de sa personnalité politique et nationale. L'idée d'indépendance s'est éveillée de bonne heure chez lui ; et rien n'a jamais pu entièrement l'étouffer. Si elle a pris plus de temps à triompher ici que sur le reste de ce continent, la raison en est que le Canada fut plus mal servi que la plupart des pays de l'Amérique latine, par le voisinage géographique et par le synchronisme historique. Il a pour voisin un État puissant dont la voracité a pu, à bon endroit,

## L'IDÉE D'INDÉPENDANCE

l'effrayer. L'exemple du Mexique, mangé presque pour la moitié, le grugement incessant de ses propres frontières du sud et du Pacifique, rendirent le Canada moins réfractaire à une tutelle européenne, si illusoire qu'elle pût être en efficacité. Nous avons eu cent ans de paix avec nos voisins, mais une paix que John W. Dafoe a pu appeler : *Peace with friction for a century*. La conquête du *self-government*, état intermédiaire entre le statut colonial et l'indépendance, conquête qui date déjà de plus d'un siècle, a pu, en outre, faire illusion au Canada sur la lourdeur de sa tutelle métropolitaine. Mais surtout à l'encontre des colonies latines de l'hémisphère sud, qui ont vu coïncider leur âge majoritaire avec la décadence de leurs métropoles, le Canada a passé de l'enfance à l'âge viril, en même temps que l'empire britannique devenait l'une des plus grandes puissances de l'histoire du monde. Trois siècles et demi de colonialisme ne se liquident pas en un jour. Des liens plus vigoureux que pour toute autre colonie, liens du sang, liens d'intérêt, liens de sentiment, liens de prestige, ont retardé, pour un temps qui s'abrège, espérons-le, l'avènement de notre pays à la pleine virilité.



*Le Canada, pays libre*



## LE CANADA, PAYS LIBRE<sup>1</sup>

Le Canada pays libre, pays indépendant. L'est-il ? Peut-il l'être ? Doit-il l'être ? Je note que, dans les trois Amériques, de la terre glaciale à la Terre de Feu, un seul pays en est encore à se poser ces questions de mineur en tutelle. Le plus extraordinaire et le plus humiliant, c'est que, en l'an 1945, un Canadien ne puisse, sur ces questions capitales, hasarder ses opinions d'homme libre, sans affronter quelques risques. Le Père Archambault a eu beau m'écrire : "Vous pourrez traiter ce sujet comme vous l'entendrez." Chacun entend bien que, ce soir, je ne pourrai parler de l'indépendance du Canada sans un peu d'indépendance d'esprit. Et voilà qui me dispense d'ajouter que ce discours n'engage que moi seul.

— I —

N'aurions-nous point gardé plus de rancune qu'il ne faut au Statut de Westminster ? Jamais charte d'indépendance n'aura apporté à un peuple plus amères déceptions. Ce 11 décembre 1931, que d'enthousiastes eussent aimé l'inscrire sur leurs calendriers comme la grande date de notre histoire ! Il marquait, semblait-il, la dernière étape, le sommet de notre évolution politique et nationale. Des publicistes, des historiens étrangers s'appliquaient à découvrir, dans le Statut, "l'un des événements les plus considérables du siècle

---

1) Conférence prononcée à la Semaine Sociale du Canada, 22<sup>e</sup> session, Montréal, 1945.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

cle", l'ascension d'un seul coup à la vie internationale de cinq jeunes Etats souverains : le Canada, l'Etat libre d'Irlande, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud. Puis il fallut se rendre compte qu'au calendrier canadien, ce 11 décembre n'était qu'un jour comme un autre, — pas même marqué d'un poisson qui aurait pu être un poisson d'avril — et qu'en tout cas le jour de l'indépendance n'était pas, pour nous, ce qu'il est pour tout autre pays. Voici déjà quatorze ans qu'il se renouvelle ; et les canons n'ont pas tonné ; les cloches n'ont pas sonné ; les boutonnières ne se sont pas fleuries ; je ne sache pas qu'on ait vu monter, dans le ciel, le drapeau qui, en nous rappelant la fin de nos servitudes, nous eût présenté le symbole jeune et radieux de la patrie en fête. Puis le coup de tonnerre de 1939 est venu nous avertir que rien n'était changé ou si peu que rien à notre condition politique. Sur le cœur du Canada pèse toujours quelque chose comme le genou de l'étranger.

De cette cruelle et profonde désillusion, faut-il tenir responsable le Statut de Westminster ? L'avons-nous bien lu ? Nous serait-il faussement apparu comme le codex et la consécration solennelle de tous nos gains d'autonomie depuis un siècle ? Il se présente, je le veux bien, — c'est son titre même — comme "Loi donnant effet à *certaines vœux* formulés par les conférences impériales de 1926 et de 1930". Mais, notons-le tout de suite : il s'agit de "*certaines vœux*", non de tous. Et si nous repassons ensemble les divers domaines où s'affirme l'indépendance d'un Etat, que trouvons-nous ? Dans le domaine législatif, le Statut de 1931 met fin à la suprématie du parlement impérial sur les parlements des Dominions, parlements centraux et provinciaux. Autrement dit, le parlement de Londres s'est départi de ses pouvoirs de désaveu et de réserve à la sanction royale sur notre législation. Mais cette abrogation explicite et définitive mise à part, les onze et brefs articles du Statut contiennent-ils rien d'autre de conséquent ? Et encore ces pouvoirs abrogés ne seraient-ils pas des pouvoirs depuis longtemps tombés en désuétude ?

## LE CANADA, PAYS LIBRE

Les autorités impériales y allaient, dans les débuts, assez rondement avec les chambres coloniales. De 1836 à 1864, soit pendant vingt ans au moins de gouvernement responsable, 341 projets de loi des provinces de l'Amérique du Nord furent réservés à la sanction royale ; 47 ne l'obtinrent jamais. Pour retrouver dans la suite l'exercice du droit de désaveu au Canada, il faut remonter à 1873 ; et, pour le droit de réserve, à 1886. En 1911, vingt ans avant le Statut de Westminster, M. Balfour pouvait dire : "Du point de vue légal je crois à la suprématie du parlement britannique sur les parlements du Canada, de l'Australie, ou du Cap, ou du Sud-Africain ; mais, en fait, ces parlements sont indépendants, absolument indépendants".<sup>2</sup>

Au reste, la Conférence impériale de 1926, soit cinq ans avant le Statut de Westminster, disposait, à toute fin pratique, de cette suprématie déjà périmée. Le 29 mars 1927, au parlement fédéral, le premier ministre, M. Mackenzie King, définissait comme suit la ligne de conduite adoptée à la Conférence par le gouvernement impérial : "Là où nous aurons affaire à un Dominion autonome (self governing Dominion) nous lui reconnaitrons l'égalité de statut et le pouvoir de désaveu ne sera exercé que sur l'avis du Dominion qui le demandera." Le lendemain, M. Lapointe pouvait dire à son tour : "Je suis content que tous ceux qui ont pris quelque part à ce débat, même mon honoré ami, le chef de l'opposition, ont convenu que le pouvoir de désaveu est aboli et qu'il peut être réputé n'avoir aucun effet constitutionnel." C'est dire le peu de nouveau qu'apportait sur ce point le Statut de Westminster.

Dans le domaine exécutif, autre progrès d'autonomie. Le Canada n'est plus sujet à la suprématie du gouvernement britannique : suprématie que Londres exerçait par l'intermédiaire de deux subordonnés : le gouverneur des colonies

2) Cité par M. Henri Bourassa, *Que devons-nous à l'Angleterre ?* — La défense nationale — La révolution impérialiste — Le tribut à l'Empire (Montreal, 1915), 206, note.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

et le secrétaire impérial des colonies. Son premier gain, en ce domaine, le Canada l'acquiesce, en 1848, par la conquête de ce qu'on a appelé le "gouvernement responsable". Par cette révolution — car ce fut une sorte de révolution dans la politique coloniale anglaise — le gouverneur cessa d'être lui seul l'exécutif canadien ; il cessa d'être le seul personnage responsable de la politique canadienne et responsable à nul autre qu'au gouvernement de l'Angleterre. Confiné à son rôle constitutionnel, force lui fut de ne plus administrer le pays que par l'intermédiaire d'un ministère ou d'un exécutif canadien, ce dernier responsable non pas au gouvernement britannique mais aux chambres canadiennes. Le roi lui-même n'avait d'autre autorité exécutive sur le Canada que celle que nous voulions bien lui consentir. Sir Wilfrid Laurier disait déjà de son temps : "Nous sommes sous la suzeraineté du roi de l'Angleterre, et nous plions le genou devant lui, mais le roi d'Angleterre n'a pas d'autres droits sur nous que ceux que lui accorde notre propre parlement canadien. C'est là la conception de nos relations avec le trône, reconnue par tous les sujets britanniques vraiment loyaux".<sup>3</sup> Le gouvernement n'en continuait pas moins à recevoir sa nomination du roi de la Grande-Bretagne ou, plus exactement, du cabinet impérial. Tout au plus la coutume s'établit-elle, quant au choix de la personne, d'obtenir, au préalable, l'acquiescement du gouvernement de la colonie autonome. En théorie et en fait le gouvernement restait un personnage britannique, représentant, au Canada, du gouvernement britannique. Il demeurait l'intermédiaire diplomatique normal entre la métropole et la colonie ou le Dominion. Il rendait compte de sa gestion, par dépêche ou mémoire, au Colonial Office, et, plus tard, au Dominion Office. La conférence impériale de 1926, et surtout celle de 1930, ont chambardé le statut des gouverneurs des Dominions. "C'est une conséquence essen-

---

3) Cité par John S. Ewart, *The Kingdom Papers* (2 vol., Ottawa, 1912), I : 5.

## LE CANADA, PAYS LIBRE

tielle de l'égalité de statut qui existe parmi les membres du Commonwealth des nations britanniques", disait le Rapport Balfour, "que le gouverneur général d'un Dominion soit le représentant de la couronne, occupant, à tous égards, dans le Dominion, la même situation, en ce qui concerne l'administration des affaires publiques, que celle qu'occupe Sa Majesté le Roi en Grande-Bretagne, et qu'il ne soit pas le représentant ou l'agent du gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne ou de n'importe quel département dudit gouvernement".<sup>4</sup> Ce haut fonctionnaire reçoit encore fictivement sa nomination du roi mais il ne la reçoit plus du roi de la Grande-Bretagne ; il la reçoit du roi du Canada et sur l'avis du cabinet canadien. Ses lettres patentes, sa commission, ses instructions lui viennent également de la même source. Ce n'est plus un personnage britannique, c'est un personnage canadien ; il n'est plus le représentant ni l'agent de la Grande-Bretagne. Seul le cabinet du Dominion a pouvoir d'aviser la Couronne dans les affaires du Dominion. Le professeur Keith n'a pu s'empêcher de le reconnaître : la Conférence de 1926 "a donné le coup de grâce à l'unité exécutive de l'empire. Sous ce rapport, le Canada est un Etat souverain."<sup>5</sup> Mais on l'observera une deuxième fois, cette évolution ou révolution si profonde ne date pas du Statut de Westminster, dont le Statut ne dit rien ; elle date de la grande victoire constitutionnelle de 1848 et des conférences impériales de 1926 et de 1930.<sup>6</sup>

Presque en même temps, le Canada s'émancipait de la tutelle du Secrétariat des Colonies ou du Colonial Office. Le Statut de Westminster stipule, il est vrai, à son article 11,

---

4) Jean-Jacques Chevallier, *L'Evolution de l'Empire britannique* (2 vol., Paris, 1930-1931), I : 794.

5) Cité par John S. Ewart, *Independence Papers*, vol. 2 (n° 41) : 149.

6) Juge P.-B. Mignault, "Quelques aperçus sur le développement du principe de l'autonomie du Canada avant et depuis le "Statute of Westminster" de 1931", *Mémoires de la Société Royale du Canada*, Section I, 3<sup>e</sup> série (mai 1932), XXVI : 56-57.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

que, "nonobstant toute disposition contraire de l'*Interpretation Act* de 1889, l'expression "colonie" ne doit, dans aucune loi du parlement du Royaume-Uni, adoptée après la mise en vigueur de la présente loi, s'appliquer à un Dominion ou une province ou un Etat quelconque faisant partie d'un Dominion." Cette appellation de "colonie", depuis longtemps déjà, le Dominion du Canada en particulier la repoussait énergiquement. En 1866, invités à reviser le projet de la Confédération canadienne, les conseillers-juristes du gouvernement de Londres prirent comme un malin plaisir à y glisser partout le mot "colonie". Les délégués canadiens bifèrent impitoyablement l'expression. En 1905 l'on voit les délégués des Dominions à Londres insister pour que les conférences dites "coloniales", inaugurées en 1887, portent désormais le nom moins humiliant de "conférences impériales". Les mêmes délégués émettent le vœu que ces conférences soient conférences entre gouvernements de l'empire et non entre eux et le seul secrétaire des Colonies du gouvernement britannique. Pour se conformer toujours à cette persévérante volonté d'affranchissement, Londres, avant même la première guerre mondiale, devra scinder le Colonial Office en deux divisions : l'une, qui restera la Division des Colonies de la Couronne, et l'autre, qui s'appellera le *Dominion Office*. Puis voici venir la résolution du 30 juillet 1918. A la demande expresse des représentants des Dominions dans la Conférence impériale de guerre, le cabinet britannique vote le texte suivant : "Les premiers ministres des Dominions, en qualité de membres du cabinet impérial de guerre, ont le droit de communiquer directement avec le premier ministre du Royaume-Uni et vice versa." Résolution conséquente qui, au moins en temps de guerre et pour les choses de la guerre, affranchissait les Dominions du Secrétariat des Colonies. Résolution moins étonnante toutefois que celle du 16 avril 1917, votée, celle-ci, par la Conférence impériale de guerre et dont la résolution du 30 juillet 1918 n'était, en somme, qu'une conséquence logique et une application pra-

## LE CANADA, PAYS LIBRE

tique. Présentée par M. Borden, secondée par M. Smuts, cette résolution proclamait, en premier lieu, l'opportunité d'une "réorganisation des relations constitutionnelles entre les parties de l'Empire..." ; puis elle stipulait les deux principes qui présideraient à cette réorganisation, à savoir : "la reconnaissance intégrale (des) Dominions comme nations autonomes d'une Communauté Impériale (Imperial Commonwealth)... et le droit des Dominions (ainsi que de l'Inde) à une voix adéquate en matière de politique étrangère et de relations internationales." Résolution d'une portée considérable, ai-je dit. Que l'on se reporte, en effet, aux discours prononcés à cette occasion par MM. Borden et Smuts, et l'on s'en rendra compte : la résolution de 1917 a bel et bien revendiqué et fait accepter en principe l'égalité de statut entre la Grande-Bretagne et les Dominions. Ceci se passait quatorze ans avant le 11 décembre 1931. Relisez encore une fois le Statut de Westminster. Silencieux ou à peu près sur les attributs exécutifs du Canada, sauf une rapide allusion à l'allégeance commune des membres du Commonwealth à la même Couronne, le Statut, pas plus en ce domaine qu'en d'autres, ne peut être tenu responsable de la situation actuelle. Abolition de la tutelle des gouverneurs, fin de la tutelle du Colonial Office ou du Secrétariat des Colonies, ces gains autonomistes ne datent pas de 1931 mais de la grande victoire constitutionnelle de 1848, des résolutions de 1917 et de 1918, et de la Conférence impériale de 1926.

Le Statut de Westminster aurait-il ajouté par hasard à l'autonomie canadienne en politique douanière ou fiscale ? Cette autonomie, chacun le sait, nous en jouissons depuis 1859. Cette année-là, le parlement des Canadas-Unis avait voté une hausse d'impôts sur quelques marchandises britanniques. Quelques chambres de commerce du Royaume-Uni s'émurent. Le ministre des Colonies, le duc de Newcastle, entreprit de chapitrer le gouvernement canadien sur l'opportunité de sa politique. En ce temps-là on savait parler ferme aux hommes de Londres. Galt, ministre des Finances,

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

rappela fortement au duc qu'il n'avait plus affaire à une colonie de la Couronne : "L'autonomie coloniale", répliquait-il au nom de ses collègues, "serait réduite parfaitement à néant si les vues du gouvernement impérial devaient l'emporter sur les vues du peuple du Canada. En conséquence, c'est le devoir du présent gouvernement d'affirmer, en toute netteté, le droit de la législature canadienne d'établir elle-même l'échelle des impôts qui pèsent sur le peuple, dût-on s'attirer malheureusement la désapprobation du cabinet impérial." A Londres, on se le tint pour dit. Jamais plus l'autonomie du Canada en matière de fiscalité ne fut mise en contestation. Et ceci se passait soixante-douze ans avant le Statut de Westminster.

Je laisse de côté le domaine judiciaire que nous retrouverons tout à l'heure. Tournons-nous du côté de la diplomatie, domaine où le Canada a peut-être le plus affirmé sa souveraineté. La libération, il est bon de l'observer toutefois, ne s'est pas accomplie par un coup de baguette magique ; elle s'est effectuée progressivement, par gains partiels et assez espacés ; et, comme toujours, nous allons le voir, il a fallu aider la générosité britannique. Pour la conclusion de nos traités, nous remportons la première victoire, en 1871, au traité de Washington. Un représentant canadien, John A. MacDonald, obtient de se joindre aux plénipotentiaires britanniques, sous la réserve toutefois que les négociations seront conduites par les plénipotentiaires métropolitains et le traité signé par eux. En 1884, à l'occasion d'un traité avec l'Espagne, Sir Charles Tupper conduit lui-même, cette fois, les négociations et signe conjointement avec le plénipotentiaire anglais. En 1895, intervention de Lord Ripon, qui oblige à un notable recul. Londres exige que les traités soient négociés désormais avec l'assistance obligatoire d'un plénipotentiaire britannique et négociés au nom de l'empire et signés par ses plénipotentiaires. Le Canada ne tarde pas à reprendre l'avantage. En 1910 et en 1911, il négocie des remaniements de tarif avec Washington, directement, par ses propres pléni-

## LE CANADA, PAYS LIBRE

potentiaires, sans autre intervention que de pure forme de la part du représentant de Londres. En 1919, le Canada appose sa signature au bas du traité de Versailles, comme partie contractante, distincte du Royaume-Uni. En 1923, le négociateur canadien, M. Lapointe, signe, seul, le traité du flétan. La Conférence impériale de 1923 sanctionne cette nouvelle procédure et reconnaît la compétence d'un Dominion à agir seul, même dans un traité politique. Enfin, la conférence de 1926 fait sauter les dernières entraves. A l'avenir, en tout traité concernant le Canada et négocié par le Canada, le nom du roi sera suivi de cette formule : "Au nom du Canada" (in respect of the Dominion of Canada). Et toute cette évolution, je le note, pour la quatrième fois, s'accomplit avant le Statut de Westminster.

Toujours avant le Statut de Westminster, le Canada avait déjà échangé avec les Etats-Unis, la France et le Japon, des ministres plénipotentiaires. Au cours de la première guerre mondiale, un ministre canadien réside à Londres et y agit, soit comme haut commissaire, soit comme ministre des forces militaires d'outre-mer.<sup>7</sup> Puis c'est le lieu de nous ressouvenir de la fameuse résolution du 17 avril 1917, résolution Borden-Smuts, acceptée à l'unanimité, votée par la Conférence impériale de guerre. Non seulement on y promet de reconnaître les Dominions comme nations autonomes d'une Communauté impériale (*as autonomous nations of an Imperial Commonwealth*), on accepte de leur reconnaître, dans la prochaine réorganisation constitutionnelle de l'empire, "une voix adéquate en politique étrangère et dans les relations internationales".<sup>8</sup>

De cette résolution, si grosse d'avenir, je n'ai pas à vous apprendre tout ce qui sortit sans tarder : la présence du Canada, comme entité politique autonome, à la Conférence

---

7) Sir Robert Laird Borden, *Canadian Constitutional Studies: the Marfleece Lectures* (Toronto, 1921), 109.

8) *Robert Laird Borden : His Memoirs* (Toronto, 1938), 668-76.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

de la paix, sa signature apposée, dans les mêmes conditions, au traité de Versailles, sa qualité de membre originaire de la Société des Nations signataires du traité, avec droit de vote séparé et accession au Conseil. M. Asquith avait bien dit, non sans quelque véhémence, à la Conférence impériale de 1911, qu'en d'aussi graves matières la conduite de la politique étrangère, la conclusion des traités, la déclaration de la guerre, de même que dans toute relation avec les pouvoirs étrangers, l'autorité du gouvernement impérial ne pouvait souffrir de partage.<sup>9</sup> Sept ans, huit ans avaient à peine passé. Et, d'ores et déjà, l'unité diplomatique de l'Empire pouvait apparaître, sinon détruite, du moins fortement ébranlée. Le Canada, sans doute, se voyait encore exclu des secrets de la haute diplomatie ou, si vous préférez, des *arcana imperii*. Il ne pouvait qu'écouter à la porte, comme un domestique. Mais il ne tenait qu'au domestique d'échanger sa livrée pour celle de l'un des maîtres de la maison et de forcer la porte. Et ceci se passait, je vous le fais observer, pour la cinquième fois, treize et même quatorze ans avant le Statut de Westminster. Non, n'allons pas nous donner le change. Si l'indépendance du Canada reste toujours beaucoup plus un souhait qu'une réalité, la faute n'en est pas au Statut de 1931. Cette charte d'indépendance demeure, si je puis ainsi dire, une charte à responsabilité limitée ; mais elle n'a rien de commun avec ces chartes fragiles et légères qui ont sombré quelque part dans l'Atlantique.

### — II —

Vous insistez. Le Statut de Westminster, me dites-vous, prétend tout de même donner "effet à certains vœux formulés par les Conférences impériales de 1926 et de 1930". C'est son titre même. Serait-ce alors le texte, la formule de

---

9) Sir Robert Laird Borden, *Canadian Constitutional Studies: the Marfleet Lectures* (Toronto, 1921), 89-90.

## LE CANADA, PAYS LIBRE

ces vœux, les résolutions de ces Conférences qui auraient manqué d'ampleur et de précision ?

Vous connaissez les principaux de ces textes. J'extrais le premier, qui est de la Conférence de 1926, du Rapport Balfour :<sup>10</sup>

“Ce sont (la Grande-Bretagne et les Dominions) des groupements autonomes dans le cadre de l'Empire britannique, égaux en statut, et qui ne sont subordonnés les uns aux autres, sous aucun aspect de leurs affaires intérieures ou extérieures, quoique unis par une allégeance commune envers la Couronne, et librement associés comme membres du Commonwealth des nations britanniques”.<sup>11</sup> Et voici le second, emprunté à la Conférence de 1930, lequel n'affirme, du reste, qu'une conséquence du principe posé plus haut : “Aucun gouvernement de Sa Majesté ne peut prendre des mesures susceptibles d'imposer des obligations actives aux autres gouvernements de Sa Majesté, sans leur consentement explicite”. Ai-je besoin de souligner l'extraordinaire portée de ces textes ? Avec raison l'on a pu rapprocher le Rapport Balfour du Rapport Durham et voir, en l'un et l'autre, “les deux plus grands papiers d'Etat dans l'histoire du Commonwealth britannique”.<sup>12</sup> J'irai plus loin et j'oserai dire : Vous cherchez la vraie charte de l'indépendance canadienne ? La voilà. Plus que dans le Statut de Westminster, nous trouvons ici le formulaire, et il faut dire davantage : la consécration explicite de toutes les victoires autonomistes remportées par le Canada au cours de son histoire politique. Egalité de statut entre la Grande-Bretagne et les Dominions ! Pour étonnante que soit la déclaration, tel sera pourtant le principe de base, le principe constitutionnel qui devra régir désormais les

---

10) Lord Balfour était président, comme l'on sait, de la fameuse conférence de 1926. Son rapport fut adopté par la conférence.

11) Jean-Jacques Chevallier, *L'Evolution de l'Empire britannique* (2 vol., Paris, 1930-1931), II : 775.

12) Jean-Jacques Chevallier, *Ibid*, II : 769, 770.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

relations entre l'ancienne métropole et ses anciennes dépendances. De ce principe radical, et non du Statut de Westminster, est née la nouvelle entité politique qui a nom, dans le monde international : Commonwealth ou Communauté des nations britanniques. Formules, je le répète, d'une si exceptionnelle plénitude, et dont la signification va si loin pour la Grande-Bretagne, qu'il y a lieu de se demander si nos historiens et nos juristes en ont souligné l'importance comme il convient ? Et tous ceux qui, avec trop de raison, je l'admets, parlent de notre indépendance comme d'une fumisterie, ont-ils bien aperçu que, s'il y a fumisterie, la faute en est peut-être aux hommes, mais, à coup sûr, pas aux formules ? Car enfin, lorsque les délégués à la Conférence de 1926 proclament que "la Grande-Bretagne et les Dominions sont, au sein de l'empire, des collectivités autonomes, de statut égal, qu'elles ne sont aucunement et en aucun domaine subordonnées les unes aux autres", qui vise-t-on ? A quelle hégémonie s'en prend-on ? Et à qui veut-on arracher sa suprématie politique ? Assurément pas à l'un ou à l'autre des Dominions. Mais vous savez à qui. Quand les délégués de 1930 posent et font adopter ce principe qu'"aucun gouvernement de Sa Majesté ne peut prendre des mesures susceptibles d'imposer des obligations actives aux autres gouvernements de Sa Majesté, sans leur consentement explicite" ; en d'autres termes, quand on agrée qu'au sein de l'empire, nul ne possède plus l'initiative diplomatique, et, par exemple, que personne du Commonwealth ne peut poser isolément des actes qui pourraient entraîner le Commonwealth à la guerre, qui, encore une fois, vise-t-on ? A qui veut-on enlever cette initiative diplomatique, et par exemple, le droit de jouer avec le feu ou la guerre ? Au Canada ? A l'Afrique du Sud ? Ou bien plutôt à un quelqu'un d'autre que vous connaissez ?

Point de doute possible : à aucun moment des évolutions constitutionnelles du monde britannique, ni en 1215, à l'heure de la Grande Charte, ni dans le *Bill of rights* de 1688, ni à nulle autre époque, l'on ne saurait trouver des textes d'une

## LE CANADA, PAYS LIBRE

si aveuglante clarté, aussi dépouillés de toute équivoque, aussi chargés de sens et de conséquence. Quand on sait la répugnance des Britanniques, pour toute formule trop contraignante ou trop précise, pour tout dogmatisme juridique ou constitutionnel, il faut admettre que jamais Anglais de Grande-Bretagne ne se sont laissés lier par des engagements plus catégoriques, n'ont condescendu à d'aussi graves concessions, je devrais dire, à si profonde humiliation.

Il résulte, si je ne me trompe, de cette première revue et de cette première analyse des textes et des faits, que, bien avant le Statut de Westminster, le Canada, comme les autres Dominions avait fait reconnaître et proclamer amplement tous les principes de son indépendance. Que cette indépendance ne soit pas entrée davantage dans la réalité concrète, est-ce, encore une fois, la faute des textes ? Que, pour la première fois, dans l'histoire, un jeune peuple ait traité son avènement à la pleine liberté, comme un incident négligeable, et qu'il n'ait vu, dans sa charte d'indépendance, qu'un chiffon de papier comme tant d'autres, qui doit être tenu responsable de ce comportement inouï ? Les Canadiens, Canadiens français et Anglo-Canadiens, ont facilement à la bouche les mots de "démocratie" et de "liberté". Croyez-vous que les choses se seraient passées de cette façon, si l'on s'était souvenu qu'en démocratie, il n'appartient à personne, seraient-ce les maîtres du pouvoir, de retarder l'heure de l'indépendance d'un pays, encore moins de le frustrer de son avenir et de sa liberté surtout quand on ne cesse de demander à ce pays de se battre jusqu'à l'épuisement pour la liberté des autres ?

### — III —

C'est précisément cet écart ou ce désaccord entre la plénitude des formules et l'actuelle réalité politique qui ont fait tant de sceptiques et de désabusés, non seulement sur l'indépendance du Canada, mais sur la possibilité même de l'acquérir. Pourquoi, en tout cas, se demande-t-on, cette

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

indépendance reste-t-elle mêlée de tant de servitude ? Pourquoi nous apparaît-elle si souvent comme une cinglante dérision ? Et d'aucuns vont jusqu'à dire : pourra-t-elle jamais exister avec tant d'anomalies, tant d'équivoques, tant d'illogismes dans la réalité constitutionnelle ?

Que d'étranges équivoques et anomalies subsistent dans notre système politique et que, du côté de la Grande-Bretagne et du côté des Dominions, on s'applique à les laisser subsister, je ne commettrai pas la naïveté de le nier. Qu'il eût fallu, par exemple, après la Conférence de 1926, un rajustement de la terminologie constitutionnelle, qui oserait en disconvenir ? Les vocables mêmes par lesquels l'on désigne le nouveau groupement des nations britanniques, parlant tantôt de "British Commonwealth", et tantôt de "British Empire", ne contribuent pas peu à brouiller les choses. "*Commonwealth*", le mot a servi à Cromwell, pour désigner son type de gouvernement. Burke, en 1776, appelait *Commonwealth*, "un grand Etat dont les peuples ont pour loi commune une loi générale, mais avec une certaine diversité des coutumes provinciales et des usages locaux consacrés". James Bryce a appliqué la même désignation aux Etats-Unis d'Amérique. En 1916, Lionel Curtis publiait un essai brillant auquel il donnait déjà pour titre : *The Problem of the Commonwealth*. Une chose est certaine néanmoins, c'est qu'on a choisi "Commonwealth" pour l'opposer à "Empire", et qu'on ne voulait pas du mot *Empire*, jugé impropre bien avant 1931. J.L. Hammond écrivait, il y a quarante-cinq ans : "Le mot d'empire est associé à des idées que les libéraux goûtent peu ; ils préféreraient appliquer le mot de *Commonwealth* à la confédération d'Etats qui constitue les Dominions de la Couronne".<sup>13</sup> Elie Halévy, dans sa grande *Histoire du peuple anglais au dix-neuvième siècle*, note, presque dans les mêmes termes : "On hésite à employer le mot d'Empire, trop cen-

---

13) Cité par J.-J. Chevallier, *L'Evolution de l'Empire britannique*, op. cit., II : 357.

## LE CANADA, PAYS LIBRE

tralisateur, trop latin, pour désigner un aussi lâche faisceau".<sup>14</sup> La résolution Borden-Smuts du 16 avril 1917 projetait un *Imperial Commonwealth*. La Conférence de 1926 a fait sauter l'épithète "*Imperial*". Le mot "*Empire*" n'apparaît nulle part dans le texte du Statut de Westminster. Au surplus l'Empire britannique, composé de la Grande-Bretagne et de ses dépendances encore au stade du "crown colony", ou ne formant pas entités dans le monde international, est une chose. Et le "*British Commonwealth of nations*", composé de la Grande-Bretagne et de six Etats souverains, est une autre chose. Dans le protocole qu'elle a établi pour la signature des traités, la Conférence impériale de 1926 a pris la peine de marquer une distinction très nette entre l'Empire et le Commonwealth. Les unités britanniques pour le compte desquelles seront signés des traités, a-t-elle stipulé, devront être groupées comme suit : d'une part la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord et toutes les parties de l'Empire qui ne sont pas membres distincts de la Société des Nations ; puis, d'autre part, et, chacun selon le cas, pris individuellement : le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, l'Etat libre d'Irlande, l'Inde. On admet, à tout le moins que, s'il y a l'Empire "grand tout", le "*British Commonwealth of nations*" est, dans ce tout, partie distincte.<sup>15</sup> En conséquence, employer ces deux termes, *British Empire* et *British Commonwealth*, l'un pour l'autre et les prétendre interchangeables, c'est entretenir sciemment une solennelle équivoque et pour des fins faciles à deviner.

Presque aussi discutable la désignation *Dominion*, appliquée aux jeunes associés du Commonwealth. Le mot a d'abord désigné indistinctement toutes les possessions britanniques au delà des mers ; puis, il s'est appliqué aux *self-governing*

14) *Ibid*, II : 357.

15) M. Marriott (J.A.R.) dans : "Some problems of the Empire", *Quarterly Review*, CCLXXXII (559) (janv. 1944) : 16-30, distingue entre les problèmes qui regardent tout l'Empire, ceux qui regardent les *self-governing Dominions*, et ceux qui regardent le "dependent Empire".

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

*colonies* opposées aux *crown colonies*. Comment alors, dans la saine logique du langage, peut-il encore convenir à des pays qui sont censés avoir franchi l'étape de l'indépendance ? Plus fier que bien d'autres, le chef Indien, Nehru, ne veut pas de ce titre démodé pour son pays : "Nous voulons l'indépendance", a-t-il fait savoir, "non pas un status de Dominion..." Les Pères de la Confédération, MacDonald, en particulier, n'en voulaient pas davantage pour le Canada de 1867. Ils optaient pour *Kingdom of Canada*. Et puisqu'il y a désormais, dans le monde, un monarque qui est roi du Canada, et que le Canada est censé être par conséquent une monarchie constitutionnelle, l'expression juste, ne serait-ce point celle de 1867 : Royaume du Canada ou, s'il le faut absolument, Royaume-uni du Canada, puisqu'il aurait chance d'être tout aussi uni que certain autre ? Et que dire des expressions "gouverneur général" et "lieutenant-gouverneur", la première qui fait toujours penser à une délégation du pouvoir métropolitain ; la seconde, à une délégation du pouvoir central du Dominion, cependant qu'il n'existe plus de pouvoir métropolitain et que les lieutenants-gouverneurs sont, tout autant que les gouverneurs généraux, les représentants directs du souverain et n'ont de pouvoirs délégués de personne d'autre ? A quelles fins, dirai-je encore, garder un vocable pour désigner des personnages aussi divers que le chef autocrate des "crown colonies", le gouverneur constitutionnel des colonies autonomes et l'Exécutif d'Etats prétendus souverains ? En langage commun, les représentants du roi sont des vice-rois. Pourquoi alors, au Canada, n'y aurait-il pas un vice-roi fédéral, et, dans chaque province, un vice-roi provincial ? Le premier ministre du Canada disait aux Communes, le 13 décembre 1926 : "Le gouverneur général est, dans toute l'acception du mot, un Vice-roi". M. Lapointe reprenait le 20 mars 1927 : "Le gouverneur a virtuellement la position d'un Vice-roi".<sup>16</sup> Et, pour le dire en passant, pourquoi aussi bien,

16) John S. Ewart, *Independence Papers*, vol. 2 (n° 4) : 148.

## LE CANADA, PAYS LIBRE

puisqu'il y a égalité de Statut entre la Grande-Bretagne et les Dominions, pourquoi garder la coutume insoutenable d'aller chercher en Angleterre les gouverneurs généraux du Canada ? Le geste a autant de sens que si Montréal allait chercher son maire à Québec — ou, ce qui serait encore plus grave — si Québec venait chercher son maire à Montréal. Mais à qui la faute ? Dès 1918, M. Botha, de l'Afrique du Sud, en tenait pour le choix des gouverneurs parmi les résidents des Dominions. Et savez-vous quel est l'homme qui promettait son appui à M. Botha auprès de Lloyd George ? Nul autre que M. Robert Laird Borden. "Je dis" (à M. Botha), écrit M. Borden, dans ses Mémoires, "que je l'appuierais de tout cœur". Et à Lloyd George qui objectait qu'un tel choix pourrait signifier la rupture du dernier lien entre la Grande-Bretagne et les Dominions, M. Borden répliquait fort à propos que si vraiment l'unité de l'empire ne tenait plus qu'à ce lien, cette unité ne valait pas cher.<sup>17</sup> Après de tels actes et de telles paroles, ne cherchons pas trop les influences ou les raisons mystérieuses qui, en 1945, nous font encore persister dans l'anomalie. Il y a, en politique, tant de choses secrètes qui ne sont secrètes que pour ceux qui veulent bien s'en persuader.

Demandons-nous plutôt, pourquoi encore, puisqu'on dit le Canada, Etat souverain, pourquoi ces appels de nos tribunaux à un tribunal d'un autre Etat souverain, le Conseil privé d'Angleterre ? Serait-ce une fois de plus la faute du Statut de Westminster ? Le 29 mars 1927, M. Mackenzie King rappelait aux Communes, sur ce point, le sentiment de la Conférence impériale de 1926 ; elle avait nettement établi, disait M. King, qu'il appartenait au Dominion lui-même, en possession du "self-government", dans la plus large extension du terme, de dire si oui ou non il désirait limiter ces appels, les supprimer ou les continuer". Pourquoi enfin a-t-on si

<sup>17</sup>) *Robert Laird Borden : His Memoirs* (Toronto, 1938) : 887-888, 900-901.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

longtemps persisté à nous faire arborer un drapeau et à nous faire chanter un hymne dont personne ne conteste la valeur symbolique ni la dignité, mais qui ne peuvent être ni le drapeau national ni l'hymne national du Canada, pour la simple raison qu'ils sont le drapeau et l'hymne d'un autre pays ? Pourquoi nos soldats, nos marins et nos aviateurs sont-ils allés se battre et mourir, comme des mercenaires, sous un drapeau qui, trop souvent, ne permettait pas même d'identifier leurs régiments ? Pourquoi leur a-t-on ravi l'ultime consolation du soldat qui est de savoir qu'il meurt au moins sous le signe de son pays ? Où voit-on, sur le globe terrestre, un pays réputé souverain, indépendant, qui n'ait ni drapeau, ni hymne national vraiment à soi ? Je le répète, pourquoi ces singulières et criantes anomalies ? Pourquoi ces retards, ces délais indéfiniment apportés à des rajustements que tout homme de bon sens estime si naturels et si urgents ? Oui, pourquoi . . . ? Pour des raisons, comme chacun sait, qui n'ont rien à voir avec le sentiment impérialiste au Canada.

Dans l'étrange persistance de tant de confusions et d'illogismes, dans la négligence calculée des autorités politiques à donner formes concrètes aux résolutions des Conférences impériales, à contredire même ces résolutions en beaucoup d'applications pratiques, faut-il pour autant apercevoir des obstacles invincibles à la réalisation de notre pleine indépendance ? Méfions-nous ici de notre impitoyable logique de Latins ou de Français. Apprenons à raisonner le droit constitutionnel britannique avec un esprit britannique. Vous vous récriez devant les étrangetés du statut politique du Canada ? Sir Robert Borden vous répond : "Le système britannique de gouvernement est plein . . . d'anomalies . . ." <sup>18</sup> La constitution anglaise, le droit constitutionnel anglais, sauf en quelques principes fondamentaux, sont aux antipodes du droit figé, intangible. Créations d'un peuple à l'esprit empi-

18) Sir Robert Laird Borden, *Canadian Constitutional Studies: the Marfleet Lectures* (Toronto, 1921), 72.

## LE CANADA, PAYS LIBRE

rique, on les dirait en constante disponibilité d'évolution ou de changement. Où l'esprit latin procède rapidement et par déduction, l'esprit anglo-saxon procède par tâtonnements, par expérience. De là cette méfiance pour les formules trop rigides, trop absolues qui risquent de gêner le mouvement vital, et, en revanche, une préférence marquée pour les formules de demi-clarté, et pour les formules vieilles, dépassées, qui, tout en retenant les lignes de l'évolution, en ménageant la lenteur. Ce que nous appelons textes ou vocabulaire désuets, bois mort, sont pour l'Anglo-Saxon, des reliques vénérables, des jalons de vieille route, d'une utilité toujours possible. Se louer de son empirisme lui est aussi ordinaire que se moquer ou se méfier de l'esprit juridique français et de ses constructions systématiques. M. Austen Chamberlain ne disait-il pas, en 1925, devant l'Assemblée de la Société des nations : "A aucun moment, depuis 250 ans, nous n'avons eu de grands principes généraux avec une précision logique. Au contraire, sans exception, les décisions essentielles que nous avons prises ont été illogiques, et, pour cette raison même, elles se sont trouvées d'autant plus efficaces".<sup>19</sup> Au surplus, où nous voyons confusion, contradiction, l'esprit anglais ne voit rien que de normal, pour cette raison particulière, qu'il ne confond jamais, lui, légalité et constitutionnalité. Les *legal powers* et les *constitutional rights* sont pour lui deux choses bien distinctes. La légalité, c'est le statique, le moment d'arrêt dans l'évolution ; la constitutionnalité, c'est le dynamisme, l'évo-

---

19) A propos d'esprit empirique et d'esprit logique, M. Barthou, lors du réarmement de l'Allemagne, en 1934, — réarmement accepté assez placidement par l'Angleterre — M. Barthou, dis-je, opposait, comme suit, les méthodes de la diplomatie française aux méthodes de la diplomatie anglaise. "Il y a, en diplomatie, deux façons d'envisager les solutions : l'une, qui consiste à dire *non* quand c'est non ; mais un non qui ne sera pas suivi d'un *oui* ; à dire *oui* quand c'est *oui*, mais un *oui* qui, ensuite, ne deviendra pas un *non*. C'est une politique nette. Il y en a une autre, qui consiste à accepter un principe en se réservant de le détruire dans les détails et les modalités. Nous n'avons pas voulu pratiquer cette dernière politique. Nous l'avons dit à l'Angleterre." (Cité par Louis Rougier, *Créance morale de la France* (Montréal, 1945), 213).

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

lution en marche qui déborde incessamment la légalité. Ainsi, pour fournir quelques exemples, le veto du roi, en Angleterre, le veto du gouverneur général, au Canada, existent toujours légalement ; constitutionnellement, ils n'existent plus. Le parlement du Royaume-Uni garde le pouvoir légal d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, cependant qu'il en a perdu le pouvoir constitutionnel. Qu'importent donc les anomalies ou les équivoques dans les textes, ou même l'absence de textes ? Ce qui compte, en pays britannique, ainsi que le faisait remarquer excellemment M. Perrault, pendant cette Semaine sociale, dans son cours sur la "Liberté religieuse au Canada", c'est ce que l'on fait entrer dans le concret, ce qui, en marge des textes et parfois, malgré les textes, devient réalité constitutionnelle<sup>20</sup>. Qui a jamais trouvé en librairie, qui a jamais lu, aligné en chapitres et en articles, la constitution britannique ? Tout notre système politique repose sur le principe basique de la responsabilité ministérielle. Cependant aucune de nos constitutions, pas même l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, ne contient l'énoncé de ce principe.

Pourquoi alors nous scandaliser outre mesure des illogismes toujours présents dans notre vie politique et nationale, en dépit des conférences impériales et du Statut de Westminster ? Ceux qui connaissent l'a-b-c de l'histoire constitutionnelle du Canada, peuvent-ils ignorer qu'à chaque étape de notre évolution, les mêmes phénomènes se sont présentés, les mêmes équivoques, les mêmes illogismes, la même opiniâtreté à maintenir l'ancien régime sous le nouveau ? *L'Acte de Québec* consacrait le droit à l'existence d'un peuple d'essence française. Pour permettre à ce peuple de vivre, on lui accorda à peu près tout, sauf le principal : je veux dire les moyens de

---

20) C'est en ce sens que M. P.-B. Mignault a pu écrire qu'en dehors ou en marge de la Constitution, le principe de l'autonomie, depuis 1867, a progressé notablement au Canada et qu'il n'est pas exagéré de dire qu'à côté de notre Constitution écrite nous avons une Constitution non écrite. *Mémoires de la Société Royale du Canada*, Section I, 3<sup>e</sup> série (mai 1932), XXVI : 56-57.

## LE CANADA, PAYS LIBRE

se gouverner soi-même. L'Acte de 1791 était censé instituer, chez nous, l'avènement d'un régime démocratique. 1791 ne fut, à tout prendre, que la continuation du *crown colony* sous le camouflage du parlementarisme. En 1842, avec l'avènement du ministère LaFontaine-Baldwin, la théorie du "gouvernement responsable" paraissait triompher. L'année suivante, nous en revenions au gouvernement personnel du gouverneur. Et Londres approuvait Metcalfe comme il avait approuvé Bagot. En 1867 les Pères de la Confédération avaient rêvé d'un Canada presque indépendant, simple allié de la Grande-Bretagne. Londres fit l'impossible pour enrayer l'émancipation du nouvel Etat canadien. L'œuvre de nos pères — et pourquoi ne serait-ce pas celle de leurs fils ? — ce ne fut point, en face de ces palinodies, le renfrognement dans le pessimisme, la tendance à considérer les textes ou les gestes réactionnaires, comme des obstacles insurmontables sur la route de la liberté. Encore moins ont-ils considéré les textes constitutionnels comme des arrêts inexorables, comme le dernier terme de l'évolution politique et nationale. Pas davantage, selon l'imposture historique qu'on tente de nous enseigner, n'ont-ils voulu attendre patiemment leur libération de la munificence anglaise, assurés, dans leur quiétisme loyaliste, que la liberté vient de la petite île des bords de la Manche, comme le café vient du Brésil. L'habileté persévérante et magnifique des ancêtres, ce fut d'allier, dans leur esprit, avec un art supérieur, l'empirisme britannique à leur logique de Français ; ce fut de jeter celle-ci dans celui-là, comme un ferment d'évolution irrésistible, et d'avoir été ainsi, dans leur pays, et même à travers tout l'empire, les plus actifs ouvriers de l'émancipation coloniale.

### — IV —

Je pressens ici votre question : "Vous n'avez pas résolu le problème", me dites-vous, "vous n'avez fait que l'aggraver". L'obstacle à la pleine liberté du Canada ne réside, selon

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

vous, ni dans le Statut de Westminster, ni non plus dans les résolutions des Conférences impériales, ni davantage dans les anomalies subsistantes en notre condition politique actuelle. Où donc serait-il ?

L'obstacle, permettez-moi de vous le dire sans ambages, il est dans la formation politique à laquelle nous appartenons ; dans la structure même du British Commonwealth. Ne le cherchez pas ailleurs. Le Commonwealth, nous l'avons vu, a été établi sur l'égalité de statut entre la Grande-Bretagne et ses Dominions. Tout a été fondé sur cette base ; tout découle de ce principe constitutionnel. Or, faut-il le dire ? la base est fictive. Je sais bien qu'une très haute autorité, comme M. le Juge Mignault, a écrit du Commonwealth : "On y trouve la décentralisation la plus absolue". M. Ernest Lapointe disait, pour sa part, que "le Commonwealth pouvait être considéré comme une association d'Etats où chaque membre possède la capacité internationale et où il n'existe plus de pouvoir central possédant exclusivement l'initiative diplomatique". En théorie l'égalité peut exister ; en pratique, en fait, elle n'existe pas ; elle ne saurait exister. M. Balfour, dans son Rapport, avait d'ailleurs pris la peine de nous en avertir : "*But the principles of equality and similiarity*", a-t-il glissé, "*appropriate to status, do not universally extend to function. Here we require something more than immutable dogmas. For example, to deal with questions of diplomacy and questions of defence, we require also flexible machinery — machinery which can, from time to time, be adapted to the changing circumstances of the world*".<sup>21</sup> M. le Juge P.-B. Mignault renonce à traduire ce texte "d'une

---

21) A lire, sur ce passage du Rapport Balfour, les lumineuses études de M. le juge P.-B. Mignault, "Quelques aperçus sur le développement de l'autonomie au Canada avant et depuis le "Statute of Westminster" de 1931", *Mémoires de la Société Royale du Canada*, Section I, 3<sup>e</sup> série (mai 1932), XXVI : 45-64 ; et de M. Antonio Perrault, "Le Canada et le Commonwealth", *l'Action nationale*, XIII (1939) : 225-52. Voir aussi John S. Ewart dans : *Canadian Bar Review*, X (1932) : 111.

## LE CANADA, PAYS LIBRE

très élégante obscurité". Qu'a voulu entendre M. Balfour, par "fonction ?" Si on ne l'entend point, on peut le sous-entendre. Le vice foncier, irréparable du Commonwealth, il est là, dans la situation particulière, forcément privilégiée et prépondérante de l'un des associés. Il est dans l'inégalité des fonctions et des rôles internationaux, dans la disproportion des risques et des responsabilités, dans l'effroyable espace vital dont la Grande-Bretagne s'est fait une nécessité de prestige et de durée, dans la multiplicité des points névralgiques de son empire, dans les complications incessantes où l'entraîne sa qualité de puissance impériale. Le vice du Commonwealth est dans cette alliance d'un lion avec des lionceaux. On peut bien nous dire que la Grande-Bretagne ne possède plus l'initiative diplomatique. En fait, qu'en a-t-elle cédé ou sacrifié ? Et d'abord, peut-elle y renoncer ? Dans ses conférences à l'Université de Toronto, sur l'évolution constitutionnelle du Canada, M. Borden disait un peu mélancoliquement, en 1921 : "Bien qu'il soit vrai que les Dominions ont été représentés à Paris, qu'ils ont pris place à la conférence de la Paix, et qu'ils sont devenus signataires du Traité de Paix, j'ai encore à apprendre que, depuis la conclusion du traité, leur droit à une voix adéquate dans la politique étrangère (de la Grande-Bretagne) et dans les relations internationales, ait été reconnu de quelque façon effective ou pratique".<sup>22</sup> Les choses ont-elles bien changé depuis 1921 ? Sans doute, nous sommes consultés. Mais si notre parlement a le loisir de délibérer et de voter, par exemple, avec solennité, des déclarations de guerre, et s'il le fait en des scénarios académiques fort expertement montés, pour quelle part sommes-nous dans les événements et les causes qui ont préparé la guerre ? Les gouvernements des Dominions sont consultés ; mais ils le sont au dernier moment, quand la guerre est mûre, que les canons sont pointés et les avions prêts à s'envoler. Les Do-

22) Sir Robert Laird Borden, *Canadian Constitutional Studies... op. cit.*, (Toronto, 1921), 115-116.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

minions sont consultés ; mais le moindre écolier sait, tout aussi bien que le prince des diplomates, que les décisions prises à Ottawa sont d'abord prises à Londres et que, quoi qu'il arrive, la chaloupe canadienne voguera invariablement dans le sillage du cuirassé britannique. Autrement dit, nous sommes libres, puisqu'on nous laisse la liberté d'assumer d'effroyables responsabilités pour des actes dont nous ne sommes aucunement responsables ? Qui osera dire, en effet, que le Canada est responsable, en quoi que ce soit, des événements et des causes qui ont déclenché la première et la seconde guerre mondiale ? En revanche, qui peut dire que la Grande-Bretagne et quelques autres nations qui ont aidé l'Allemagne à se relever et à s'armer, et qui, au Traité de Versailles ont refusé à la France de monter la garde sur le Rhin, qui oserait dire que ces nations peuvent s'en laver aussi facilement les mains ? Vous avez lu, comme moi, les terribles paroles de M. Summer Welles, ancien assistant de M. Cordell Hull, à Washington, lorsqu'il indiquait à quelles conditions, "les peuples des démocraties pourraient réparer l'aveuglement et le manque de courage dont ils avaient fait preuve, pendant ces dernières tragiques décades", alors qu'ils avaient "laissé le champ libre à l'enfer de haine, de mort et de dévastation que les puissances de l'Axe ont lâché sur l'espèce humaine".<sup>23</sup> Au moins, me direz-vous, les Dominions sont consultés à l'heure de la paix ? Oui, quand il n'y a plus que la signature à donner ; quand les *Big Five* ou les *Big Three* — car il n'y a de *Big Five* que pour la façade — ont déjà pris les positions-clés, ont disposé, en somme, du sort du monde. Il paraît assez manifeste, si je ne m'abuse, que le Canada ne fut invité ni à Téhéran, ni à Yalta, ni à Potsdam. Nous ne sommes pour rien dans ces conférences à trois où l'on élabore des règlements secrets, boîtes de Pandore d'où, aussi bien que la paix, peuvent sortir les prochains conflits. Au moins, sommes-nous mis au courant de ce qui se passe, me diront d'autres,

---

23) Jacques Maritain, *Messages 1941-1944* (New-York, 1945), 199-200.

## LE CANADA, PAYS LIBRE

mis au courant au jour le jour, par téléphones ou câbles spéciaux. Oui, encore, mais avec quel pouvoir d'empêcher quoi que ce soit ? Si l'on en juge par les plaintes récentes de M. Evatt d'Australie, les choses ont-elles beaucoup changé, depuis 1921, alors que M. Hughes, premier ministre de ce même Dominion, disait à ces Messieurs de Londres, à propos de leurs procédés d'information par câble : "Il est rare qu'un jour, parfois plus d'un jour avant d'avoir reçu vos télégrammes, il est rare qu'on ne lise point dans les journaux, une très bonne imitation de leur substance".<sup>24</sup>

Non, M. Borden, pas plus en 1945 qu'en 1921, nous n'avons voix adéquate dans la politique étrangère de la Grande-Bretagne et dans les relations internationales. Et, cette voix adéquate, j'ose dire que nous ne l'aurons jamais et qu'il n'est point possible que nous l'ayons. Et pour cette suprême raison, toujours la même, qu'entre la Grande-Bretagne et les autres membres du Commonwealth, il n'y a pas égalité de stature internationale, trop grande inégalité de risques à prendre, trop grande inégalité d'intérêts et de prestige à sauvegarder. En Egypte, dans l'Adriatique, aux Dardanelles, dans les Balkans, aux Indes, dans le Proche, le Moyen ou l'Extrême-Orient, en tous ces points névralgiques de l'Empire, sommes-nous prêts à lui dicter sa politique ? Et croyez-vous que le cabinet britannique accepterait que le Canada ou l'Australie, ou la Nouvelle-Zélande ou l'Afrique du Sud, osassent la lui dicter ? Au reste, en mettant les choses au mieux, la Grande-Bretagne peut-elle endurer que ses intérêts suprêmes dans toutes les parties du monde, soient placés sous la haute surveillance des Dominions, ou qu'elle ait à partager cette surveillance, alors qu'en pareil arrangement de la diplomatie du Commonwealth, ce serait la Grande-Bretagne, en définitive, qui aurait à consentir les plus grands sacrifices de souveraineté ? Au pis aller, elle accepterait peut-être de prendre notre avis, à la condition de s'en passer et de conti-

24) Cité par Ewart, *Independence Papers*, vol. 2 (n° 3) : 124.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

nuer à jouer avec le feu, quitte à nous inviter ensuite gracieusement à aller éteindre l'incendie. Il n'y a pas si longtemps — ai-je dit tout à l'heure, c'était vers 1911 — que M. Asquith déclarait, non sans hauteur, que sur les problèmes de sa politique étrangère et de ses relations internationales, le gouvernement impérial ne pouvait souffrir de partage d'autorité avec les gouvernements des Dominions, sans renoncer, chez lui, aux prérogatives sacrées du gouvernement responsable.<sup>25</sup> En effet, la Grande-Bretagne est bel et bien prise dans ce dilemme, qu'elle ne peut consulter ses Dominions sans s'humilier et sans abdiquer sa qualité de grande nation, et que, d'autre part, sur tous les problèmes où sa politique extérieure risque de les impliquer, elle ne peut refuser de consulter ces mêmes Dominions, sans s'exposer à une rupture du Commonwealth. Car si la Grande-Bretagne ne peut prendre et accepter l'avis de ses jeunes associés, sur tous les comportements de sa haute diplomatie, sans rompre, chez elle, avec les règles fondamentales du gouvernement responsable, que deviennent, pour les Dominions, ces mêmes règles fondamentales, s'il leur faut entériner, sans la faculté de les prévenir ou de les discuter, toutes les décisions de la haute diplomatie anglaise ? Non décidément, et le plus tôt nous en conviendrons, le mieux ce sera : l'inégalité existe entre les Associés du Commonwealth, inégalité pratique de statut, de rang et d'intérêt, inégalité profonde qu'il n'est au pouvoir de personne de corriger, parce que, diraient les philosophes, elle tient à la nature même des choses ; et, pour cette raison, le Commonwealth n'est et ne sera jamais qu'un décor en carton-pâte pour masquer aux Dominions la vieille servitude coloniale.

Ne nous resterait-il alors qu'une issue : l'indépendance absolue ? Je constate que Jawaharlal Nehru, le chef Indien, ne veut pas du Commonwealth pour son pays : " Mon pays

---

25) Sir Robert Laird Borden, *Canadian Constitutional Studies...*, *op. cit.*, 89-90.

## LE CANADA, PAYS LIBRE

n'acceptera jamais une place dans l'Empire, de quelque nom que l'on décore sa condition . . ." Le congrès national indien adoptait, au mois de mars 1940, ce que l'on a appelé la résolution Ramgarth : "Une fois de plus, le congrès déclare que le peuple indien n'acceptera que l'indépendance absolue". Et pourquoi ? "La liberté indienne ne peut subsister dans l'Empire", disait la résolution. "Le status du Dominion, sous quelque forme que ce soit, inapplicable dans l'Inde, du reste, est incompatible avec la dignité d'un grand peuple", (et pesez bien ces mots) "et lierait l'Inde à la politique comme à l'économie de la Grande-Bretagne". M. John S. Ewart avait cru, jusqu'à la première guerre mondiale, que le Canada pouvait garder sa pleine indépendance dans le Commonwealth. L'expérience de 1914-1918 lui démontra, comme il l'a écrit, que l'indépendance canadienne restait une chimère aussi longtemps que le Canada n'aurait pas brisé son dernier lien avec la Grande-Bretagne. Et pourquoi M. Ewart en arrivait-il à cette conclusion ? Parce que, a-t-il encore écrit : "notre présente condition politique en est une d'infériorité, et que je ne puis pas tolérer que mon pays soit subordonné à un autre pays, quel qu'il soit".<sup>26</sup> Que n'aurait pas dit M. Ewart après l'expérience renouvelée de 1939-1945 ? Et vous, M. Borden, vous disiez, et c'était en 1921 : "Comme l'Empire ne peut pas aller en guerre, en sections, une déclaration de guerre implique les Dominions . . . En vue de cette inévitable participation, comment l'Empire peut-il durer si les Dominions restent sans voix délibérative quant aux relations ou complications diplomatiques qui peuvent les impliquer dans la guerre ?" Et vous disiez encore : "Si les Dominions autonomes ne peuvent pas obtenir voix et influence adéquates dans la direction de la politique étrangère de l'Empire, il n'est pas improbable que quelques-uns d'entre eux se donnent éventuellement une politique étrangère distincte et qui soit

---

26) *Independence Papers*, vol. 2 (n° 3) : 122.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

leur ; et cela peut vouloir dire la séparation".<sup>27</sup> Avant M. Borden, Lionel Curtis avait écrit dans son *Problem of the Commonwealth* : "Peut-on soutenir sérieusement que les peuples du Dominion, et spécialement le peuple du Canada, peuvent sacrifier, dans un conflit comme celui-ci (la première guerre mondiale) des millions de dollars et des milliers de vies, et continuer encore de laisser la décision de la paix et de la guerre à des ministres sur qui ils n'exercent aucune autorité ?"

La voix, l'influence "adéquate", je crois avoir démontré — et c'était facile — que nous ne la possédons point et qu'il n'est pas en notre pouvoir de l'obtenir. Alors quel choix nous a-t-on laissé, sinon le choix suprême, inévitable : l'indépendance totale ? Et ce choix, est-il loisible à notre pays de le différer longtemps ? Jamais le Canada n'aura paru davantage à la croisée des chemins. Nous savons pour quelles raisons, telle chose existe chez nous et dans tous les Dominions, telle doctrine et telle influence troublantes qui s'appellent l'impérialisme britannique, impérialisme qui, aux heures de crise mondiale, se traduit par la coopération militaire du Commonwealth. Mettons de côté toute raison d'ordre secondaire ; cette explication dominante restera facile à discerner en tel discours de lord Halifax à Toronto, et tel autre de M. Churchill à la Conférence impériale de 1944 ; et c'est l'impuissance de la Grande-Bretagne à faire face, sans ses Dominions, aux terribles problèmes de demain ; l'impuissance d'un peuple de 40 millions, à garder et à défendre seul un empire trop vaste et trop vulnérable : un empire qui embrasse le quart des terres du globe et le quart de la population humaine, empire trop dispersé, trop éloigné de son centre de gravité, menacé à la foi en Europe et sur tous les points du monde. Cette vulnérabilité, lord Halifax, le cabinet britannique, nous en ont encore avertis, ne peut que s'accroître dans les

---

27) Sir Robert Borden, *Canadian Constitutional Studies... op. cit.*, (Toronto, 1921), 90-91, 115.

## LE CANADA, PAYS LIBRE

jours qui s'en viennent. Par sa suprématie navale, la Grande-Bretagne avait pu garder, jusqu'à ces derniers temps, ses positions-clés à travers le monde. Cette suprématie n'existe plus. Les armes nouvelles ont rendu infiniment précaire, ont même déclassé la thalassocratie anglaise. L'Angleterre est pratiquement évincée de l'Europe. Pour faire ses guerres continentales et monter la garde sur la Manche, la mer du Nord et la Baltique, elle n'a plus ni la France ni la Pologne. La Méditerranée n'est plus et sera de moins en moins une mer anglaise. La puissance la plus fortement installée en Europe et en Asie n'est plus l'Angleterre.<sup>28</sup> Pour garder son empire, se maintenir à son niveau de grandeur et de prestige, l'Angleterre n'est donc pas libre de ne pas entreprendre contre la liberté de ses Dominions. Et l'on sait, du reste, que, tout en proclamant l'absolue liberté des nations sœurs, elle traite, avec une humeur toute spéciale, celles qui osent se retrancher dans la neutralité. Que reste-t-il donc au Canada, sinon cette suprême alternative : s'affranchir des dernières lisières du colonialisme, entrer comme Etat libre, absolument libre, dans le monde international ; "choisir la paix ou la guerre", comme disait George Washington, "suivant ce que conseillera notre intérêt, guidé par la justice" ; participer peut-être aux guerres de demain qui ne pourront plus être que des guerres mondiales, mais y participer, cette fois, à l'exemple des jeunes pays des trois Amériques, de notre libre décision, avec une chance plus grande par conséquent de

28) Qu'on lise, sur ce sujet, dans *The Canadian Historical Review*, vol. XXVI (sept. 1945) : 255-78, le pénétrant article de M. David Owen (Université d'Harvard) : "Where now is Britain?", en particulier, p. 257, ces quelques lignes : "The decline in Britain's power position, which was only partly revealed by the First World War, has now become obvious to all... British policy must of necessity be built on more modest dimensions than those blueprinted by Victorian foreign secretaries. Of the three major powers which credentials to "super-power" status are unquestioned Britain's claim can be admitted only with some qualification, for, to cite the editor of the *London Economist*, her Great Power position is dependent of the continued co-operation of the Commonwealth and the absence of active hostility on the part of the United States."

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

proportionner notre effort à nos ressources et, avec un sens plus net des intérêts internationaux et des intérêts canadiens ; ou bien rester dans le Commonwealth, collés à la Grande-Bretagne, et puisque l'Empire, comme dit M. Borden — et comme disent encore nos impérialistes — ne peut aller en guerre en section, nous entêter à porter le fardeau que vous savez, nous épuiser tous les dix ans ou tous les vingt ans, à défendre sur tous les points du globe, l'empire le plus vulnérable du monde, mais avec la perspective de sombrer un jour ou l'autre, avec le colosse, ou pour le compte du colosse. Car libre à l'âne de chasser avec le lion ; mais l'âne n'a pas le droit de se plaindre de ce que la chasse lui rapporte.

Il n'entre pas, dans mon sujet, de vous dire comment se peut redresser l'avenir de notre pays. Personne assurément ne se cache les difficultés à vaincre ni de quoi sera pavée, dans le monde de demain, la route des petits peuples. Les premières difficultés, le dirai-je ? nous les trouverons ici-même, chez nous. Depuis cinquante ans, au Canada, comme un peu, du reste, dans tous les Dominions, le sentiment national a affreusement rétrogradé. En 1926, M. Henri Bourassa définissait, de cette façon pittoresque, l'attitude des chefs des partis canadiens en matière de politique extérieure : "M. Meighen est favorable à l'unité de l'Empire et tient à l'autonomie du Canada. M. Mackenzie King est favorable à l'autonomie du Canada et tient à l'unité de l'Empire." Le fait nouveau et inquiétant, dans notre vie publique, c'est qu'après s'être nourri si longtemps du rêve de l'indépendance, le Canada soit peut-être aujourd'hui celui des Dominions où l'impérialisme compte ses plus ardents protagonistes. Sans doute l'on n'oserait plus, depuis le Statut de Westminster, proférer l'affreuse vantardise de M. Borden à Londres, en 1917 : "Un million d'hommes, dans les Dominions, ont pris les armes pour la défense de l'Empire et le maintien de son influence . . ." <sup>29</sup> Les nouveaux impérialistes, au Canada, sauf

---

29) Robert Laird Borden : *His Memoirs* (Toronto, 1938), 670.

## LE CANADA, PAYS LIBRE

peut-être un ou deux exaltés, n'oseraient plus nous proposer la participation aux guerres de l'Angleterre, au nom de la solidarité impériale. Plus habiles, ils s'appliquent à nous représenter les guerres anglaises comme des guerres de civilisation, des guerres d'intérêt universel et par conséquent d'intérêt canadien. Et, certes, des guerres de civilisation, nous admettons qu'il y en ait encore de par le monde, même s'il leur arrive d'être surtout des guerres de déception, d'où la civilisation sort aussi mal en point qu'elle y est entrée. Mais nous attendons toujours qu'on nous dise si l'Angleterre, restant hors de la mêlée de 1939, le Canada se fût jeté si tôt dans l'aventure chevaleresque : hélas ! l'un des premiers sous le feu, deux ans avant tous les autres peuples des Amériques, avant même les Etats-Unis ? D'ici là, comment ne pas juger inquiétant, qu'au nom du nouvel évangile impérialiste, l'Angleterre puisse aller pondre ses œufs de guerre dans tous les nids du Commonwealth, et que partout, sauf en Irlande, il se trouve des Dominions — pardon des poules innocentes — pour couvrir docilement les œufs du canard britannique ?

La situation en est-elle pour autant sans issue ? Le premier motif d'espoir, je l'aperçois dans la structure artificielle de l'empire qui en est au point critique et fatal où en arrivent tous les empires. Composé de trop de nations à l'âge adulte, il ne peut plus les retenir qu'en amenuisant sans cesse les liens qui les rattachent à son giron. Force lui est de diminuer tout autant la pression autoritaire au centre que d'accroître la liberté à la périphérie. Et pour réchauffer, sur tous les points, l'attachement au *Home Country*, le voici condamné à de continuelles transfusions de sang par des émigrations d'essence métropolitaine.

Construction artificielle, l'empire britannique ne peut durer que par une propagande de caractère forcément artificiel. Et c'est un autre motif d'espoir. Cette propagande peut paraître fort savamment orchestrée, mais peut-elle ne pas s'user de soi-même, quand on la voit s'évertuer à des besognes paradoxales comme celles-ci : maintenir un pays,

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

tel que le Canada, hors de son orbite géographique naturelle et de sa solidarité continentale ; tenter de le garder britannique, quand il ne l'est que par accident — *Canada, an American Nation* — titre d'un ouvrage d'un impérialiste à tous crins, John W. Dafoe ? Combien de temps, dans un pays d'âge majeur, et qu'on dit souverain, cette propagande pourra-t-elle prolonger l'esprit abject de la sujétion coloniale ? Combien de temps pourra-t-elle entraîner périodiquement le Canada, mercenaire sans solde, en des aventures militaires qui équivalent à une politique de suicide ? Propagande contre nature, bien incapable d'étouffer, quoi qu'elle fasse, l'aspiration naturelle, irrésistible, en l'âme de tout pays, de tout peuple qui a grandi et qui a pris conscience de sa force et de sa dignité. Aspiration qui faisait dire à John S. Ewart : "Je suis Canadien, et comme Canadien, je ne plie un souple genou devant aucun gouvernement sur la surface de la terre, si ce n'est devant le mien".<sup>30</sup> Aspiration qui, le 21 juin 1926, à la Chambre fédérale, faisait s'écrier M. Henri Bourassa : "Britanniques nous sommes, oui, mais d'abord Canadiens. Et si c'est nécessaire, plutôt la sécession d'avec la Grande-Bretagne que le sacrifice du Canada".

Mesdames, Messieurs,

S'il se trouvait une génération de jeunes Canadiens qui manqué, par hasard, d'idéal politique et national, en est-il un plus élevé, d'opportunité plus urgente, plus capable de réveiller une jeunesse trop engourdie et trop désaxée, que de hâter l'indépendance du pays de ses pères ? Travailler à l'avènement d'un Canada indépendant, totale-ment indépendant, parce que selon les termes mêmes du Rapport Balfour, "maîtres de nos destinées", et ne pouvant être "l'objet d'aucune contrainte quelle qu'elle soit" ; parce que "librement associés comme membres du Commonwealth", affirme encore le même Rapport ; parce que, selon,

---

30) *Independence Papers*, vol. 2 (n° 3) : 124.

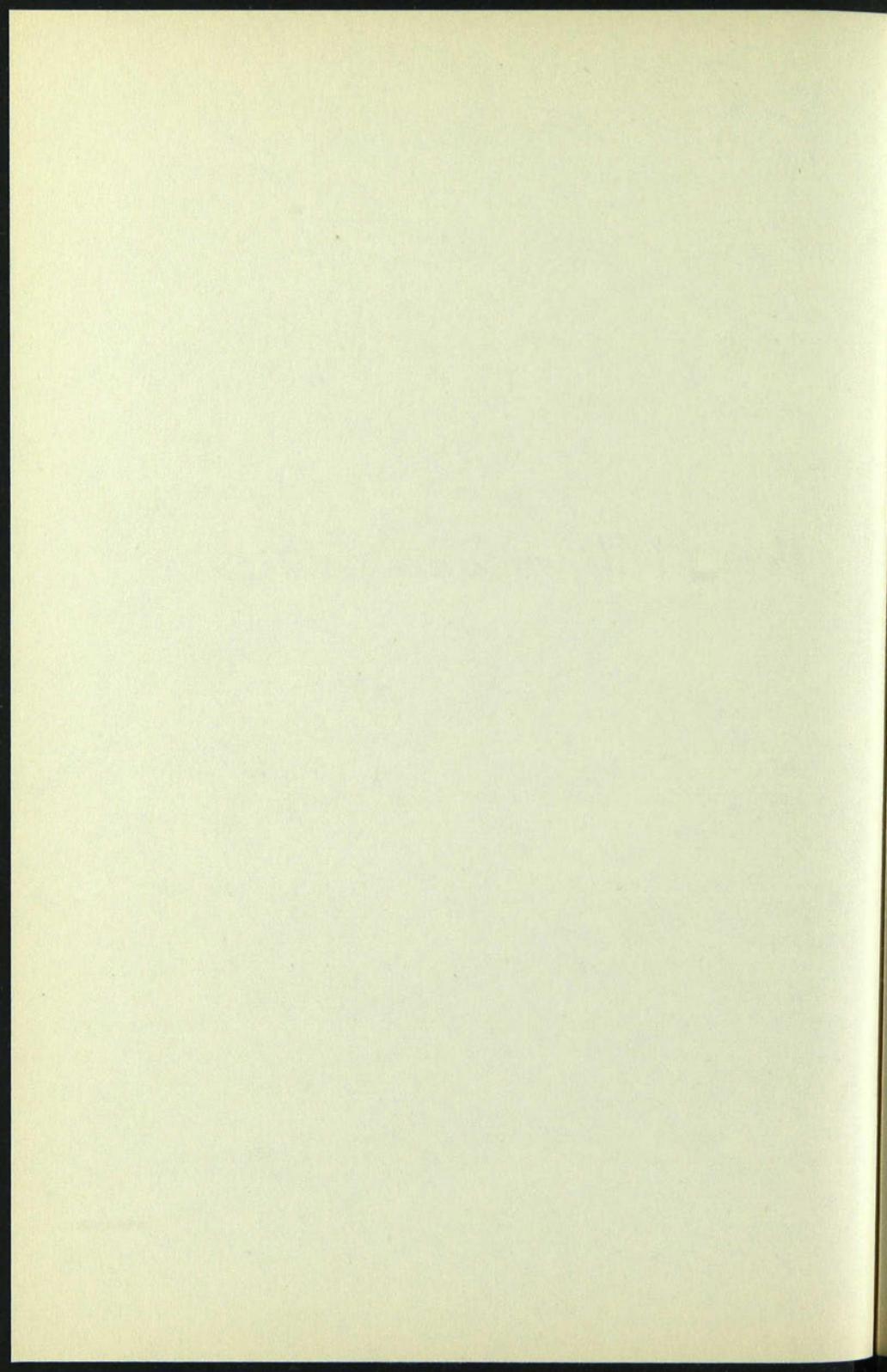
## LE CANADA, PAYS LIBRE

cette fois, le Statut de Westminster, partie de "la libre association des membres de la Communauté des nations britanniques", nous pouvons, si nous le voulons et quand nous le voudrons, librement nous désassocier. Faire surgir un Canada indépendant, pour qu'enfin, si cet espoir n'est pas chimère, les Canadiens, tous les Canadiens, se sentent unis dans l'amour de la même et unique patrie ; pour que, chez nous, l'on ne s'oppose plus au progrès du sentiment national, par crainte de voir reculer le sentiment impérialiste. Faire un Canada indépendant parce que nous en avons assez de la condition de peuple enfant et arriéré, le seul des trois Amériques à ne savoir se passer du cordon ombilical ; parce que, sortis des horizons limités du monde britannique, entrés de plain-pied dans la vie internationale, nous travaillerons mieux pour la Communauté civilisée ; parce que, pays de paix, n'en ayant contre aucune nation du monde, un Canada indépendant enseignerait la discrétion à la diplomatie britannique, rendrait plus difficiles les guerres impériales, serait un facteur de paix mondiale. Faire un Canada indépendant, simplement parce qu'il a droit à la vie ; parce que tout peuple a droit à sa mission spéciale dans le monde et dans l'histoire, et que le rôle normal et providentiel d'un jeune pays, plein de force et d'avenir, ne peut être de se sacrifier à mort pour des nations inassouvissables et déjà sous la menace de leur crépuscule. Faire un Canada indépendant, parce qu'en dépit des risques à prendre, les risques ne sont pas plus considérables du côté de l'indépendance que du côté de la servitude masquée d'aujourd'hui ; parce que le plus solide barrage contre la pénétration américaine ne sera jamais qu'un nationalisme canadien sans timidité ni alliage. Faire un Canada indépendant parce que, à l'orgueil vain et puéril d'appartenir à un grand Empire, cet Empire fût-il puissant comme le dragon de l'Apocalypse, balayant de sa queue la troisième partie des étoiles, un peuple qui a du cœur, doit préférer la fierté virile de vivre, si modeste soit-il, son propre destin. Et c'est pour le vivre, espérons-nous, que le Canada osera devenir libre,

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

libre de son corps et de son âme, libre, un de ces matins, au son des cloches et des canons, dans la joyeuse et finale indépendance.

*Vers l'indépendance politique*



## VERS L'INDÉPENDANCE POLITIQUE<sup>1</sup>

Mesdames, Messieurs,

1842-1942. Anniversaire du premier ministre LaFontaine-Baldwin ; anniversaire du premier gouvernement autonome au Canada ; de la première et grande victoire d'une jeune démocratie ; de l'émancipation politique et nationale d'un petit peuple opprimé ! Encore un centenaire que nous serons seuls à fêter. Encore un timbre commémoratif que pourra économiser notre ministère des Postes.

En remontant vers les causes au moins prochaines de ce grand événement, j'aurai peut-être à rappeler des discours, des faits et des gestes assez désagréables. J'en prévien tout de suite les esprits modérés et onctueux de chez nous : l'Histoire n'est pas ni ne peut-être au service de fins étrangères à elle-même, fût-ce une théorie d'unité nationale ou une propagande de guerre ; l'Histoire n'est pas conscriptible ; elle n'est au service que de la vérité.

Donc, il y eut un jour, chez nous, ce que l'on a appelé l'insurrection de 1837-38. Depuis cinquante ans, nous étions gratifiés d'une administration qui, dans toutes les provinces de l'Amérique anglaise, avait déchaîné, au dire de Durham, l'anarchie intérieure à l'état chronique. Quelques patriotes s'insurgèrent contre ce régime. En cette affaire, lord Gosford, devant la Chambre des lords, établissait comme suit les responsabilités : "Il y a, surtout à Montréal et dans ses environs,

---

1) Conférence prononcée au Monument National (Montréal) le 16 septembre 1942, pour le centenaire du gouvernement responsable au Canada.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

une certaine classe d'Anglais à qui tous les hommes libéraux et indépendants ne peuvent qu'être hostiles, et dont les actes et la conduite ont été caractérisés par un esprit de domination insupportable ; ils ont toujours aspiré à posséder le pouvoir et le patronage à l'exclusion des habitants d'origine française. (Comme ça n'a pas changé !) C'est à eux principalement qu'il faut attribuer les troubles et les animosités". Nous n'avions pas été la seule des colonies britanniques à prendre les armes. Seuls nous fûmes punis. L'échafaud fonctionna. Le plus dur châtiment qu'il soit possible d'infliger à un peuple britannique ne nous fut pas épargné : notre constitution politique prit le chemin des chiffons de papier et nous fûmes ramenés au stade du *crown colony*. Enfin notre province fut annexée au Haut-Canada. Annexion par le *compelle intrare*, bien entendu. Sur l'à-propos de l'opération et sur les grandes lignes de la nouvelle constitution, on demanda son avis au Haut-Canada, par la voie régulière de son Parlement. Les gouvernements de Londres et d'ici se passèrent de l'avis du Bas-Canada. Nul ne verra, je présume, une consultation du Canada français, dans la comédie parlementaire organisée par Poulett-Thomson, au sein de ce corps politique irresponsable que fut, du 10 février 1838 au 9 février 1841, le Conseil spécial. D'ailleurs, le chef du gouvernement britannique, lord Melbourne, s'est chargé de déchirer lui-même, devant le Parlement anglais, tout masque d'hypocrisie : "Je reconnais", avoua-t-il avec hauteur, "que dans le Bas-Canada, aucun consentement n'a été donné à l'Union par une autorité compétente, ayant le droit de parler au nom du peuple ; mais par la conduite de sa Chambre législative, par ses excès et sa rébellion, cette province s'est mise elle-même dans une situation qui nous oblige de légiférer sans son consentement . . ."

Qu'était-ce que le nouveau sort fait au Canada français ? Du point de vue politique, notre pays était contraint d'abdiquer sa personnalité pour former, avec le Haut-Canada, une seule province dans un Etat unitaire. Du point de vue financier, l'épineux problème de la liste civile recevait d'au-

## VERS L'INDÉPENDANCE

torité la solution que voici : 45,000 louis étaient affectés, de façon permanente, aux salaires du gouverneur et des juges ; 35,000, durant la vie du souverain, aux principaux fonctionnaires de l'Etat. Dettes et revenus des deux provinces constituaient un actif et un passif communs, en sorte que le Bas-Canada dont la dette, selon une dépêche de Poulett-Thomson, ne dépassait point, en 1840, 95,000 louis, devenait solidairement responsable de la dette du Haut-Canada, dette énorme pour l'époque : 1,200,000 louis. D'habiles esprits faisaient valoir, sans doute, qu'il s'agissait en l'espèce d'une dette pour travaux d'utilité publique, tels que le creusage de canaux destinés à porter bénéfice aux deux parties du nouvel Etat. L'on oubliait de dire qu'au jugement de lord Durham, le Bas-Canada aurait à solder les extravagances de son associé en travaux mal conçus et mal exécutés. La vérité voulait encore que les gens du Haut-Canada fussent les débiteurs des gros marchands de Montréal par les mains de qui passait tout le commerce du haut Saint-Laurent ; elle voulait que ces gros marchands fussent à leur tour les débiteurs des financiers londoniens, en particulier, de la maison Baring, dont le chef occupait alors, dans le cabinet britannique, le poste de chancelier de l'Echiquier. Ne fallait-il point, à tout prix, assurer garanties et remboursements aux créances de Londres ? "Je le répète et j'y insiste", s'écriait lord Gosford, "tout cela, tout cet arrangement est le fruit d'une intrigue mercantile". "C'est le jour des banquiers", disait un jeune poète. Et l'opération financière rappelait au journal, le *Canadien*, "ces alliances de fils de famille qui, après avoir gaspillé leur fortune dans les plaisirs et la dissipation", se hâtent d'entrer dans une famille roturière de portefeuille bien garni.<sup>2</sup>

Deux autres articles de la constitution en révèlent les visées d'ordre national. L'un, l'article XII, décrète l'égalité de représentation parlementaire entre les deux parties de la province : soit 42 pour chacune ; et ce, en dépit d'un assez large

---

2) Le *Canadien* (27 janvier 1840).

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

écart de population entre l'une et l'autre. Nous ne possédons point de recensement pour 1842. Mais le recensement de 1840 donne 487,053 âmes au Haut-Canada, cependant que le Bas-Canada qui atteint déjà 553,134 habitants en 1831, passe, au recensement officiel de 1844, à 697,084, sur lesquels 572,439 de race française.<sup>3</sup> L'intention du législateur n'est pas difficile à saisir : le Haut-Canada élira quarante-deux députés de langue anglaise ; la minorité britannique du Bas-Canada en élira quelques-uns. Dans le futur parlement, le groupe de langue anglaise détiendra donc, sans doute possible, une large majorité. L'autre article, de caractère national, a trait aux droits politiques des langues anglaise et française. Poulett-Thomson avait donné sa parole à LaFontaine que la nouvelle constitution ne toucherait point à cette délicate question.<sup>4</sup> L'article 41 n'en décréait pas moins l'usage exclusif de la langue anglaise dans tout document écrit ou imprimé, émanant de la législature, autorisant tout au plus une traduction française des documents législatifs, à laquelle d'ailleurs valeur officielle et place dans les archives étaient refusées.

Veut-on s'éclairer davantage sur les intentions du législateur ? Voici quelques textes qui, à notre sens, parlent suffisamment par eux-mêmes. Le 7 septembre 1838, Charles Buller, secrétaire particulier de lord Durham, écrit à son chef : "Je ne doute aucunement de la justice du grand principe dont devaient s'inspirer tous vos actes, comme vous me l'avez affirmé au début de votre mission et qui peut s'énoncer ainsi : faire de cette province une province purement anglaise aussi rapidement que pourront le permettre l'état d'esprit et la situation actuelle des Canadiens français. Il

---

3) XII — And be it enacted that in the Legislative Assembly of the Province of Canada, to be constituted as aforesaid, the parts of the said Province which now constitute the Provinces of Upper and Lower Canada respectively, shall, subject to the provisions hereinafter contained, be represented by an equal number of representatives to be elected for the places and in the manner hereinafter mentioned.

4) Voir déclarations de LaFontaine, le *Canadien* (2 avril 1841).

## VERS L'INDÉPENDANCE

s'agit d'obtenir d'eux qu'ils sacrifient leurs mauvaises coutumes, leurs lois, et, en un mot, leur nationalité, en leur témoignant une grande bienveillance et beaucoup d'égards dans l'état d'abattement où ils se trouvent par suite de la dernière insurrection”.

Dans son fameux rapport, et avec sa franchise hautaine, lord Durham s'est exprimé de façon encore plus nette : Point de paix possible dans le Bas-Canada si l'on n'y éteint les discordes entre races ; mais nul moyen d'y éteindre ces discordes, si l'on ne détermine une fois pour toutes le caractère national de la province, lequel doit être “celui de l'Empire britannique, celui de la grande race qui, à une époque non reculée, doit prédominer sur tout le continent de l'Amérique septentrionale”. “Sans effectuer le changement avec une rapidité et une rudesse qui froisseraient les sentiments et sacrifieraient le bien-être de la génération présente”, voulait bien ajouter lord Durham, “le premier et ferme dessein du gouvernement doit être à l'avenir d'établir, dans cette province, une population anglaise, avec les lois et la langue anglaises, et de n'en confier le gouvernement qu'à une législature décidément anglaise”. Les esprits libéraux s'embarrassent-ils ici de scrupules ? Invoquent-ils le droit de la petite race française à survivre comme une autre. A quoi bon ? leur répondra le lord anglais. “On ne saurait concevoir de nationalité plus dénuée de tout ce qui peut donner de la vigueur et de l'élévation à un peuple, que la nationalité de ces descendants de Français du Bas-Canada, et ce, par suite de leur attachement à leur langue et à leurs usages particuliers. Ils sont un peuple sans histoire ni littérature . . . C'est pour les faire sortir de cette infériorité que je désire donner aux Canadiens notre caractère anglais”.

Le 9 mars 1840, dans une lettre à John Russell, Poulett-Thomson, devenu gouverneur des Canadas, réaffirme, pour son compte, le même dessein : “Le grand objet que doit avoir en vue le gouvernement de Sa Majesté et celui que je vise certainement moi-même, est de faire cette province essen-

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

tiellement anglaise ; car à moins qu'il n'en advienne ainsi, il sera impossible de tirer parti de ses ressources naturelles, d'élever la condition de ses habitants et d'assurer la permanence de son lien avec la mère-patrie".

En mars 1840, le secrétaire des colonies, John Russell, présentait aux Communes d'Angleterre le projet de l'Union des Canadas. Pour Russell, la grande erreur de la politique anglaise avait été, en 1791, la formation des deux Canadas. La population française du Bas n'avait usé de ses institutions parlementaires que pour le triomphe de ses aspirations ethniques. "*For these evils and for this evil spirit*", concluait le secrétaire des Colonies, le Bas-Canada serait annexé à la province du Haut. "C'est mon sentiment", continuait Russell, "que la vraie politique de ce pays, non seulement du point de vue de l'Angleterre et du Parlement impérial, mais aussi des futurs intérêts du Haut-Canada, consiste à donner à toute la province (il s'agit des Canadas-unis) un caractère anglais, de faire en sorte que les lois anglaises et que la législation anglaise s'y implantent dans leur plénitude. Sans doute faut-il empêcher, par tous les moyens, que la population française ne soit opprimée et n'ait à souffrir d'aucune injustice, mais, en même temps, il importe de ne pas tolérer que, par ses jalousies et son attachement à ses propres coutumes, elle se mette en travers de ce grand progrès qui me semble promis au destin du Canada".

Charles Buller devait prendre la parole en ce même débat ; il prononça, entre autres, ces quelques mots qui achèvent de définir l'Acte d'Union : "Le grand argument en faveur de l'union, c'est tout d'abord qu'elle conférera la majorité à la population britannique ; c'est aussi qu'elle pourvoira la colonie d'une législature où le sentiment britannique sera prépondérant".

Ce projet de constitution désigné par lord Ellenborough comme "le plus impudent, le plus frauduleux, le plus injuste qu'on eût jamais présenté au Parlement", et par lord Gosford, comme "un acte des plus injustes et des plus tyranni-

## VERS L'INDÉPENDANCE

ques", fut voté le 12 juin 1840, aux Communes anglaises, par 156 voix contre six, et à la Chambre haute par 107 voix contre 10. Le 10 février 1841, anniversaire de la suspension de notre constitution, anniversaire aussi du traité de Paris qui nous arrachait à la France, — simple coïncidence, sans doute — la nouvelle constitution entrait en vigueur.

Voilà bien la direction tragique qu'aurait pu prendre notre histoire, il y a cent ans. Cette direction, si elle ne l'a prise, à qui en revient le mérite ? Une certaine école historique et quelques politiciens nous invitent à tout pardonner et à tirer sur ce passé le voile pudique de l'oubli, pour ne nous souvenir que de la métropole généreuse qui nous aurait fait le don de la liberté. Certes, un peuple chrétien peut et doit tout pardonner, même les crimes politiques ourdis contre sa vie. Faut-il oublier jusqu'à ne plus nous rappeler, même en des jours comme celui-ci, que si un Canada français existe encore, nous le devons peut-être à nos pères et à nous-mêmes, avant de le devoir aux autres ?

En cette politique d'union et d'anglicisation faut-il voir autre chose qu'une creuse utopie ? A ceux qui lui parlaient de la possibilité d'un retour offensif des Canadiens français dans le futur Parlement de l'Union, Charles Buller répondait : "J'en appelle à ceux qui connaissent le caractère du Français vivant sous un gouvernement arbitraire ; ils diront s'il est un peuple qui succombe plus paisiblement, lorsqu'il se sent le parti le plus faible". Le *Herald* — le *Herald* de Montréal—, celui qu'on appelait parfois le "féroce *Herald*", voyait, dans nos premières agitations contre la constitution néfaste, un signe des plus réjouissants. "C'est une preuve nouvelle, s'il en était besoin, de la conviction [où sont les Canadiens] que, par cette mesure, leur pouvoir sera écrasé, efficacement et pour toujours, et qu'elle les courbera jusqu'à terre, comme des Ilotes".<sup>5</sup> N'en doutons point : tous ces pauvres gens croyaient tenir un peuple qu'on ne tient jamais. Quand l'é-

5) Cité par le *Canadien* (2 mars 1840).

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

chafaud était prêt, ils n'imaginaient guère cette aventure d'un condamné qui oublierait de se présenter. Unir par quelque vague lien politique les deux provinces, l'entreprise pouvait offrir quelque probabilité de succès. Comment unifier ce qui n'était pas unifiable ? L'assimilation obéit à certaines lois. Et ces lois supposent d'ordinaire l'absorption du faible par le fort, et quelque parenté ou quelque affinité entre les deux. Où discerner les affinités entre une province de foi catholique, de langue, de culture, de traditions, de droit français, de tenure seigneuriale, et une autre de foi protestante, de langue, de culture, de droit anglais et de tenure libre ; bref, "aussi étrangères l'une à l'autre", notait mélancoliquement Poulett-Thomson, "que si l'Atlantique les eût séparés". Où était le fort, où était le faible entre ces deux jeunes Etats dont l'un comptait moins d'un demi-siècle d'existence, et dont la population, fruit d'immigrations récentes, population encore mal tassée, inférieure numériquement à la population du Bas, nullement supérieure par la culture, portait, en son sein, le double poison de ses conflits religieux et de ses querelles politiques ? La difficulté de cette assimilation, Poulett-Thomson, devenu lord Sydenham, la devinait si bien qu'il la jugeait impossible à moins de courber le Bas-Canada sous un régime despotique de dix années.<sup>6</sup>

Pourtant d'inquiétants symptômes parurent encourager au premier abord Sydenham, Russell et leur compagnie d'entrepreneurs de pompes funèbres. Le Canada français — que ceux-là s'en étonnent qui n'ont pas souffert — connut sa crise d'abatement. Et je ne pense pas, dans le moment, à ce conseil de démission nationale, prôné par le triste article du *Canadien* du 23 octobre 1839 et dont j'ai parlé ailleurs. Je ne pense pas, non plus, aux discours et aux gestes d'un groupe de pacifistes et de pusillanimes qui, d'ordinaire, n'ont d'éner-

---

6) H.E. Egerton and W.L. Grant, *Canadian Constitutional Development* shown by selected speeches and despatches, with introductions and explanatory notes (Toronto, 1907), 277-78.

## VERS L'INDÉPENDANCE

gie que pour capituler. Tous les petits peuples condamnés à la lutte pour leur existence vont leur chemin escortés de ces prophètes lugubres. J'ai plutôt présente à l'esprit une forme contagieuse de découragement qui finit par envahir même les forts devant ce que l'on croit l'inutilité de la résistance ; je pense à ce sombre scepticisme qui fait s'écrier un Augustin-Norbert Morin : "Je me décourage moi-même quelquefois".<sup>7</sup>

\* \* \*

Hélas ! le découragement allait produire, comme un fruit naturel, un autre mal pour lequel notre petit peuple n'est pas dépourvu de quelque penchant : l'esprit de division. Devant la menace mortelle, quelle attitude, quelle tactique adopter ? Depuis la déplorable scission de 1834 dans les rangs du parti de Papineau, les groupes de Montréal et de Québec n'ont pas fini de vider leurs vieilles rancunes. Entre les deux, le groupe des Trois-Rivières hésite, partagé lui-même en deux factions. Les uns, oppositionnistes, protestataires éternels, se sentent prêts à recommencer, comme avant 1837, les luttes de tribune, les vastes pétitions au Parlement impérial. D'autres, plus que blasés sur les jeux de la comédie parlementaire, en tiennent pour l'abstentionnisme politique, l'émigration à l'intérieur : ni candidats ni votants aux prochaines élections ! "Le silence des peuples est la leçon des rois" se plaisent-ils à rappeler. D'autres encore, disciples du grand agitateur irlandais, Daniel O'Connell, alors le maître tacticien pour tous les petits peuples opprimés, opinent pour l'*O'Connell-tail-system* : système des mains libres, système du groupe parlementaire prêt à porter son alliance tantôt à gauche, tantôt à droite, selon l'unique loi de son intérêt. D'autres encore... Mais à quoi bon ?... Manifestement le Canada français attend un chef. Papineau est parti, en exil. Son manteau

---

<sup>7</sup>) Lettre à Hinks, 8 mai 1841, *Rapport sur les Archives du Canada* (1883), 178.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

tomberait-il sur d'autres épaules pour dresser devant la foule un nouveau guide et reconstituer l'unité morale ?

Le chef ne tarderait pas à paraître. Il viendrait des milieux de jeunesse, terre vierge toujours prête aux reflourissements héroïques. Et c'est ici qu'apparaissent la fécondité de l'œuvre de Papineau, le caractère constructif de son nationalisme. Le chef d'hier avait pu se révéler, certains jours, assez pauvre tacticien parlementaire. Par toute sa parole comme par toute son action, il avait incarné, aux yeux de sa race, une idée nette, dominante : celle de l'Acte de Québec et celle de l'Acte de 1791. Le Bas-Canada, patrie historique et patrie officielle des Canadiens d'origine française, fait reconnu par le gouvernement impérial lui-même, devait être gouverné, pensait Papineau, par les Canadiens français. Pendant trente années de luttes, toute une génération a grandi qui a mobilisé derrière cette idée suprême, ses plus vifs espoirs et son âpre volonté. Ceux-là mêmes qui se séparent de la tactique du chef, ne se séparent point de sa doctrine. Que de fois, dans les journaux de 1840 et de 1841, l'on peut lire des appels au courage et à la lutte comme ceux-ci : "Il faut dire comme autrefois Démosthène aux Athéniens : quand même nous pourrions prévoir que vous seriez vaincus, nous devons vous exciter à combattre, afin que l'on ne puisse pas dire : les Canadiens se sont laissé honteusement et lâchement subjugués sans défense..."<sup>8</sup> "Nous avons éprouvé des revers, mais nous ne sommes pas vaincus, nous ne sommes pas écrasés. Nos ennemis sont puissants, dit-on ; mais on ne peut anéantir un peuple d'un demi-million, dans un jour, dans un an, dans un siècle, s'il montre de la fermeté, de l'énergie et de la volonté".<sup>9</sup>

Lord Sydenham qui observe, non sans surprise et inquiétude, ce sursaut national, se heurte tout à coup à un autre imprévu. Entre les deux groupes politiques les plus puissants de chaque province : les réformistes du Haut-Canada et les

---

8) *Le Canadien* (10 mars 1841) p. 2, col. 2-3.

9) *Le Canadien* (21 septembre 1840), p. 2, col. 1.

## VERS L'INDÉPENDANCE

libéraux du Bas-Canada, une alliance vient de se nouer. Cette alliance, deux jeunes hommes l'ont négociée et menée à bonne fin : l'un, député d'Oxford dans le Haut-Canada, directeur du *Toronto Examiner*, est âgé de trente-trois ans. Francis Hinks, né à Cork, d'une famille de traditions libérales, a donné pour cri de guerre à son journal : "*Responsible government*". L'autre négociateur s'appelle Louis-Hippolyte LaFontaine. Lui aussi, en 1840, n'a que trente-trois ans. De quoi sont faits sa force et son prestige ? D'une stature au-dessus de la moyenne, de tête et d'épaules carrées, il est bâti en solidité. De la solidité, il en a par toute sa personne. Il n'a point l'éloquence pathétique, à la fois fougueuse et charmeresse de Papineau. Il parle en avocat, les yeux mi-clos, avec de rares gestes, une dialectique hautaine, parfois passionnée, où, à force de conviction, il devient éloquent et beau. Il excelle dans les qualités qui commandent la confiance et le respect : la droiture, la justesse de l'esprit, la hauteur de la conscience. Les premiers événements de sa vie manifestent sa virilité précoce. Il n'a que vingt-trois ans lorsque les électeurs de Terrebonne l'envoient siéger à l'Assemblée législative de Québec. Emporté, combatif, entraîné comme beaucoup de ses compagnons dans les excès démagogiques, il devient tôt néanmoins le violent qui s'apaise. Maître de soi alors qu'il n'a pas cessé d'être jeune, il aura le mérite de rentrer dans l'ordre et la discipline, sans rien sacrifier de ses convictions ni de sa dignité. La même vigueur de personnalité fera de lui un disciple très vite émancipé. Il juge de haut les tactiques et les formules de Papineau qu'il estime trop abstraites, sans assez de prise sur les foules. Aussitôt la crise politique déclenchée, il assume, par une sorte de conscience irrésistible de sa force et de sa mission, un rôle de chef. Ici, au Canada, auprès de Gosford, puis à Londres, il tente de sauver ce qui pourrait être sauvé de la liberté politique des siens. De retour au pays, il reçoit la consécration de la prison, d'où il ose rappeler au dictateur Colborne que, "pour arrêter le germe d'une rébellion, il faut autre chose que du sang".

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

Tel est ce chef de l'une des périodes les plus agitées et les plus dures de notre histoire : incarnation superbe de jeunesse et de force sereine, type de la patience têtue et du courage tranquille de sa race.

C'est à lui, comme à l'homme déjà marqué par la Providence, que Francis Hinks est venu porter ses offres d'alliance. Il a fallu discuter, convaincre le négociateur réformiste de ne pas écarter trop légèrement ce qu'il appelle d'abord avec dédain les "*national objects*" des Canadiens français. Sur la base de l'égalité de droits des deux races, l'alliance s'est enfin conclue pour la conquête de ce que les deux jeunes hommes appellent : "le gouvernement responsable". Preuve, soit dit en passant, que les Canadiens français n'ont jamais refusé de collaborer avec qui que ce soit en ce pays, quand on leur a proposé autre chose que l'alliance du cavalier et du cheval, et qu'on ne s'est pas arrangé pour que le cavalier, ce ne soit jamais eux. Les élections approchent. Le 23 juillet 1840, l'Union des Canadas a reçu la sanction royale. Les Canadiens français attendent toujours un chef, une directive. Le 28 août 1840, l'*Aurore des Canadas* publie, sous la signature de Louis-Hippolyte LaFontaine, une "Lettre aux électeurs du comté de Terrebonne". Cette lettre a tous les airs d'un manifeste électoral. Les stratèges d'élection les plus exigeants y eussent découvert les deux qualités fondamentales des pièces de ce genre : non pas peut-être ce que Lucien Romier appelle "l'accord de tendances permanentes et d'éléments passionnels", accord assez peu digne d'un grand politique ; mais, après l'énoncé de quelques principes de politique générale, tout ce qu'il faut pour répondre au vœu profond des masses : un programme alléchant de réalisations prochaines. L'Acte d'Union dûment dénoncé en son origine immorale comme en ses froides injustices, la *Lettre aux électeurs de Terrebonne* déconseille les luttes stériles. Contre toutes les formes d'abstentionnisme, elle prêche le courage politique, la participation active aux affaires du pays. Chimère, insiste le jeune candidat, que d'espérer, du Parlement de Westminster, les réformes dont le pays

## VERS L'INDÉPENDANCE

a besoin. La bataille, il faut la livrer, non plus à Londres, mais au Canada. Et la bataille peut être gagnée par l'alliance des Réformistes des deux provinces : tous deux partisans du "gouvernement responsable", formule libératrice qui rendra, au Parlement, avec le vote de l'impôt, la surveillance effective sur le pouvoir exécutif, garantie de l'harmonie entre les divers corps de l'Etat. De ce moment, continuait le manifeste, les Canadiens français, maîtres en pratique du gouvernement de leur province, verront s'ouvrir l'ère des réformes fécondes : abolition de la tenure seigneuriale, ouverture de la navigation de la mer aux grands lacs, développement des vastes ressources intérieures du pays, réouverture des écoles fermées par le Conseil législatif, essor donné à l'éducation, "premier bienfait qu'un gouvernement puisse conférer à un peuple".

Le jeune LaFontaine a signé cette lettre à ses électeurs le 25 août 1840. Le premier, parmi les libéraux du Bas-Canada à poser sa candidature, il est aussi le premier à présenter aux siens une formule d'action. Que le manifeste réponde à l'attente populaire et vienne à point clarifier l'atmosphère, n'en cherchons d'autre preuve que le miracle d'union opéré en quelques jours parmi les Canadiens français. J.-J. Girouard, Morin, accueillent avec enthousiasme le programme sauveur. Des hésitants comme John Neilson, Etienne Parent, ont bientôt fait de s'y rallier. Phénomène à retenir que cette unanimité soudaine dans un peuple si divisé. Dans notre passé, nous n'avons pas eu surabondance de chefs, je veux dire qui fussent autre chose que des chefs de parti. Chaque fois néanmoins qu'un chef a surgi véritable et loyal, les Canadiens français ont démontré qu'ils sont capables de le reconnaître et de se serrer autour de lui.

\* \* \*

Après cette "Lettre aux électeurs de Terrebonne", une crise devient inévitable. Lord Sydenham a bien aperçu le danger. Cette alliance de Réformistes peut, en quelques mois,

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

ruiner la politique de Durham et de Russell, ramener à la surface, comme force politique et force prépondérante, ces Canadiens français dont l'Union devait pourtant, dit M. Glazebrook, écraser la nationalité.<sup>10</sup> Sydenham n'est pas de tempérament à lâcher la partie. Ce petit homme fluët incarnait un Anglais de l'école de Durham, passionné d'autorité, un politique de carrière, aussi retors que volontaire, prêt à tout briser pour réussir. Coûte que coûte, il avait décidé d'avoir sa majorité dans le Parlement qui s'ouvrirait à Kingston. Dans une entrevue avec le jeune LaFontaine, il y avait insisté avec force : "J'aurai ma majorité".

Je rappelle brièvement ces élections frauduleuses du printemps de 1841 : dans le Bas-Canada, le bouleversement des collèges électoraux ; dans les comtés de villes, pour assurer l'élection des partisans du gouverneur, les banlieues versées dans les comtés ruraux ; les comtés les plus peuplés déjà fusionnés et de par la constitution, pour diminuer le nombre des candidats canadiens-français ; le cens d'éligibilité haussé jusqu'au point d'écarter, ou peu s'en faut, un homme comme Augustin-Norbert Morin ; les bureaux de scrutin réduits en nombre pour en obstruer plus facilement l'abord par les *bullies* ; dans le cas de Terrebonne, ces bureaux, déplacés de Sainte-Rose et de Sainte-Anne-des-Plaines, et reportés à New-Glasgow, en plein bois, à l'extrémité du comté. Manœuvres déplorables où il fait peine de voir se fourvoyer un lord d'Angleterre, manœuvres au reste bientôt flétries par Bagot et dont le but véritable, de l'aveu de sir Charles, était à la fois d'exclure les Canadiens français du Parlement et d'assurer l'élection des candidats du gouverneur<sup>11</sup>. Je vous rappelle aussi, pour mémoire, le coup de force de Terrebonne : les bureaux du scrutin gardés par quatre à cinq cents bandits,

10) G. de T. Glazebrook, "Notes and Documents — Representation by the Act of Union of 1840", *The Canadian Historical Review* (septembre 1929) : 256.

11) Bagot à Stanley, 26 septembre 1842, *Arch. du Can.*, (AC) Documents Bagot.

## VERS L'INDÉPENDANCE

montés en sleighs, pour une part, de Montréal; un partisan de LaFontaine blessé à mort dans un premier engagement; le jeune candidat se désistant plutôt que de risquer une mêlée sanglante; un rival fantôme, un certain Dr McCulloch, proclamé élu dans un comté de 25,000 âmes, presque entièrement canadien-français. Sydenham avait sa majorité; il l'avait petite, mais il l'avait. Sur quarante-deux candidats, le Bas-Canada n'avait pu élire que vingt-trois libéraux vraiment solides. Le Haut avait élu vingt-sept réformistes; mais sur ces vingt-sept, huit inclinaient fortement vers le parti du gouverneur.

La crise n'est pourtant pas conjurée. On ne conjure pas une crise en foulant aux pieds la moralité publique et en gouvernant un pays contre le gré de la majorité. Dans les deux provinces, en effet, les candidats de Sydenham ne représentent qu'une moyenne de 4,000 électeurs, tandis que les réformistes élus représentent, dans le Haut, une moyenne de 13,500 électeurs, et, dans le Bas, une moyenne de 20,000. Conjurer la crise est chose d'autant moins facile qu'elle se noue plus dangereusement chaque jour autour d'un idéal politique: idéal alors passionnément caressé dans toutes les provinces de l'Amérique britannique. Fatiguées du régime de la *Crown colony*, qui se conjugue avec le régime détesté des *family compact*, et qu'on tente de maintenir par une moquerie de régime parlementaire, toutes les provinces, depuis l'Atlantique jusqu'aux Grands Lacs, toutes aspirent au stade supérieur de la *self governing colony*, c'est-à-dire à l'autonomie. Lord Durham, par sa sévère condamnation d'un régime colonial par trop désuet, n'a pas peu fortifié l'aspiration commune. Et peut-être, pour éclairer les naïfs qui prétendent que la liberté nous fut apportée, un de ces jours, sur un plateau d'argent, par je ne sais quelle fée enchanteresse, — peut-être est-ce le lieu de scruter la pensée des chefs politiques d'Angleterre de l'époque, sur cette question de "gouvernement responsable" ou d'autonomie coloniale. Qui ignore tout d'abord, parmi ceux qui savent un peu d'histoire, que,

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

pour avoir prôné l'établissement dans les colonies de ce régime suspect, le Rapport du radical Durham fit scandale dans le royaume ? Sans doute faut-il faire état des deux dépêches du 14 et du 16 octobre 1839 de John Russell : promesses plus ou moins précises d'un relâchement de l'absolutisme métropolitain. Mais il existe de Russell un texte postérieur à ceux-là, plus clair et plus catégorique, et c'est son opinion de 1840, lors du débat sur l'Union des Canadas. Pour cet homme d'Etat, "gouvernement responsable" équivaut à indépendance et à rupture du lien colonial. La doctrine de Russell se condense en cette formule absolue : les membres d'un conseil colonial ne peuvent aviser la couronne d'Angleterre. Ou un gouverneur de colonie obéira aux instructions du gouvernement de Londres, et alors la responsabilité ministérielle s'évanouit ; ou il suivra l'avis de son conseil colonial, et, alors, d'officier subordonné, il devient souverain indépendant. Le jeune Gladstone partage la même doctrine arriérée, lui qui, vers le même temps, s'exprime comme suit : "Si l'on me demande la définition du gouvernement responsable, je réponds que ce n'est rien d'autre qu'une législature indépendante"<sup>12</sup>. Ai-je besoin d'ajouter que telle est aussi la doctrine du représentant de Sa Majesté au Canada, lord Sydenham ? Il veut bien des conseillers, mais des conseillers à qui il ne demandera que des conseils et des conseils qui ne l'obligeront point. Ministre, cabinet, il le sera lui tout seul, sans partage de pouvoir ni de responsabilités. On le voit reprendre l'argumentation sophistique de Russell : ou le gouverneur est un souverain, ou il est un ministre. S'il est souverain, il ne saurait être responsable au gouvernement de la métropole ; s'il est ministre, il ne peut être responsable qu'à Londres et ne doit de compte à personne dans la colonie. Antienne au surplus reprise à l'époque par toute la presse tory des colonies. La *Montreal Gazette*, — pour ne citer que ce journal bien connu alors pour son esprit progressiste en politique, — fait

---

12) *Parliamentary Debates* (29 mai 1840).

## VERS L'INDÉPENDANCE

la leçon de haut au *Chronicle and Gazette* de Kingston, qui ose bien appeler le cabinet Draper un "ministère". Pour la *Gazette*, c'est là "la plus ridicule innovation". Un vote de défiance, de la part du Parlement, ne peut rien, soutient-elle, contre un cabinet colonial ; d'ailleurs, le système de gouvernement responsable ruinerait infailliblement toute dépendance des possessions britanniques à l'égard de la mère-patrie<sup>13</sup>. Encore une fois, la crise est inévitable. Pendant que d'un côté l'on considère la responsabilité de l'exécutif aux Chambres coloniales, comme une nouveauté chimérique et dangereuse, une sorte d'hérésie politique, de l'autre l'on soutient que le gouverneur doit être, à l'instar du souverain d'Angleterre, le personnage qui règne mais ne gouverne plus, l'homme qui cesse d'être le chef actif de l'Etat. Ni LaFontaine, ni Baldwin, ni Wilmot au Nouveau-Brunswick, ni Joseph Howe en Nouvelle-Ecosse n'entendent autrement le "gouvernement responsable". Nulle part néanmoins ce problème politique ne passionne autant les esprits que dans le Bas-Canada. Car si ailleurs "gouvernement responsable" veut dire gouvernement du peuple par le peuple, dans le Bas il veut dire, en outre, gouvernement d'une province française par sa population française. Une âme nationale, un avenir national sont en jeu.

Rendons cette justice à lord Sydenham : d'un esprit aussi subtil qu'audacieux, il mit tout en œuvre pour dominer quand même la situation. Par un habile louvoyage entre ce qu'il appelait "la misérable petite oligarchie" et les "démagogues factieux", il fit durer, tant bien que mal la longueur d'une session, son ministère Draper, ministère assez hétérogène. Il brisa ceux qu'il ne put corrompre ; il corrompit tous les corruptibles. Comme tous les politiques réalistes, il s'était persuadé, au surplus, qu'acheter les hommes c'est encore ce qui coûte le meilleur marché. Grâce à la fascination d'un million et demi, emprunt garanti par la trésorerie impériale

---

13) *Montreal Gazette* (6 septembre 1842) p. 2, col. 1-2.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

pour de vastes travaux publics, il déchaîna la débandade dans le parti de Baldwin, fit presque s'évanouir l'alliance réformiste. Et il gouverna tant qu'il put, avec la passion, j'ose presque dire la joie d'un sportif, décidant tout lui-même, chef absolu de son cabinet, consultant ses ministres plus souvent individuellement que collectivement.

Toutes ces roueries ne purent lui épargner néanmoins bien des incidents désagréables. D'abord l'élection de Cuvillier, un Canadien français, à la présidence de la Chambre ; puis, sur le refus du gouverneur de faire place en son cabinet à plus d'hommes de la majorité, en particulier aux Canadiens français, la démission du solliciteur général, Robert Baldwin ; puis, deux ou trois fois, la mise en minorité du ministère par le vote du président ; puis, surtout, le vote par la Chambre des résolutions célèbres qu'on a même appelées notre *Bill of rights*, résolutions qui impliquaient la soumission complète de l'exécutif aux principes du gouvernement responsable. Ceci se passait le 3 septembre 1841. Le lendemain, au cours d'une promenade, tombé sous son cheval, le gouverneur se fracturait une jambe. Son mal, subitement aggravé, l'emportait le 19 septembre, sans même lui laisser le temps de proroger le Parlement.



A l'homme qui viendrait après lui, il laissait une succession assez trouble, la menace d'une crise toujours en voie d'éclater. Le successeur de Sydenham serait sir Charles Bagot, homme de soixante ans, de la pléiade de Canning, venu des milieux diplomatiques plutôt que politiques. De son prédécesseur, il se distingue d'abord par son sens moral, par sa loyauté d'esprit. Il le déclare tout net à Stanley, secrétaire d'Etat pour les colonies dans le cabinet Peel : tels des procédés de Sydenham ne sont pas de ceux dont il usera. Ces procédés, nul d'ailleurs ne les a flétris plus sévèrement que Charles Bagot. Il juge d'abord les Canadiens à travers lord

## VERS L'INDÉPENDANCE

Durham, selon la mode du temps, à Downing Street. Il va même jusqu'à écrire : "Nous n'avons que blessé le serpent... Les Canadiens français sont encore boudeurs et, s'ils le peuvent, seront toujours, par la force de l'habitude, des brouillons". Avec le temps et après une loyale observation, il modifiera son premier jugement.

Bagot n'eut pas à chercher s'il y avait crise au Canada. La crise vint à lui. Elle le saisit en quelque sorte à la gorge. Le cabinet de Sydenham, c'est chose connue dans le public, ne saurait affronter une autre session. Où le virtuose de la manœuvre parlementaire avait échoué, le correct et scrupuleux Bagot pouvait-il se flatter de réussir ? En vain a-t-il tenté, lui aussi, la politique de l'équilibriste : gouverner avec tous les partis à défaut de pouvoir gouverner avec un seul. Il a fait entrer dans son cabinet le réformiste Francis Hinks et le conservateur Henry Sherwood : avec ce résultat qu'il a indisposé et les réformistes et les conservateurs. Quatre partis sont alors en présence à la Chambre de Kingston : les deux partis principaux du gouvernement : le parti britannique du Bas-Canada et les Réformistes du Haut, sauf deux ou trois de ces derniers passés du côté canadien-français ; puis viennent les deux partis d'opposition : les tories du Haut, parti de l'ancien *family compact*, brisé par Sydenham, et le parti canadien-français du Bas-Canada, exclu, celui-ci, de toute participation au gouvernement du pays. S'il y a coalition de tous les mécontents, il est donc à prévoir que le parti canadien-français détiendra à coup sûr le *casting vote*, le vote prépondérant. Il ne possède point la majorité ; mais la majorité, il la peut donner à tout autre groupe quelque peu considérable. En outre, à la faveur d'élections partielles, ce parti vient de recevoir de singuliers renforts. Plus même que des renforts, il s'est acquis un chef. Le 23 septembre 1841, la veille des funérailles de Sydenham, Louis-Hippolyte LaFontaine, le vaincu de Terrebonne, a été élu député de North-York (collège électoral de Toronto). Deux coalitions se dessinent : une première, celle des Canadiens français avec les

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

tories du Haut, — eh oui ! même celle-là, — et recherchée par les tories, puisque, en politique, l'extraordinaire est souvent ce qui arrive. Etrange alliance, de caractère négatif, fondée sur une commune opposition à l'union des Canadas et à la politique de Sydenham. L'autre coalition serait celle des Canadiens français et des Réformistes du Haut, celle-ci plus naturelle, fondée sur le même idéal politique. Bagot devra choisir entre les deux. Opte-t-il pour la première ? Il jette, il le sait, les Britanniques du Bas-Canada et les Réformistes du Haut, ceux-là par haine de la *French domination*, ceux-ci par haine du *family compact*, dans un mouvement violent, désespéré vers l'annexion aux Etats-Unis et vers la rupture du lien colonial. Opte-t-il pour la seconde coalition ? Il jette du côté du nouveau cabinet les cinq huitièmes de la Chambre ; et la combinaison n'aurait d'autres opposants que les deux petits groupes des tories de chaque province. Mais ici un autre obstacle surgit, apparemment insurmontable. Ce parti canadien-français, qui tient dans ses mains le sort du ministère, ce parti puissant est-il possible de s'en faire un allié qui ne devienne pas un maître ? Sydenham a pu grignoter les autres partis. Celui-ci est resté le bloc inentamé. Vainement Bagot s'y est lui-même essayé. Dans le ministère, il a offert le poste de Charles Dewey Day, devenu juge, à Côme-Séraphin Cherrier. Cherrier a refusé, sous prétexte de santé, ce poste de solliciteur général. Bagot sait ou doit savoir qu'une offre pareille faite au jeune LaFontaine par Sydenham a été écartée. Bagot l'a donc compris : s'adresser à des individus plutôt qu'au bloc c'est peine perdue. Mais ce bloc français, à quel prix voudra-t-il mettre sa collaboration ? Osera-t-il exiger la reconstitution totale du ministère, remettre en question les principes fondamentaux de l'Union, les ordonnances du Conseil spécial, la liste civile ? Sir Charles, perplexe, se tourne du côté de Londres ; avec insistance, il demande au Bureau colonial des instructions. Appeler les Canadiens français à partager les responsabilités du gouvernement, il sait à quoi l'expose, outre-mer, pareille solution. Il ne le pourrait

## VERS L'INDÉPENDANCE

oser, écrit-il à Stanley, "qu'en blessant au plus sensible un sentiment universel en Angleterre". Et il ajoute : "Bref, c'est un problème angoissant, infiniment angoissant". Mais pourtant, si c'était là l'unique solution ? Car, en son anxiété, Bagot a examiné, fouillé toutes les issues possibles. Dissoudre les Chambres ? Aller devant le peuple avec un ministère tory ? C'est permettre au parti canadien d'éliminer dans sa province le *British party*. Y aller avec un ministère réformiste, c'est encore fortifier le parti de LaFontaine. Lancer un appel aux préjugés de race, soulever Anglais contre Français ? Ou, encore, résister aux Chambres, faire litière du gouvernement responsable, gouverner sans tenir compte de la majorité parlementaire ? Pour le coup, c'est allumer au Canada une nouvelle et vaste insurrection et mettre en danger le lien britannique. Hélas ! partout le spectre français rebondissait. Faudrait-il mettre au rancart la politique de Durham et de Russell ?

A Kingston, la session s'est ouverte le 8 septembre. Grande agitation dans tous les esprits. La veille, le ministère a averti le gouverneur qu'il se tient lié par les résolutions du 3 septembre 1841. Mis en minorité, il se fera un point d'honneur de se démettre. De nouveau M. Draper presse le gouverneur de lui assurer le concours du parti canadien-français. Le 9 septembre, Bagot convoque LaFontaine à l'Hôtel du gouvernement. Le jeune député est prié de faire savoir à quelles conditions, lui et son parti, accepteront de fournir leur appui au ministère. La proposition, précise le gouverneur, ne s'adresse pas à un parti politique mais à la nationalité que ce parti représente. Pris par surprise, LaFontaine demande à consulter ses collègues. Le lendemain il pose ses conditions : quatre sièges dans le cabinet, dont l'un pour Robert Baldwin. Bagot se cabre. Il n'a que deux sièges vacants. Prêt d'ailleurs à un remaniement partiel du ministère, le gouverneur se refuse à une reconstruction totale. Au reste, s'il accepte Baldwin, — pour qui il éprouve une sorte d'antipathie naturelle, — il ne l'acceptera

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

que présenté par les Canadiens et pour leur permettre de payer au chef réformiste leur dette de gratitude. De nouveau LaFontaine demande à prendre l'avis de ses amis. A la Chambre le débat sur le discours du trône est dangereusement engagé. Un amendement de Baldwin qui conclut au renvoi du ministère, a toute chance d'être voté. Le 12 au soir, les ministres remettent entre les mains du gouverneur une sorte d'ultimatum : ce sont les offres dernières à soumettre par Son Excellence aux Canadiens ; c'est l'avertissement aussi qu'en cas d'insuccès la démission générale du cabinet s'ensuivra. Le 13 septembre, sir Charles remet de main à main à LaFontaine une lettre où il lui fait part de ses dernières concessions : retraite de MM. Ogden et Draper ; postes de procureur général de l'une et l'autre province offert à MM. LaFontaine et Baldwin ; poste de commissaire des terres à M. Girouard ; celui de solliciteur général pour le Bas-Canada mis à la disposition du chef canadien ; mise à la retraite possible de M. Sherwood ; poste de greffier du Conseil exécutif réservé à MM. Morin ou Etienne Parent. LaFontaine avait gagné sa reconstruction du ministère : on le faisait maître de la situation. "Je suis allé aussi loin que possible pour rencontrer et même dépasser vos demandes", lui écrivait, en fin de sa lettre, le gouverneur.

Pourtant le jeune chef, ému, les yeux presque baignés de larmes, dit Bagot, fait valoir, séance tenante, d'autres exigences ; pour l'ami Baldwin, liberté entière de choisir ses collègues dans le Haut ; refus de pension à MM. Ogden et Davidson qui, en quittant le cabinet, ne font que se soumettre après tout au jeu normal du gouvernement responsable.

LaFontaine a reçu la dernière lettre du gouverneur à une heure de l'après-midi, soit presque à la veille de l'ouverture de la Chambre. Le temps lui a manqué de rédiger une réponse écrite à Son Excellence. Au reste, la lettre lui a paru de caractère strictement privé, si bien qu'au lieu de l'apporter avec lui au Parlement il l'a laissée sous clé à sa maison de pension. Quelle n'est donc pas sa surprise lorsque, tout à coup,

## VERS L'INDÉPENDANCE

au cours du débat, M. Draper entreprend de lire la lettre de Sir Charles. A quelles fins Son Excellence en avait-elle donné copie au ministre ? Et pourquoi le ministre se livrait-il à cette indiscretion ? En faisant étaler devant les députés canadiens-français des offres qu'il estime extrêmement généreuses, le gouverneur espère-t-il amener ces députés à forcer la main de leur chef ? Draper aurait-il voulu, pour sa part, comme le va bientôt insinuer LaFontaine, dénoncer au public le caractère intraitable des Canadiens français, "gens impraticables", toujours butés dans une opiniâtre hostilité au pouvoir ? Dans le même temps, par une coïncidence qui, évidemment, ne tenait en rien du hasard, un autre ministre, M. Sullivan, faisait au Conseil législatif un récit détaillé des démarches du cabinet et du gouverneur auprès de LaFontaine ; il révélait même la substance de la lettre de Bagot et disait tout haut son dépit qu'après de telles offres un parti pût paraître s'acharner à détruire le Canada<sup>14</sup>. La Chambre, ce jour-là, est bondée de spectateurs. Le spectacle toujours affriolant d'une chute de régime et le vague pressentiment d'une révolution ont attiré la foule. Les galeries sont à ce point envahies, note un chroniqueur, que les journalistes n'ont pas le moindre espace où écrire<sup>15</sup>. A la lecture de la lettre de Bagot, les Tories du Haut n'en peuvent croire leurs oreilles, eux qui en étaient à négocier leur propre coalition. La Chambre se forme en comité général ; LaFontaine va s'expliquer. Il choisit de le faire en français, en son *vernacular language*, comme dira la *Montreal Gazette*. La constitution n'interdit pas le débat en français ; mais l'orateur entend protester contre l'article 41 de la constitution, qui fait à sa langue l'humiliante condition d'une langue de rebut ; il entend surtout dénoncer l'esprit et le dessein de l'Union, qui prétend supprimer, comme entité culturelle et politique, la nationalité canadienne-française. LaFontaine, quoi qu'il s'en défende, parlait bien l'anglais.

---

14) *Chronicle and Gazette* (Kingston, 21 septembre 1842), p. 1.

15) *Kingston Chronicle and Toronto Herald* (13 sept. 1842).

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

Toutefois, dans ce pays où, après tout, les Canadiens français sont un peu chez eux, il ne croyait pas qu'il fût plus grave pour lui d'ignorer l'anglais, qu'il ne l'est pour d'autres d'ignorer le français. De là cette riposte à un interrupteur qui se défendit du reste d'y avoir mis de la mauvaise volonté :

On me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle le premier discours que j'aie à faire dans cette Chambre. Je me défie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer les honorables membres que, quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je le dois à moi-même.

A son tour l'orateur fait le récit de ses entrevues avec le gouverneur ; il rend hommage à l'esprit de justice de Son Excellence, mais il expose nettement selon quelle franchise et dignité ses compatriotes accepteront de donner leur collaboration. La coopération des Canadiens "est absolument nécessaire au gouvernement...", s'écrie-t-il, "mais à des termes qui ne puissent en rien diminuer ni affaiblir notre honneur et notre caractère..." "Avant tout", dira-t-il en terminant et avec cet accent d'éloquence politique qui, aujourd'hui, a l'air de venir de si loin, "avant tout, je préfère mon indépendance, les dictées de ma conscience. Quand je serai appelé à donner mes avis au représentant de Sa Majesté, je manquerais à mon devoir envers lui si je n'agissais pas avec franchise et indépendance ; je manquerais également envers mes compatriotes et envers moi-même. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je suis engagé dans la vie publique ; il y a déjà plusieurs années que j'ai commencé ma carrière. Je n'ai pas à rougir du passé ; je ne veux pas avoir à rougir du présent ni de l'avenir".

Le 16 septembre, la *Gazette officielle* annonçait la nomination de MM. LaFontaine et Baldwin aux postes de

## VERS L'INDÉPENDANCE

procureur général, l'un pour le Bas-Canada, l'autre pour le Haut. Les deux hommes avaient gagné sur toute la ligne. Quel coup de la Providence ! Quel revirement d'histoire dans le court espace d'un an ! Dans les journaux d'alors, on parle couramment de "révolution". Ce jour du 16 septembre 1842, un petit peuple dut sentir passer sur sa tête, pareil à un grand frisson, le souffle d'une résurrection. Dans la joie de ses chefs, il y a quelque chose de fortement pathétique. Grande a été leur anxiété pendant ces jours si gros d'incertain. "J'ai passé plus d'une nuit sans dormir", pouvait écrire Augustin-Norbert Morin<sup>16</sup>. Au souvenir d'autres temps moins gais que ceux-là, "Quel changement !" s'exclamait de son côté Charles Mondelet. "Qui aurait soupçonné, le 4 novembre 1838, dans le corps de garde de Montréal, qu'en 1842 LaFontaine serait procureur général et ministre, et Charles Mondelet juge ! et M. Morin, juge, et ensuite comm. des Terres et Cons. Exéc..."<sup>17</sup>. Et celui qui, plus que personne, venait d'être l'ouvrier de cette victoire, ne pouvait oublier que, moins d'un an auparavant, il avait été le vaincu de Terrebonne. Lui qui écrivait alors à ses électeurs : "Je me retire de la vie publique; je rentre dans la vie privée avec le désir de n'en sortir jamais", était-il bien le même qui pouvait maintenant écrire à son ami Berthelot : "L'ami Girouard doit être fait commissaire des terres, avec un siège dans le cabinet. S'il refuse... je serai autorisé à appeler Morin aux affaires. C'est presque un rêve ; cependant, en toute probabilité, il sera réalisé avant vingt-quatre heures. Le père Denis-B. Viger en pleure presque de joie..."<sup>18</sup>.

\* \* \*

---

16) Morin à LaFontaine, 23 septembre 1842, AC, *Documents LaFontaine*.

17) Charles Mondelet à LaFontaine, 15 novembre 1842, AC, *Documents LaFontaine*.

18) LaFontaine à Berthelot, cité par A. DeCelles, *LaFontaine et son temps* (Montréal, 1907), 67-68.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

Joie légitime ! Les deux Canadas viennent de donner le signal de l'émancipation des colonies anglaises. Bagot va mourir, laissant son œuvre inachevée. Mais l'évolution est en marche. La *Minerve* (19 et 21 septembre 1842) donne au sentiment public sa juste expression lorsqu'elle affirme : "Le gouvernement responsable (traduisons : l'autonomie coloniale) a enfin cessé d'être un mot vide de sens... ; le grand principe de la responsabilité... est... formellement et solennellement reconnu par le représentant de la Couronne, scellé de l'approbation de l'Assemblée législative..."

Cette victoire était une victoire canadienne. Vérité qu'il faut rappeler à ceux qui ont besoin de croire que la liberté nous fut apportée un jour sur les vagues par une déesse radieuse. Dans *Dix ans au Canada*, Gérin-Lajoie a recueilli cette affirmation de lord Stanley "qu'en principe, dans tous les points essentiels, Sir Charles Bagot avait, depuis sa nomination, mérité l'approbation entière et cordiale du gouvernement de Sa Majesté"<sup>19</sup>. Cette affirmation, Stanley la faisait aux Communes anglaises pendant l'hiver de 1843. Gérin-Lajoie, qui n'avait pu consulter la correspondance Bagot-Stanley, était bien incapable de mettre les choses au point. Comme la vérité historique diffère néanmoins des propos de l'orateur anglais ! Aux lettres pressantes de Bagot, impatient de savoir que faire et qui expose ses intentions politiques à l'égard des Canadiens français, quelle réponse a d'abord écrite le secrétaire des Colonies ? Stanley a consulté le premier ministre Robert Peel, et tous deux se sont mis d'accord pour déconseiller à Bagot la funeste manœuvre. Tout au plus le gouverneur ne devra-t-il s'y résoudre qu'à bout de ressources, comme à une solution désespérée. Il fallait plutôt, écrivait-on à Bagot, pratiquer hardiment le *divide et impera*, multiplier sans scrupules les achats d'hommes. Robert Peel n'hésitait même pas à conseiller le recours aux mesures extrê-

---

19) Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada, de 1840 à 1850*. Histoire de l'établissement du gouvernement responsable. (Québec, 1888), 144.

## VERS L'INDÉPENDANCE

mes : la dissolution des Chambres plutôt que la dictature du *French party*. Stanley confiait mélancoliquement au chef du cabinet britannique : "L'argument capital pour effectuer l'Union fut l'espoir d'élever la minorité anglaise du Bas-Canada au rang de majorité, en jetant dans le nouvel Etat la majorité anglaise du Haut-Canada. L'essai n'aura été qu'une lamentable faillite s'il n'aboutit qu'à mettre en minorité les intérêts britanniques dans la législature du Canada-Uni"<sup>20</sup>. Par bonheur, ces avis parviennent à Bagot trop tard. Dans l'intervalle, la petite révolution s'est consommée. Devant le fait accompli, quelle sera l'attitude du gouvernement britannique ? Au reçu des consignes de Stanley et de Peel, Bagot leur a écrit, fortement bouleversé : "Si je me suis trompé, laissez-moi vous faire la prière de me signifier tout de suite votre désaveu par mon rappel public à Londres."<sup>21</sup> Quelle réponse, encore une fois, va venir de Londres ?

Le cabinet britannique est convoqué d'urgence. Stanley a déjà prévenu Sir Charles que ces changements politiques seraient "à la fois désagréables et stupéfiants pour le gouvernement et peut-être aussi pour l'opinion publique en Angleterre"<sup>22</sup>. Le 2 novembre 1842, la réponse arrive au gouverneur. Longuement on lui reproche ses erreurs de tactique, ses dérogations aux vraies coutumes constitutionnelles, ses ouvertures imprudentes au parti canadien ; puis, avec des réserves nombreuses et minutieuses, par crainte des conséquences possibles d'un désaveu de ce qui vient d'être fait, et avec l'espoir de ne pas avoir à s'en repentir, l'on approuve ce que l'on n'ose désapprouver. Vers le même temps, — était-ce pour calmer l'opinion publique de là-bas ? — le *Times* de Londres, journal conservateur et franc partisan du ministère Peel, publiait un article dont Gérin-Lajoie dira que, publié quelques mois plus tôt, il eût constitué "un arrêt de

20) Stanley à Peel, 27 août 1842, AC, M 165, IX : 143-45.

21) Bagot à Stanley, 26 septembre 1842, AC, Bagot's Papers, M 161 : 131-39.

22) Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada...* (Québec, 1888), 142.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

mort pour les Canadiens français”<sup>23</sup>. Nous tenons là, pour 1842, comme pour 1774 et 1791, l’histoire de la conquête de nos libertés. Non pas l’histoire pour banquets politiques ou pour banquets de bonne-entente, mais l’histoire véridique, impartiale. Le comte de Montalembert disait, vers l’époque de 1840 : “La liberté ne se donne pas ; elle se prend ou elle se conquiert”. L’axiome reste vrai dans tous les mondes, même dans le monde britannique.

En cette victoire, ne pourrait-on discerner aussi une victoire canadienne-française ? Observons tout d’abord les réactions de la presse tory. Quelques-uns de ses journaux s’accordent une accalmie ; d’autres, et particulièrement la *Montreal Gazette*, se désolent lamentablement : “Si les événements des quelques dernières semaines”, lit-on dans la *Gazette*, “peuvent être pris comme un présage de l’avenir — et qui doute qu’ils ne le soient ? — le Bas-Canada n’est plus un lieu habitable pour les colons britanniques”<sup>24</sup>. Et pourquoi cette infinie désolation ? Parce qu’il paraît à la *Gazette* que “le gouvernement du Canada est tombé aux mains des Canadiens français”. D’autres répandent la rumeur que Papineau, débarqué à New-York, est en route pour le Canada où l’attend la fonction de Maître général des Postes et que le redoutable Chénier, s’il eût échappé aux balles de Saint-Eustache, se serait vu offrir, sans doute, la place de Commissaire des Terres<sup>25</sup>.

La victoire est bien canadienne-française et pour la part qu’y ont prise les chefs de la nationalité et pour les résultats considérables qui s’ensuivirent. En l’événement, faisons la part des Réformistes et en particulier de cet homme de chevaleresque caractère que fut Robert Baldwin. La part prin-

---

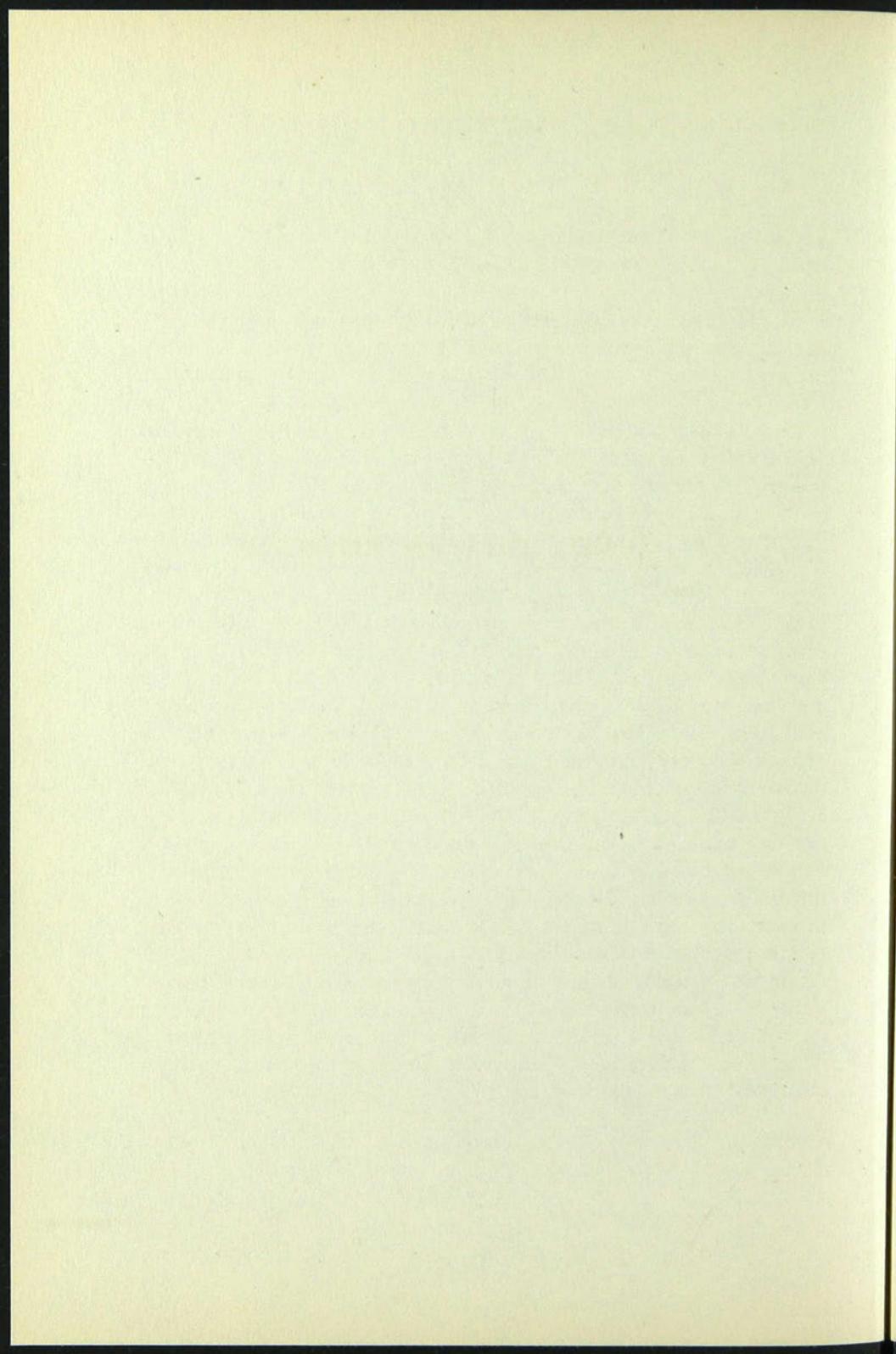
23) Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada...* (Québec, 1888), 142.

24) Cité par Stephen Leacock, “Baldwin, LaFontaine, Hincks, responsible Government”, *The Makers of Canada*, 8 : 140.

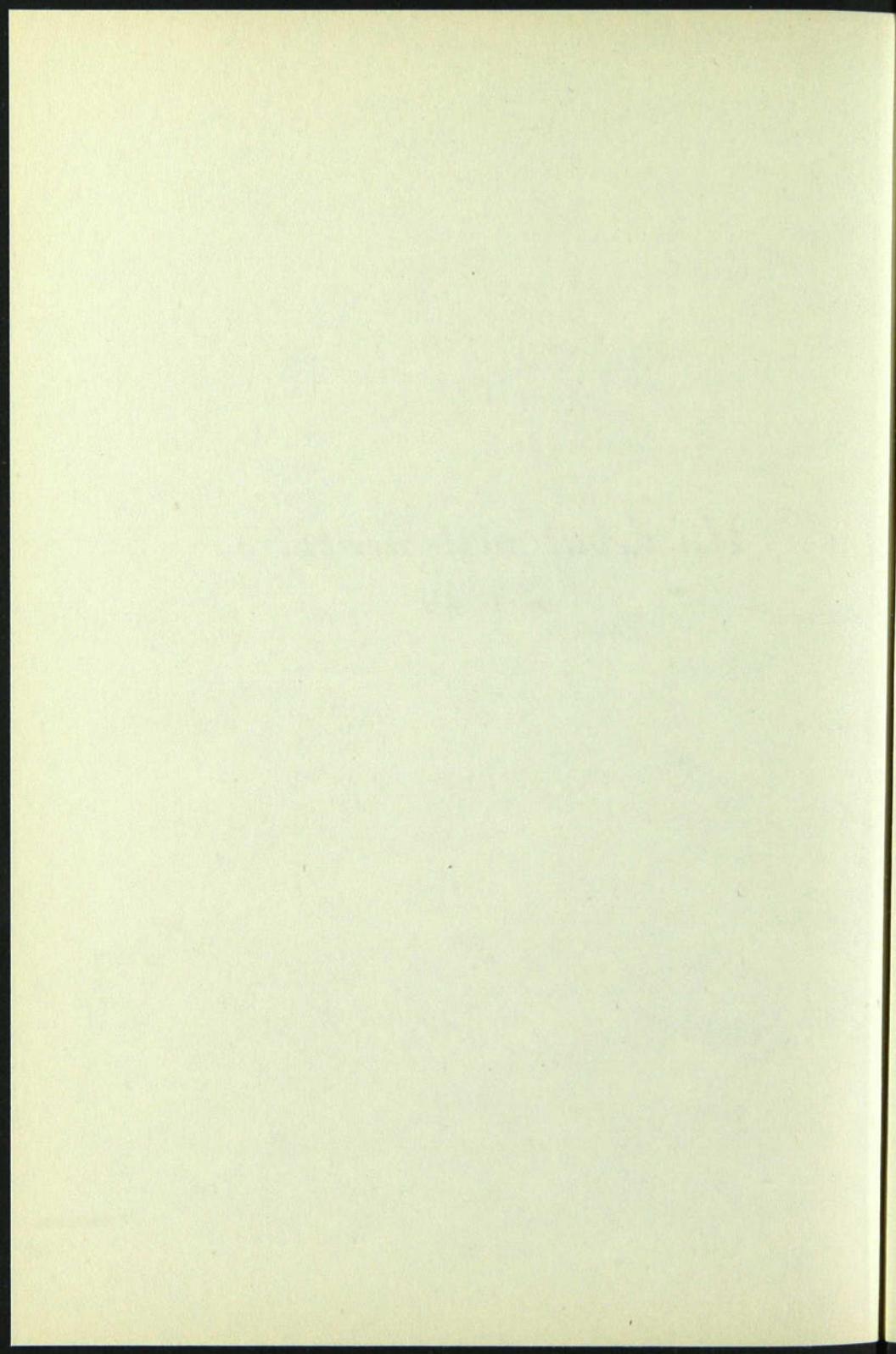
25) Voir le *Commercial Messenger*, cité par la *Minerve* (5 oct. 1842, p. 2, col. 4) et par le *Canadien* (26 sept. 1842, p. 2, col. 3). — Voir aussi la *Montreal Gazette* (20 et 24 sept. 1842, p. 2, col 1).

## VERS L'INDÉPENDANCE

cipale, on vient de le voir, il faut pourtant l'accorder aux Canadiens français. Elle est due à leurs chefs assez dignes de caractère, pour ne pas troquer leur indépendance ni l'avenir des leurs contre un portefeuille de ministre. Entre ces chefs, la part insigne revient au jeune Louis-Hippolyte LaFontaine, à sa diplomatie, à sa fière intransigeance. La grande part revient encore à tout le parti canadien-français, à sa cohésion, à sa passion de la liberté ; ce sont tous ceux-là qui ont hâté, dans l'histoire de notre pays, cette maîtresse étape de son évolution politique ; et ce sont eux, du même coup, qui ont arraché à la servitude et peut-être à la mort leur nationalité. Relisez la lettre de Sir Charles Bagot à LaFontaine. Ce n'est pas à un homme ni à un chef de parti que s'adresse l'appel du gouverneur : "Je me sens toujours le même désir d'inviter la population d'origine française de cette province à prêter son aide et sa coopération sincère à mon gouvernement". Quand il confie ses projets à Stanley, Sir Charles se montre encore plus explicite : "Je me suis tourné vers les Canadiens français", écrit-il au secrétaire des Colonies ; "je me suis tourné vers eux, comme vers une race et un peuple plutôt que vers un parti (*As a Race and as a people rather than a Party*)". Et voilà qui aide à saisir la signification du discours français de LaFontaine, le 13 septembre 1842. C'est à l'heure où on l'appelle à devenir le chef du gouvernement des Canadas, alors que les négociations sont en cours, c'est à ce moment précis que La Fontaine, — député à ce moment, notons-le bien, de North-York (Toronto) — réclame, pour sa race, absolue égalité de droits, s'affirme, avec une sorte de fierté solennelle, Canadien français. Trois jours plus tard, en dépit de tout, on le fait en cette qualité chef du gouvernement. Quel sens donner à l'événement de même qu'aux lettres de Bagot à LaFontaine lui-même et à Stanley, sinon celui d'une éclatante répudiation de la politique anti-française de Durham et de Russell ?



*Un débat parlementaire*  
*en 1849*



## UN DÉBAT PARLEMENTAIRE EN 1849\*

D'ici quelque temps on dissertera beaucoup autour des événements politiques de 1848 et de 1849 au Canada. Parmi ces faits d'il y a cent ans, un débat parlementaire remua profondément et les galeries de la Chambre et l'opinion publique. Nous voudrions raconter ce débat, en fixer le caractère et les conséquences.

En 1848, la rupture définitive entre Papineau et le ministère Baldwin-LaFontaine, presque à demi accomplie, n'appartient plus qu'à ces dénouements dont il ne reste qu'à fixer l'heure. L'ancien chef a précipité la crise avec sa fougue accoutumée. En 1847, s'il parle déjà d'opposition, il parle encore de collaboration. Mais, dès l'année suivante, ses discours et ses écrits éclatent comme une fanfare de guerre : les hommes politiques, quels qu'ils soient, lui sont objets de dégoût ; la responsabilité ministérielle lui apparaît un insolent "humbug"<sup>1</sup>. Hommes et régime, Papineau n'épargne ni celui-ci ni ceux-là, en attendant que, l'année suivante, il défende qu'on le confonde avec ceux qu'il appelle résolument les "déserteurs de la cause populaire"<sup>2</sup>.

Du côté du ministère, l'on n'a pas attendu non plus 1848 pour se hérissier d'hostilité. Avec ses allures de pam-

---

\* Article paru dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. II, n° 3: (déc. 1948) : 375-89.

1) Lettre à O'Callaghan, 27 mars 1848, Archives de l'auteur. — Elgin à Grey, 10 et 18 mai, 6 et 15 juin 1848, *La Collection Elgin-Grey, 1846-1852*, éditée avec notes et appendices par Sir Arthur G. Doughty, C.E.B. (4 vol., Ottawa, 1937).

2) Lettre à Madame L.-J. Papineau, 5 nov. 1849, Arch. de l'auteur.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

phlet, le manifeste Papineautiste de 1847 a profondément déplu à Robert Baldwin. Au lieu d'un homme d'Etat assagi par les événements, il n'avait trouvé, dans ce morceau de littérature électorale, confiait-il à LaFontaine, que "l'ancien et irréductible agitateur"<sup>3</sup>. Les deux hommes allaient se heurter dès l'ouverture de la session de 1848, alors qu'à un caucus du parti libéral, le chef réformiste désavouerait énergiquement un projet d'amendement de Papineau en réponse au discours de la couronne.

D'abord sur la réserve, la presse de langue française n'a pas mieux accueilli ce retour aux vieilles récriminations. Et puisque la violence appelle la violence, dès le mois de mai 1848, la *Revue Canadienne*, à la dévotion de LaFontaine, riposte vigoureusement à l'*Avenir*<sup>5</sup>. A partir de ce moment, le ton de la polémique ne cesse plus de s'envenimer. On se fût cru aux pires jours de 1835, heure des premières divisions dans les rangs du parti national, alors que les frères ennemis se mitraillaient à qui mieux mieux de gros mots et d'injures, comme il arrive toujours, en ces brouilles entre anciens amis ou compagnons d'armes. Comme bien l'on pense, ce ton des journaux a tôt fait de passer aux discours publics et aux manifestes électoraux. En juin 1848, Wolfred Nelson se jette dans une virulente offensive. Il réveille et porte devant le public une vieille querelle qui a déjà traîné, vers 1839, dans les journaux patriotes et dans les propos des proscrits réfugiés aux Etats-Unis<sup>6</sup>. Nelson dénonce à ses électeurs ce qu'il appelle la fuite de Papineau en 1837, le matin de la bataille de Saint-Denis. Un déchaînement de furies s'ensuit: échange ininterrompu de démentis, de provocations, d'interpellations sur le mode cambronien; échange aussi d'attestations solennelles, toutes également contradictoires et toutes

3) Baldwin à LaFontaine, 25 juin 1848, AC, Documents LaFontaine.

4) Elgin à Grey, 2 mars 1848, *La Collection Elgin-Grey, 1846-1852* . . .

5) Elgin à Grey, 4 mai 1848, *La Collection Elgin-Grey, 1846-1852* . . .

6) Voir "Papiers Duvernay", no 354, 355, *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec (RAPQ)*, (1926-1927) : en particulier p. 214.

## UN DÉBAT PARLEMENTAIRE EN 1849

également assermentées. On ne recule pas devant le duel. Accusé, lui aussi, d'avoir fui à Saint-Charles, Georges-Etienne Cartier échange des balles avec Joseph Doutre<sup>7</sup>. Querelles sans retenue, rageuses, où la vérité historique trouverait moins à gagner que l'échauffement des passions<sup>8</sup>, et d'où personne ne sortirait grandi. Elgin notait à Lord Grey le secret plaisir des vieux tories au spectacle de cette polémique qui envahissait plus qu'à moitié les journaux de langue française et où deux factions de l'armée rebelle de 1837 et 38 se renvoyaient avec fureur les accusations de poltronnerie<sup>9</sup>. Engagée à l'été de 1848, cette pénible querelle s'est prolongée tout l'automne de 1848. On aperçoit donc en quelle atmosphère enfiévrée va s'ouvrir, à Montréal, le 18 janvier 1849, la session du Parlement.

Mais pour voir plus clair, dans le débat qui s'en vient, peut-être convient-il d'élargir encore ce tableau d'histoire. Comment dire l'ébullition qui agite alors un peu partout les esprits ? 1848, nœud historique, point de rencontre de si graves événements ou évolutions. Ce sont les années où l'An-

---

7) Aegidius Fauteux, *Le duel au Canada* (Montréal, Collection du Zodiaque '35), 272-278.

8) Sur ce point d'histoire resté obscur et pratiquement insoluble, et qui relève plutôt de la biographie, on pourra consulter le "Manifeste de W. Nelson à ses électeurs", *Le Canadien*, 5 juin 1848 ; la "Riposte de L.-J. Papineau", *Le Canadien*, 7 juin 1848 ; plusieurs articles sous ce titre : "Quelques réflexions sur la lettre du Révérend M. Chartier", *Le Canadien*, janvier 1849. — Voir aussi : lettre à Mme Papineau, 13, 15 oct. 1848 ; lettre à O'Callaghan, 28 oct. 1848, *Correspondance de L.-J. Papineau*. — Consulter aussi : lettres d'O'Callaghan à Papineau et journaux de l'époque, en particulier, la *Minerve*, l'*Avenir*, la *Revue Canadienne*. Voir surtout, article de Montarville Boucher de la Bruère, "Louis-Joseph Papineau de Saint-Denis à Paris", *Les Cahiers des Dix*, 5 (Montréal 1940) : 79-107. Encore : *Résumé impartial de la discussion Papineau-Nelson, sur les événements de Saint-Denis en 1837* (Montréal, 1848), 16 pages. Ce que l'on peut invoquer de plus grave contre le Dr Nelson, c'est qu'il ne juge à propos de donner cette version de la conduite de Papineau à Saint-Denis, que dix ans après les événements et pour des fins de polémique. Un motif patriotique, a-t-il dit, lui a dicté sa première version favorable au grand homme. Soit, mais alors, la seconde version, qui empêche qu'elle n'ait été dictée au Dr par la partisanerie ou la passion politique ?

9) Elgin à Grey, 24 août 1848, *La Collection Elgin-Grey, 1846-1852* . . .

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

gleterre fait le saut dans le libre échange économique, au risque d'ébranler son empire colonial. En Europe, sur le continent, c'est, en France, la révolution de février, victoire de la démocratie sur la monarchie de juillet, secousse qui parut se répercuter d'un monde à l'autre. "L'éclair de nos orages", devait écrire Garnier-Pagès, "illumina le monde entier". Formule d'emphase qui dépassait la vérité, moins encore dans sa forme que dans les faits. A ne s'en tenir qu'au synchronisme historique, Garnier pouvait paraître avoir raison. Les événements de Paris seront suivis, le 13 mars 1848, d'un autre triomphe de la démocratie à Vienne, sur Metternich ; le 15 mars, de l'émancipation des Hongrois ; le 17, de la révolte de Milan ; le 22, de la proclamation de la république à Venise, de la formation d'une assemblée constituante à Berlin ; le 18 mars, d'un soulèvement des Allemands du Holstein contre le roi du Danemark (21-24 mars) ; du Congrès des Slaves, à Prague le 2 juin ; de l'union des Roumains, à Bucarest, le 23 juin. Le mouvement — ce que n'ont pas toujours noté les historiens européens — s'étendit au nouveau monde, surtout à l'Amérique latine. "Les constructeurs de l'Amérique latine qui vinrent après Bolivar s'inspirèrent dans une large mesure des idées libérales françaises. Ils furent particulièrement influencés par les hommes de la révolution de 1848, dont les croyances politiques se teintaient de la nouvelle philosophie sociale qui donnait préférence aux intérêts de la classe ouvrière... Alphonse de Lamartine fut le maître choisi par la nouvelle génération. De 1848 à 1858, il parut un demi-dieu, "un deuxième Moïse", d'après une autorité du temps"<sup>10</sup>. Mais où Garnier-Pagès voyait cause et effet entre la révolution de France et l'ébullition presque universelle, l'histoire est bien obligée de s'en tenir à de simples coïncidences. Tel était le cas, en particulier, des soulèvements européens, antérieurs, quelques-uns, à 1848, par exemple, à Naples et en

---

<sup>10</sup> Adolphe W. Roberts, *Les Français aux Indes occidentales* (Montréal, 1945), 333.

## UN DÉBAT PARLEMENTAIRE EN 1849

Sicile, et beaucoup moins révolutions de caractère politique que national, provoquées par les coryphées de la théorie des races ou de l'idée de nationalité.

Au Canada, que faut-il inscrire au calendrier de 1848 ? L'année mémorable apporta au pays l'autonomie politique : triomphe définitif du "gouvernement responsable", lien d'importance tranché avec le siège de l'empire. 1848 apporta aussi au Canada le marasme financier, suite et conséquence du libre échange anglais, et, comme prétendu remède à ce marasme, des projets d'annexion aux Etats-Unis, patrie, proclamait-on, de la stabilité économique et des réussites éblouissantes.

Au Canada français, il semble, au premier abord, que le 1848 européen n'ait eu de retentissement que dans l'esprit politique. Ce qu'une jeunesse acclamera par-dessus tout, c'est la révolution de France, et, dans cette révolution, l'essor de la démocratie, expression de la souveraineté populaire. A cette forme de la démocratie, elle se prit à croire comme à une mystique, comme à une foi, seul espoir d'une régénération du monde<sup>11</sup>. Et, dans cette foi ou cette mystique, un homme dépasse la jeunesse en ferveur naïve, et cet homme qui a passé la soixantaine, n'est nul autre que Louis-Joseph Papineau. Papineau et la jeunesse qui l'entoure se prennent donc à espérer et à préconiser l'orientation du jeune Canada vers les formes de l'Etat républicain. Ils déclarent désuets "la centralisation et l'arbitraire d'un gouvernement monarchique". Le suprême espoir de Papineau, c'est de voir "la patrie consolée et prospère... républicaine un jour". Et cet avenir, ajoutait-il, "vous le verrez, vous, jeunesse canadienne, si moi-même et les autres vieux athlètes descendons à la tombe avant l'aurore de ce grand et glorieux jour"<sup>12</sup>.

Dans les aspirations de la jeunesse canadienne-française et dans celles de Papineau, comment ne pas discerner toute-

11) Abbé Lionel Groulx ; "Un mouvement de jeunesse vers 1850", *Notre Maître, le Passé* (3 vol., Montréal, 1924-1943), II : 213-32.

12) *Ibid.*, 230

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

fois quelque chose de l'idéologie qui vient de secouer les nationalités de l'Europe ? Le nationalisme est né depuis longtemps, dans le Bas-Canada. Mais ces dernières années l'ont vu singulièrement se fortifier, et moins par des infiltrations européennes que sous la fatale influence du régime politique de 1841. "Le Rapport Durham et l'Union qui suivit", observe justement un historien anglo-canadien, M. Edgar McInnis, "avaient en fait contribué à revigorer le nationalisme français"<sup>13</sup>. Et ce nationalisme avait repris vigueur, il faut en convenir, par la même méthode que les nationalismes européens : action d'intellectuels, plongées du peuple dans ses traditions et son histoire. M. Mc Innis souligne, à ce propos, quoique après bien d'autres, l'influence de l'Histoire de Garneau dont le premier volume parut en 1845, et il ajoute : "Au moment où la poignée des écrivains du Canada de langue anglaise cherchaient encore à tâtons une expression nationale qui leur fût propre, le nationalisme canadien-français florissait dans un mouvement littéraire et historique, avec le dessein de fond de maintenir et de renforcer un esprit de séparatisme racial"<sup>14</sup>. Fait notable, en tout cas, que la résolution de la jeunesse démocratique du Bas-Canada de centrer désormais ses aspirations sur le "Rappel de l'Union", c'est-à-dire, en somme, sur le retour des deux provinces à la séparation de 1791, à l'autonomie politique et nationale du Canada français. Question brûlante que celle-là et bien des fois agitée depuis 1840. Du "Rappel", quelques-uns se sont fait un drapeau électoral avant même la mise en opération du régime de l'Union. Aussitôt fondé l'*Avenir*, les jeunes rédacteurs du

---

13) "The Durham Report and the Union that followed had in fact contributed to the consolidation of French nationalism" . . . Edgar McInnis, *Canada — A Political and Social History* (New-York, Toronto, 1947), 278.

14) "At a time when the handful of writers in English-speaking Canada were still groping toward a distinctive national expression, French Canadian nationalism flowered in a literary and historical movement, the basic purpose of which was to vindicate and strengthen the spirit of racial separatism. *Ibid.*, 279.

## UN DÉBAT PARLEMENTAIRE EN 1849

journal se serviront du "Rappel" comme d'un cri de guerre<sup>15</sup>. Et c'est le 15 avril 1848, deux mois après la révolution française de février, observons-le en passant, que l'*Avenir* inaugure tout de bon sa campagne en faveur du "Rappel". Rentré d'exil et revenu à la politique, Papineau n'a pas médiocrement orienté cette jeunesse vers cette libération politique. Pour lui aussi, le "Rappel" deviendra la réforme radicale, urgente. L'Union, y voit-il autre chose qu'un régime bon tout au plus à corrompre les hommes politiques en même temps qu'un prolongement détestable du colonialisme ? Il écrira bientôt à son fils Amédée (15 juin 1849) : "Hors le rappel de l'Union, il n'y a pas de chance à trouver la moindre intégrité politique". Et quelques mois plus tard (5 novembre 1849) à Mme Papineau : "Je ne puis être jamais réputé *Unionniste* ni serf volontaire et content du vasselage colonial"<sup>16</sup>.

Rien donc de surprenant si, dans le débat qui va s'ouvrir, Papineau jette de nouveau cette question du "Rappel" et pour en faire l'idée centrale et la partie la plus véhémement de ses discours. Discours, du reste, tout pleins d'allusions aux révolutions d'Europe et qui prouvent combien s'inspirait de ces événements d'outre-mer la pensée du maître.

\* \* \*

Voilà bien, replacé en son atmosphère et dans sa perspective historique, ce tournoi oratoire de 1849 au parlement de Montréal. En réalité c'est tout le régime de 1841 et c'est tout l'avenir politique du Canada qui sont mis en question. Et force est donc de reléguer au second plan les animosités réciproques des orateurs, même s'il importe d'en tenir compte. Harcelé, en effet, par trop de ses amis d'hier qui se livrent au jeu de la meute, Papineau, avons-nous dit, n'a cessé d'incliner vers le rôle d'oppositionniste. Sans doute les hommes

---

15) Voir *L'Avenir*, à partir du 15 avril 1848.

16) Archives de l'auteur.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

du cabinet auront-ils la dignité et le bon esprit de se tenir en dehors de la querelle Nelson-Papineau. Mais l'ancien chef leur pardonnera mal de mollement refréner la guérilla de leurs francs-tireurs. Dans une de ses répliques à Wolfred Nelson, il écrit à propos des ministres : "Avant l'élection j'avais confiance en eux ; aujourd'hui, je n'en ai plus ; alors, je louais des masques, aujourd'hui, je blâme des visages"<sup>17</sup>. Au reste, et cela aussi nous l'avons écrit, Papineau ne manquait pas tout à fait de sujets de plainte à l'égard des jeunes et nouveaux chefs libéraux<sup>18</sup>. Tous avaient été plus ou moins ses protégés et ses disciples politiques ; tous étaient quelque peu redevables de leur précoce renommée au prestige du grand homme, à l'éclat dont, après vingt ans de travaux, il avait auréolé la cause nationale. Que, dans le secret de son esprit, Papineau entretînt contre LaFontaine des griefs particuliers, il n'est pas téméraire de le penser. Ce dernier gardait, aux yeux du maître, la figure toujours peu sympathique du disciple insubordonné. Après avoir été l'un des plus dociles et des plus enthousiastes parmi les jeunes suivants du tribun, LaFontaine avait été aussi l'un des premiers à se déprendre du sortilège. Aux sessions de 1836 et de 1837, n'a-t-on pas vu le jeune député de Terrebonne braver l'autocrate président de la Chambre du Bas-Canada, esquisser des gestes d'indépendance, entraîner même dans la défection quelques-uns de ses jeunes collègues ? Entre les deux hommes, le désaccord s'affirme, dès ce temps-là, non seulement à propos de tactique mais jusque dans les idées. Aussi intransigeant sur le fond, le disciple ne répugnerait pas à des accommodements sur la forme. Mais surtout il reproche au maître son programme trop abstrait, sans prises suffisantes sur la foule<sup>19</sup>. Dès ce temps-là, aussi, peut-on dire, le disciple s'essayait au rôle de

17) *L'Avenir*, 10 janvier 1849.

18) Abbé Lionel Groulx, *Notre Maître, le Passé* (3 vol., Montréal, 1924-1943) III : 245-253.

19) Lettre de LaFontaine à Chapman, 17 février 1837, AC, Documents Chapman.

chef. Pendant qu'à la veille même de la bataille de Saint-Denis, Papineau projetait et commençait d'organiser, sur les rives du Richelieu, une réunion parlementaire plus ou moins clandestine,<sup>20</sup> l'on se figure avec quel vif déplaisir il avait vu LaFontaine solliciter de Lord Gosford une convocation régulière des Chambres. Cette attitude pleine de réserves, chez l'ancien lieutenant, Papineau ne l'avait-il pas retrouvée à sa rentrée au pays ? Pendant que d'autres s'empresaient autour du grand homme, souhaitaient son retour à la vie politique, allaient jusqu'à mettre leur comté à sa disposition, LaFontaine, plus méfiant ou plus clairvoyant, se tenait prudemment à distance, évitait de se commettre et entraînait dans cette méfiance ou suspicion, entre quelques autres, des hommes comme A.-N. Morin. Papineau eut nettement l'impression d'être mis en quarantaine et il savait par qui<sup>21</sup>. Bien des ressentiments poussaient donc l'un contre l'autre le maître et le disciple trop émancipé, mais d'abord, entre ces deux hommes, leurs divergences d'idées qui, depuis 1837, n'avaient cessé de s'accroître. L'un, et c'était LaFontaine, par la pratique du pouvoir et par ses relations intimes avec Baldwin, avait visiblement évolué vers le type du parlementaire anglais, faisant foi aux institutions britanniques pour la conquête des pleines libertés constitutionnelles. L'autre, et c'était Papineau, les yeux plus que jamais tournés vers Washington et vers Paris, s'orientait de plus en plus vers le type du démocrate à l'américaine ou à la française.

D'autre part, Papineau ne pouvait ignorer à quelle intervention généreuse il devait son retour d'exil. En 1843, sous Metcalfe, LaFontaine s'était noblement entremis en faveur de l'illustre proscrit. Le docteur John Rolph, l'un des chefs de l'insurrection dans le Haut-Canada, venait d'obtenir son pardon et de rentrer en sa province. LaFontaine ne voulut point que l'ancien chef du Bas-Canada fût traité de façon

20) Papineau à O'Callaghan, 28 oct. 1848, Archives de l'auteur.

21) Papineau à O'Callaghan, 19 avril 1848, Archives de l'auteur.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

moins équitable ; et il n'avait pas craint de mettre alors en jeu son portefeuille de ministre et sa haute fonction de chef du cabinet. Papineau n'ignorait point cet incident. Mais l'on sait, hélas ! qu'entre les hommes, le souvenir de bienfaits échangés avive aussi bien l'inimitié que l'amitié.

Tout laissait donc prévoir quelque prochaine et éclatante rupture. La rupture se produisit à la fin de janvier 1849, au moment du débat sur l'*Adresse*, en réponse au *Discours de la Couronne*. Chambre et public, friands à l'époque de ces sortes de spectacles, assistèrent au duel du tribun et du parlementaire. Papineau inaugurait à proprement parler une nouvelle phase de sa carrière publique. Il ne pouvait faire que son intervention dans le débat ne prît le caractère d'un nouveau manifeste. Il prononça un discours virulent, moins fait pour un parlementaire que pour la tribune en plein air, harangue longue, décousue. L'orateur s'y prendrait jusqu'à quatre fois pour dire ce qu'il avait à dire ; et, pendant douze heures, toutes digues rompues, tantôt en anglais, tantôt en français, le flot coulerait, gonflé, infatigable<sup>22</sup>. La plupart des contemporains ont jugé sévèrement cette éruption d'éloquence chez un homme qui avait dépassé la soixantaine. Avec stupeur, l'on constate, en effet, chez Papineau vieillissant, la même impuissance toujours à ramasser sa phrase et ses idées, à refréner une verbosité restée par trop juvénile. Cet homme vient de vivre à Paris sept années de réclusion, de repliement sur soi-même ; là-bas, il a pu entendre les plus grands orateurs parlementaires de la monarchie de Juillet ; il a fréquenté, dans la capitale française, quelques-uns des plus remarquables esprits de l'époque ; rien toutefois de ce séjour ou de ces contacts ne paraît avoir profité à Papineau. Rien qui atteste une plus ferme maîtrise de soi, une plus solide maturité d'esprit. En ce discours de 1849, il déroula la longue procession de ses

---

22) Voir : *La Minerve*, 25 et 29 février 1849 ; 27 janvier, 10 février 1849. — A. Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada — De 1840 à 1850 — Histoire de l'établissement du gouvernement responsable* (Québec, 1888), 491-529.

## UN DÉBAT PARLEMENTAIRE EN 1849

griefs, quelque chose comme le bataillon en petit des fameuses 92 résolutions. Il en avait contre l'Union et contre les libéraux convertis au régime ; il en avait contre les chefs du gouvernement dont il flagellait la vénalité ; il en avait aussi contre la responsabilité ministérielle et ce qu'il en estimait les funestes conséquences : régime des partis, servilité de la presse ministérielle et des majorités parlementaires, abus du patronage ; il trouvait énorme la dépense publique, injustifiable et ruineuse la construction des canaux et des chemins ; il en avait enfin contre les gouverneurs, qu'il continuait de juger avec ses idées d'homme de 1830 : "Je trouve qu'il y a de la folie pour toute colonie d'être satisfaite de quelque gouverneur que ce soit", dira-t-il. Et l'on reconnaît en ces formules sa hardiesse coutumière. "Ils sont tous bons, tous mauvais", continuait l'orateur. "Ce sont des agents de *Downing Street* qui viennent en passant vous exploiter et qui ne sont bons ou mauvais qu'en autant (*sic*) que leurs instructions leur donnent ce caractère... ; et le plus tôt on cessera de nous en envoyer, le mieux ce sera tant pour la colonie que pour la métropole". Avec la même superbe, il jugeait les deux partis politiques canadiens sans se priver d'incliner vers ses adversaires de jadis : "Depuis que je suis de retour au pays, j'ai été à portée d'examiner les choses, d'étudier les hommes et je puis dire d'un côté que les tories sont meilleurs que je ne les pensais, et, d'un autre côté, que les libéraux sont loin d'être ce que je les croyais... Ce ministère tory dont je pensais tant de mal, et ce ministère libéral, dont j'espérais tant de bien, ont tous deux également trompé mes espérances et mes craintes".

Certes, en cette interminable harangue, tout n'apparaît pas également répréhensible. L'orateur sut remercier avec dignité Lord Elgin de la prononciation du discours de la Couronne en langue française. Il s'éleva contre la nomination de politiciens à la magistrature, contre les lois récentes de l'immigration, trop conformes aux désirs du gouvernement impérial. Les parties maîtresses de son discours parurent

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

dirigées toutefois contre les absurdités de l'Union, contre la chimère de soumettre à un même parlement et à une même législation deux provinces aussi disparates que le Haut et le Bas-Canada. Il y revint au moins six fois. Ignorant ou feignant d'ignorer les transformations radicales du régime de 1841, en particulier, le gain du "gouvernement responsable", et, en cette révolution, le rôle tenu par ses compatriotes, il avait beau jeu à étaler les contradictions des libéraux d'avant 1840. Il disait, par exemple :

...Cet éloge sans mesure, cet éloge insensé, que nous font nos ministres, de la constitution bâtarde qui a été imposée au pays ; cet éloge sans restriction de l'acte d'Union, met les membres du cabinet soi-disant libéral en contradiction directe avec eux-mêmes ; il contraste on ne peut plus avec leur passé, avec leurs protestations (quand ces protestations pouvaient leur profiter et les porter au pouvoir) contre l'acte d'Union. Rien de plus opposé, de plus contradictoire, que leur conduite d'alors, et celle d'aujourd'hui ; que leurs déclarations sur les hustings et leurs déclarations du jour. Quoi ! l'acte d'Union a-t-il donc subi des changements tels que nous devons maintenant donner une approbation entière à ce que nous avons été si unanimes d'abord à condamner ? Mais on veut faire contraster l'acte d'Union avec l'acte de constitution qui nous régissait auparavant : on met ces deux constitutions en contraste, pourquoi ? Pour prouver que celle-ci ne doit plus autoriser, soulever aucune réclamation.

Néanmoins, le 23 juin 1841, les membres libéraux de la Chambre d'alors, qui sont les mêmes que ceux d'aujourd'hui, qui votaient dans un sens en 41, et qui votent dans un sens contraire en 49, voulant toujours néanmoins conserver le même nom, ces mêmes membres libéraux s'exprimaient dans les termes suivants :

Nous regrettons que la province du Bas-Canada n'ait pas été consultée sur la constitution qui est substituée à celle qui existait par l'acte de 1791, et qu'il y ait des passages, dans l'acte qui constitue actuellement le gouvernement des Canadas, qui sont contraires à la justice et aux droits communs de sujets britannique.<sup>23</sup>

L'Union lui paraît un régime intrinsèquement inique, tout à fait contre nature :

---

23) *Ibid.*, A. Gérin-Lajoie, 493-494.

## UN DÉBAT PARLEMENTAIRE EN 1849

...Qu'y a-t-il donc de si beau dans cet acte d'Union, pour qu'on s'y attache si fortement ? Qu'y a-t-on découvert de si excellent, qu'on n'y avait pas aperçu avant d'être monté au pouvoir ?

Pour moi, je n'y vois que des infamies, je n'y vois toujours que des iniquités, toujours qu'une loi de proscription et de tyrannie contre mes compatriotes. Je trouve de l'injustice et de l'oppression dans chacune de ses dispositions...<sup>24</sup>

Et encore :

Je ne m'étendrai pas sur l'acte d'Union, c'est un contre bon sens qui nuit également au Haut et au Bas-Canada, qui met les membres de l'une et de l'autre province dans la plus étrange position. C'est ainsi que les membres pour le Haut-Canada ne peuvent pas comprendre ce qui nous intéresse, et qu'ils sont obligés de législater sans connaissance de cause pour nous, comme nous le sommes pour eux. Avec un pareil système, tous les jours il y aura des fautes grossières de commises, et nous serons sans cesse dans la nécessité de défaire un jour ce que nous aurons fait la veille, tant il est difficile, impossible même, de bien législater pour deux peuples différents de races, de mœurs, de caractère et disséminés sur une si grande étendue territoriale.<sup>25</sup>

En conclusion Papineau opinera pour un rappel immédiat de l'absurde régime ; conclusion qui venait, du reste, à l'appui d'un amendement à l'*Adresse* de la Chambre :

...Je crois donc que, plus tôt viendra la séparation des deux provinces, mieux ce sera pour les deux partis. Le rappel de l'Union est surtout désirable pour le Bas-Canada. Cette Union nous met, vis-à-vis du Haut-Canada, dans la même position qu'est l'Irlande vis-à-vis de l'Angleterre. C'est la partie de toute l'Europe où il meurt actuellement de faim, le plus grand nombre d'hommes. C'est la domination d'un pays sur un autre qui produit de pareils résultats. Tant que nous serons soumis, comme nous le sommes, à la domination du Haut-Canada, nous ne pourrons rien espérer de mieux. On doit donc s'empresse de faire cesser un pareil état de choses. Jusqu'à présent l'attention publique s'est abandonnée surtout à la réforme électorale : cela, non pas parce que c'est la seule réforme désirable, mais parce qu'elle est un moyen de con-

24) *Ibid.*, 500.

25) *Ibid.*, 516.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

duire au rappel de l'Union. Tous les hommes de bon sens sentent que cette mesure est désirable, sentent la difficulté qu'il y a de législater pour deux pays si différents en tous points. Cette union a été formée dans le but avoué de nuire au peuple canadien. De quel prétexte s'est-on servi pour nous l'imposer ? C'est qu'elle devait nécessairement amener l'extension du commerce. On doit voir aujourd'hui qu'on s'est trompé, si c'est là l'idée qu'on avait ; que le pays n'a jamais été plus souffrant que depuis l'Union.<sup>26</sup>

On le voit : s'il y a de la paille en ce discours, la paille est quelquefois dorée. Le malheur est qu'il y ait trop peu de grain et que le grain ne soit pas toujours de la meilleure qualité. De ce grand effort d'éloquence, un observateur du dehors, Lord Elgin, trop prévenu ou mal renseigné, écrivait qu'il avait produit peu d'effet, sauf peut-être de la fatigue dans l'auditoire<sup>27</sup>. Elgin aurait pu retenir que Papineau réussit à se faire écouter longuement et avec respect. "Il avait dans l'attitude, dans le geste, dans la voix", écrit un spectateur, Gérin-Lajoie, "quelque chose de fier, de solennel, qui commandait l'attention"<sup>28</sup>.

\* \* \*

La riposte qui suivit diminua de beaucoup l'effet de ce discours, riposte d'un parlementaire d'une logique froide, impitoyable. Après la prolixité redondante, une argumentation concise, serrée, qui ramassait la pensée confuse de l'adversaire, et, d'un trait incisif, crevait et dissipait les nuées. Peu d'orateurs s'opposaient autant que Papineau et LaFontaine, et devenaient par cela même plus redoutables l'un à l'autre. Tout-puissant sur les foules, le premier perdait ses avantages dans l'enceinte parlementaire. Où les gestes de Papineau paraissaient démesurés, sa voix d'un timbre un peu fort, La Fontaine, d'une parole sobre, précise, contenue,

---

26) *Ibid.*, 529.

27) Elgin à Grey, 29 janvier 1849, *La Collection Elgin-Grey, 1846-1852...*

28) A. Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada . . .* (Québec, 1888), 529.

## UN DÉBAT PARLEMENTAIRE EN 1849

s'ajustait à l'auditoire d'un parlement. Chez l'un comme chez l'autre, l'éloquence était à l'image de l'homme. Papineau avait la taille, la figure et la pose souveraine du tribun ; LaFontaine, ainsi nous le décrit un courriériste parlementaire de l'époque<sup>29</sup>, était de taille moins élancée que solide, de larges épaules, le cou ramassé, avait la tête "remarquablement bien conformée", le regard pénétrant, l'œil noir et vif, quoique un peu petit. Doué d'une voix harmonieuse, il s'exprimait avec facilité, sauf en anglais ; s'il débute ordinairement en cette langue, il passe peu à peu à son parler maternel et retrouve alors toute son assurance. Que si l'on cherche la caractéristique de cette éloquence, il semble que ce soit l'accent d'autorité. "Lorsqu'il parle", nous dit le même courriériste, "il le fait avec l'air d'un homme qui remplit un devoir... qui sait qu'il sera écouté et que son avis sera suivi". LaFontaine ne gesticule point. On dirait un parlementaire anglais. "Il débite ses phrases avec une calme rapidité", nous dit-on encore, "du ton d'un gouverneur qui lirait le discours du trône". Mais si LaFontaine n'a reçu en partage ni le charme ni la fougue oratoire de son rival, en revanche, nous assure un autre contemporain, "aucun discours ne contenait plus d'idées justes, plus de bon sens, plus de saine logique que les siens"<sup>30</sup>.

Dans son procès de l'Union des Canadas, Papineau s'était gardé de noter l'abrogation, en ces dernières années, des articles les plus suspects de la Constitution de 1841. LaFontaine, on le pense bien, releva impitoyablement cette ignorance ou cet oubli, et ainsi, et d'un seul coup, s'écroulait, pour une large part, l'argumentation du tribun. Avec la même vigueur LaFontaine dénonça le "système d'opposition à outrance" de son rival ; aux conséquences fatales d'un tel système, il opposait les effets de sa politique de ralliement, effets heureux, soutenait-il, pour les Canadiens français et pour Papineau

29) *Le Morning Courier*, cité par la *Minerve*, 30 nov. 1843, p. 2, col. 5.

30) A. Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada* . . . (Québec, 1888), 268.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

personnellement. Alors, avec une véhémence non dépouillée de cruauté, et où apparaissait quelque survivance du jeune et fougueux pamphlétaire des "Girouettes"<sup>31</sup>, l'orateur racontait les services que sa qualité d'homme du pouvoir lui avait permis, un jour, de rendre à certain exilé et comment, pour rouvrir à ce dernier les portes du pays, il n'avait pas hésité, lui, homme vénal, à mettre en jeu, sous Metcalfe, son portefeuille de ministre. La sortie s'achevait par une volée de flèches, flèches acérées, qui ponctuent d'ordinaire, entre anciens amis, les ruptures définitives :

Voilà cependant l'homme qui, obéissant à son ancienne habitude de déverser l'injure et l'outrage, ose, en présence de ces faits, m'accuser, moi, ainsi que mes collègues, de vénalité, d'amour sordide des emplois, de servilité devant le pouvoir ! A l'entendre, lui seul a du dévouement à la patrie ! Je ne lui demande pas de reconnaissance ; je n'en demande à personne ; mais puisqu'il se dit si vertueux, je lui demande d'être juste, et rien de plus. Est-il capable de l'être ?<sup>32</sup>

Ce débat parlementaire ne mériterait pas l'importance que nous venons de lui accorder, s'il n'avait pris, dans l'histoire de l'époque, une large signification. De tous ceux qui entendirent les deux rivaux, personne ne s'y trompa : on avait assisté à beaucoup plus qu'un événement oratoire. Les admirateurs de Papineau, les anciens, se défendirent mal d'un peu de stupeur. La mort dans l'âme, la plupart se voyaient forcés de tourner le dos à leur idole, incapables de reprendre l'histoire, comme leur grand homme, dix ans en arrière. Déception profonde qui s'exprime l'année d'après en ces quelques lignes du chroniqueur du *Canadien* : "Il est certainement à déplorer que l'homme qui était alors l'homme du peuple, l'intelligence qui fut notre orgueil et notre gloire,

---

31) *Les Deux Girouettes ou l'hypocrisie démasquée* (Montréal, mai 1834), 75 pages. Cette brochure — qui est un pamphlet virulent — est dirigée contre Dominique et Charles Mondelet, écuyers, avocats.

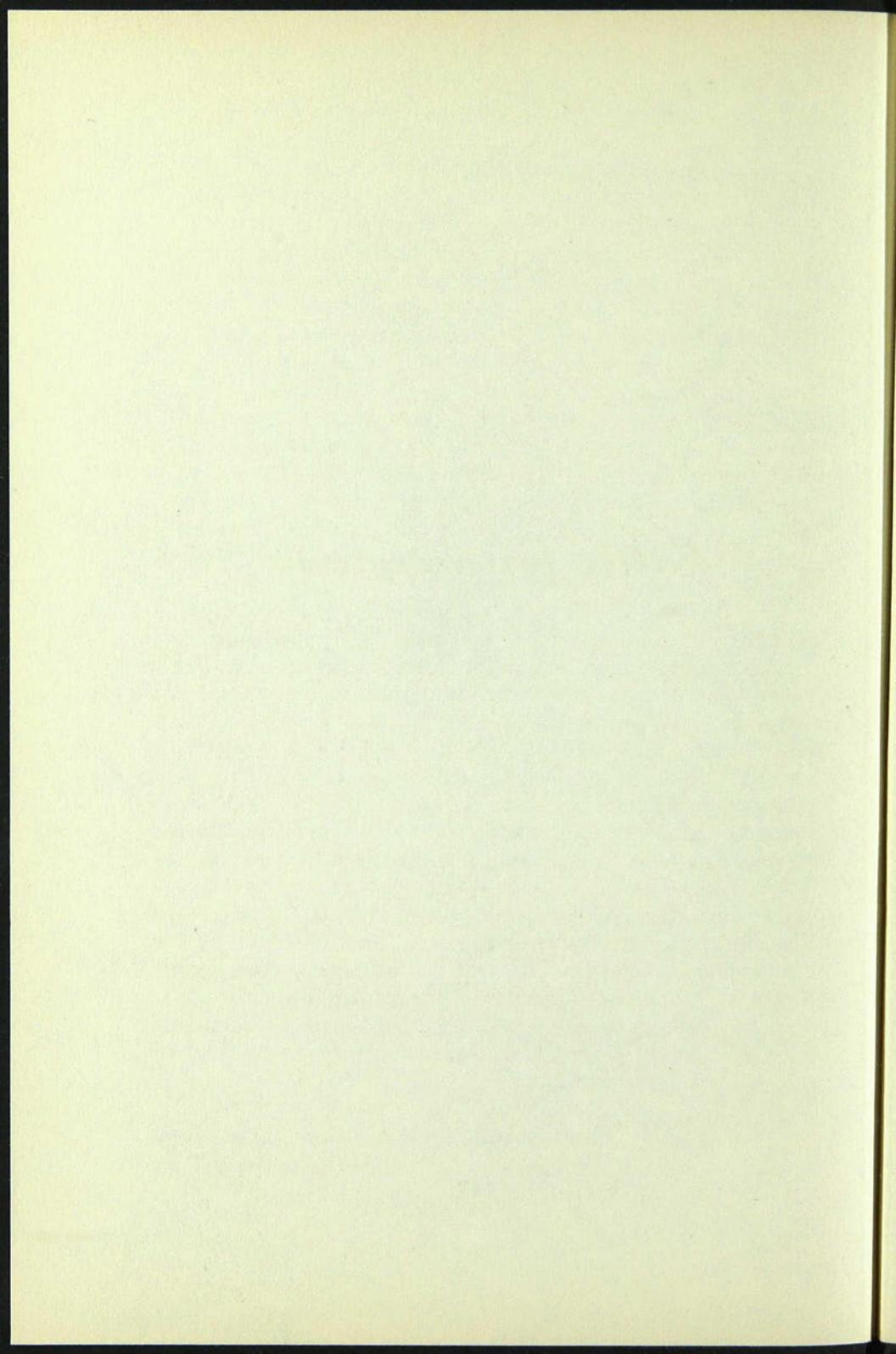
32) Voir, pour texte de ce discours : A. Gérin-Lajoie, *Dix ans au Canada...* (Québec, 1888), 529-537, — *L'Avenir*, 31 janvier 1849.

## UN DÉBAT PARLEMENTAIRE EN 1849

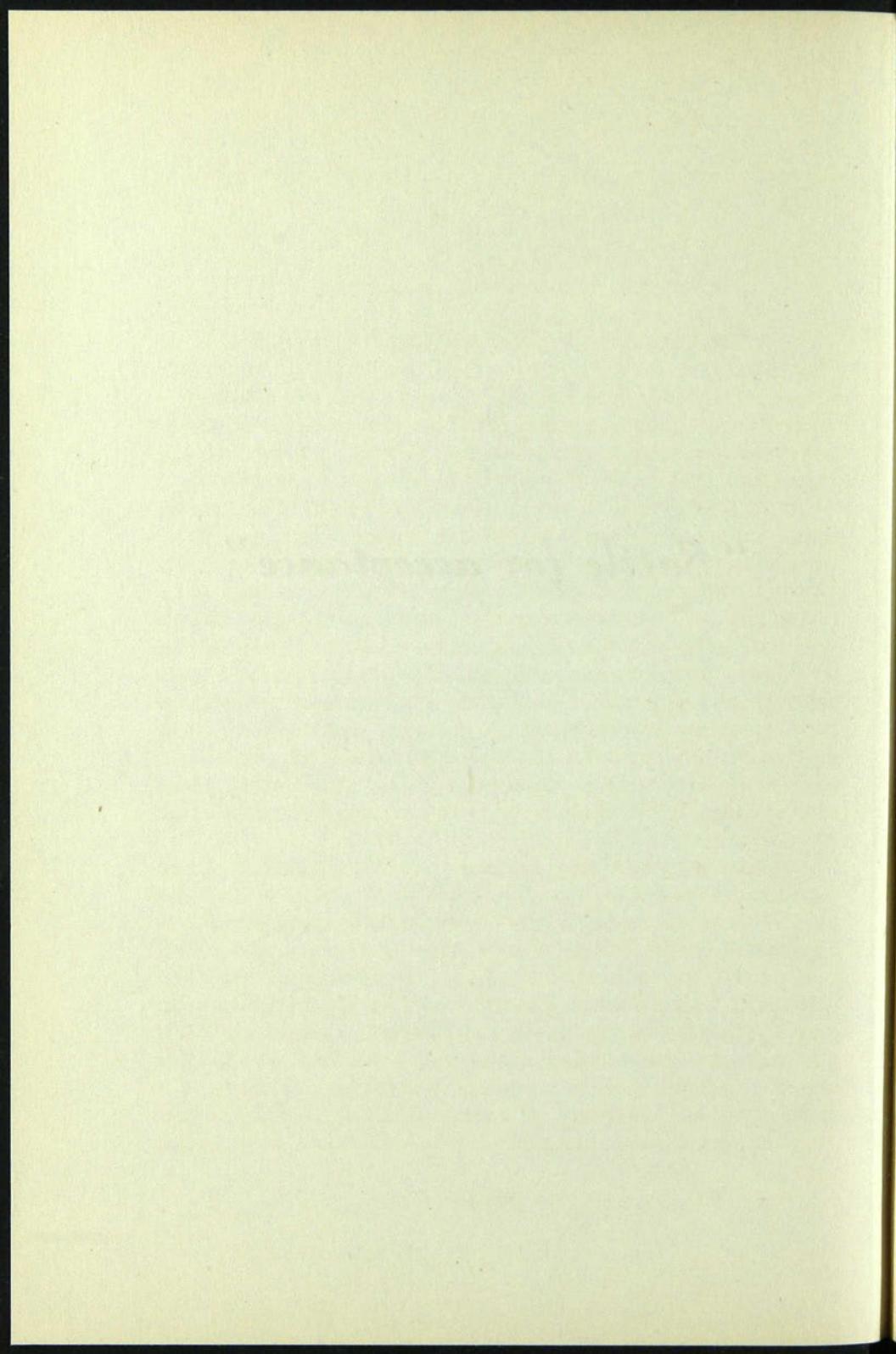
soit resté immobile quand tout a remué autour de lui...<sup>33</sup>. Parmi les jeunes admirateurs, surtout dans le groupe de l'*Avenir*, on ne se tint pas de joie et d'admiration. Il manquait un chef à cette jeunesse. Et encore que, pour servir de chef, l'homme eût quelque peu passé l'âge, son nom pouvait se hisser comme un drapeau ; ces jeunes le hissèrent à bout de bras, sans faire attention que ce drapeau devenait, pour leurs compatriotes, symbole de division. Jusqu'à cette rupture entre LaFontaine et Papineau, le bloc canadien-français, solide comme un roc depuis l'Union, avait à peine connu, sous Lord Metcalfe, un léger effritement. Cette fois la fissure y serait et pour y rester et s'élargir. Et la fissure, peu d'historiens, ce nous semble, s'en sont rendu compte, n'allait pas ébranler que le bloc français. En ce débat oratoire de 1849, La Fontaine parut le vainqueur. D'écrasantes majorités ont repoussé les amendements de Papineau. Et pourtant le vrai vainqueur, ce fut le vaincu de ces jours-là. La division parmi ses compatriotes, les luttes fratricides issues de la division, entrèrent, pour une part, dans l'amertume qui devait amener LaFontaine à sa brusque démission de 1851 et à sa sortie de la politique. En divisant les siens, Papineau accrut l'instabilité politique du régime. Toute coalition, toute combinaison de groupes ou de partis devenues éphémères ou impossibles, le gouvernement de la province se vit acculé à l'impasse. Moins de dix ans après 1849, le régime dut confesser faillite. Une délégation de ministres canadiens se rendaient à Londres à la recherche d'une autre formule de gouvernement. Le grand homme avait donc eu raison contre l'Union et son impossible durée. Mais, en 1849, l'on eût bien étonné Papineau si on lui avait dit qu'il ne s'acharnerait à démolir l'Union des Canadas qu'au profit d'un autre plan de Lord Durham et conçu pour les mêmes fins que la machine politique de 1840 : la fédération des provinces de l'Amérique du Nord britannique.

---

33) *Le Canadien* (Chronique métropolitaine de Toronto), 10 juin 1850.



*“Battle for acceptance”*



## "BATTLE FOR ACCEPTANCE"

La Confédération a-t-elle répondu aux désirs des provinces ? En d'autres termes, faut-il y voir une formation politique spontanée, fruit d'un élan populaire, plutôt qu'une formation artificielle, résultat de contraintes extérieures ?

On ne saurait le nier : quelques similitudes d'ordre ethnique, culturel, politique, similitudes faciles à discerner entre trois à tout le moins des quatre provinces du bassin du Saint-Laurent, ont préparé, quoique de façon lointaine, leur fédération. A ces premières poussées, ajoutons quelques vagues postulats géographiques, et, au dernier moment, entre toutes les parties contractantes, une singulière convergence d'intérêts. Ainsi se pourraient expliquer, à toutes leurs périodes de crise, et même en dehors de ces périodes, et de 1784 à 1864, en passant par lord Durham qui y donna son vigoureux coup de pouce, ainsi s'expliqueraient ces projets d'union fédérative entre les provinces britanniques de l'Amérique du Nord.

Voici pourtant qui est non moins significatif, sinon paradoxal. Dans *Canadian Federation*, ouvrage de l'un des plus récents historiens de la Confédération canadienne, M. Reginald George Trotter a écrit tout un chapitre qui s'intitule : *Battle for acceptance*. Le fait est historique : de 1864 à 1873, la fédération des provinces n'a pu s'accomplir qu'au prix d'une bataille. Au projet des "Pères", on constate presque partout une résistance souvent acharnée. Je l'ai fait observer ailleurs : le mouvement centrifuge s'affirme, ici et là, comme il convient, en raison même de la faiblesse des provinces ou de leur éloignement du centre du futur Etat,

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

ou encore, selon la puissance du sentiment régionaliste et des intérêts mis en danger. Au lendemain même de la Conférence de Québec, les provinces les plus éloignées ou les plus isolées, Terre-Neuve, l'Île du Prince-Édouard, se défilent à l'anglaise. Aussitôt dissipée la chaleur des premières rencontres et des embrassements officiels, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse se roidissent dans un refus obstiné. Et quels sont leurs motifs ? Attachement à leur particularisme ; arrangements financiers par trop insuffisants. "Vendus au Canada à 80 cents par tête", deviendra, dans les Maritimes, l'un des slogans de l'indignation populaire. Au Nouveau-Brunswick, les antifédéralistes ont pour chef réel, sinon apparent, un nul autre personnage que le gouverneur Arthur Hamilton Gordon, fils de lord Aberdeen. Dans la Nouvelle-Écosse, l'opposition va se cristalliser autour du tribun légendaire, Joseph Howe ; tout de suite, elle se donnera des airs de révolte. Dans ses voyages à Londres, Howe n'a pu supporter la morgue des métropolitains qui, du reste, ne se sont pas privés de l'humilier. Aux Canadiens Howe garde aussi rancune du peu de cas qu'ils ont accordé à son projet de chemin de fer intercolonial. Il en a tout particulièrement contre l'idée d'une fédération bâclée en vitesse, sans consultation populaire ; il en viendra même à contester la compétence du parlement impérial à voter pareille mesure. Sous les virulentes dénonciations de Howe, les esprits s'échauffent. Les trois quarts des Néo-Écossais, prétendra l'orateur, penchent pour l'annexion aux États-Unis, dégoûtés qu'ils sont du gouvernement de Londres.<sup>1</sup> Si bien que l'on en vient à craindre la guerre civile. Joseph Howe écrit à Edward Cardwell, secrétaire des colonies : "L'on ne voit nulle part, dans l'histoire, qu'on ait pu supprimer, par une mesure aussi révolutionnaire, la constitution de quatre États libres, sans qu'il y ait eu effusion de sang". Devant le public le tribun a proféré

---

1) James A. Roy, *Joseph Howe — A study in achievement and frustration* (Toronto, 1935), 277.

## "BATTLE FOR ACCEPTANCE"

des menaces aussi osées que celle-ci : "Si la Grande-Bretagne allait retirer ses vaisseaux et ses troupes et nous laisser seuls face à face avec les Canadiens, j'appellerais *my boys* et je mourrais *on the marsh of Amberst* plutôt que de me soumettre".<sup>2</sup>

Dans la "Province du Canada", nom officiel des Canadas-Unis depuis 1840, — mais où l'usage commun, plus fort que l'arbitraire, maintient toujours les appellations anciennes de Haut et de Bas-Canada — on ne trouve de vraiment favorable au projet que le futur "Ontario". Pays de l'intérieur, relié aux provinces de l'est et à la mer par simples canaux et chemins de fer, le Haut-Canada n'aurait qu'à se féliciter d'un rattachement plus immédiat à son voisinage géographique. En outre, par quelle autre issue pourrait-il sortir de l'impasse politique où l'a jeté l'Union de 1840 ? Ce "deadlock" politique, ce "cul de sac", comme dit Trotter, voilà bien, selon Goldwin Smith, le vrai père ou l'auteur (*parent*) de la Confédération. En 1864 la "Province du Canada" n'est plus un pays gouvernable. Dans le Haut, impossible de grouper une majorité parlementaire, si ce n'est autour de George Brown, chef des radicaux ou "clear-grits". Dans le Bas-Canada, pareille majorité ne saurait se grouper qu'autour de George-Etienne Cartier, chef des libéraux conservateurs, héritier de LaFontaine et de Morin. Or les deux groupes incarnent des principes politiques irréconciliables. Les "clear-grits" réclament le *Rep by Pop*, représentation parlementaire établie sur la base de la population ; trop souvent antifrçais et anticatholiques, ils dénoncent comme un épouvantail la "French domination". D'autre part, pour rien au monde, Cartier et les siens n'accepteront une domination des éléments fanatiques du Haut-Canada, domination qui mettrait en danger l'existence religieuse et nationale de leurs compatriotes. Vers 1864, la Province du Canada connaît donc l'instabilité, presque l'anarchie gouvernementale. Plus

---

2) *Ibid*, 283.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

de ministères capables de durée. Echec de tous les regroupements de partis, de toutes les combinaisons électorales et parlementaires. En perspective, pour plusieurs, la guerre civile, comme elle sévit, en ce temps-là, chez les voisins du sud. De cette situation anormale, le fait vaut d'être noté, le Haut-Canada souffre encore plus, si possible, que son associé du Bas. Elles sont bien de George Brown, l'un des esprits dirigeants du Haut, ces paroles prononcées lors des débats de 1865 : "Nous siégeons aujourd'hui et cherchons à l'amiable un remède à des maux constitutionnels et à des injustices dont se plaignent les vaincus ? Non pas, mais dont se plaignent les conquérants".<sup>3</sup> Vienne donc un nouvel ordre politique où le Haut-Canada pourra ressaisir son individualité ou son autonomie ; un parlement central où sa majorité anglaise se verra accrue ; vienne encore un article de la nouvelle constitution — qui sera l'article 93 — qui lui assure l'intégrité de son système d'enseignement, et qu'il en ait fini du cauchemar de la "french domination", comment alors le Haut-Canada pourrait-il ne pas accueillir l'avènement de la fédération comme l'hégire libératrice ? Tout au plus verra-t-on le jeune Oliver Mowat, lieutenant de Brown, plaider à la Conférence de Québec — si nous en croyons son biographe, C.R.W. Biggar — contre une subordination des Etats provinciaux à l'Etat fédéral. Mowat ne voulait aucunement d'un veto ou d'un droit de désaveu du parlement central sur les législations provinciales ; il préférait réserver ce veto aux autorités impériales qu'il leur accordait, du reste, sur la législation fédérale aussi bien que sur celle des provinces.<sup>4</sup>

Le Bas-Canada est loin de partager l'optimisme de son voisin de l'ouest. La fédération marquerait, pour lui comme pour le Haut, un retour à l'autonomie politique et nationale. En revanche elle lui réservait, au parlement central, le rôle d'une minorité. Cent ans d'histoire ont appris aux esprits

---

3) *Débats sur la Confédération* (Ottawa, 1865), 84.

4) C.R.W. Biggar, *Sir Oliver Mowat* (2 vol., Toronto, 1905), I : 132-133.

## "BATTLE FOR ACCEPTANCE"

clairvoyants le péril d'une telle situation. En raison de sa foi et de ses institutions culturelles, le Québec serait celle de toutes les provinces qui, dans l'aventure de 1864, assumerait le plus de risques. Nous ne raconterons pas ici les péripéties de la lutte bientôt engagée entre fédéralistes et antifédéralistes. Cartier, chef omnipotent, se révéla impuissant à maintenir la cohésion de son parti. Une bonne partie de la jeunesse — et la meilleure — autre fait significatif, lui échappa. Un jeune avocat d'Arthabaska, Wilfrid Laurier, écrit, dans un hebdomadaire de l'époque : la Confédération serait "la tombe de la race française et la ruine du Bas-Canada".<sup>5</sup> Le 15 juillet 1864, un autre de la même génération, Honoré Mercier, journaliste au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, quitte, pour quelque temps, avec trois de ses compagnons, le journal où on lui refuse la liberté de combattre la Confédération.<sup>6</sup> De sa retraite de Montebello, un vieillard qui s'appelle Louis-Joseph Papineau, voit venir d'un mauvais œil, lui aussi, le nouvel Etat politique. A l'incorrigible démocrate, cette fédération répugne qui tente de se constituer sans consultation populaire. Encore moins Papineau admet-il que la Confédération canadienne aille faire dresser en Angleterre sa charte de naissance : "Aller directement en Angleterre c'est dire : Nous reconnaissons votre pleine puissance ; nous nous en sommes toujours plaints, et nous y avons toujours recours".<sup>7</sup> Deux extraits de discours, empruntés aux débats parlementaires de 1865, nous révèlent aussi, pour leur part, l'état des esprits. Le premier extrait est du chef libéral, Antoine-Aimé Dorion :

Je sais que la population protestante du Bas-Canada craint que, même avec les pouvoirs restreints laissés aux gouvernements

---

5) Cité par Sir John Willison dans *The Federation of Canada 1867-1917*. Four lectures delivered in the University of Toronto in March 1917, to commemorate the Fiftieth Anniversary of the Federation, by George M. Wrong, Sir John Willison, Z.A. Lash, R.A. Falconer (Toronto, 1917), 47.

6) Robert Rumilly, *Mercier* (Montréal, Collection du Zodiaque '35), 44.

7) Discours devant l'Institut Canadien, 17 décembre 1867.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

provinciaux, ses droits ne soient point protégés. Alors, comment peut-on espérer que le Bas-Canada puisse anticiper des résultats plus favorables du gouvernement général auquel on doit accorder des pouvoirs si immenses sur les destinées de cette partie du pays ? L'expérience démontre que les majorités sont toujours agressives, et il n'en saurait être non plus autrement dans le cas actuel.

Le second extrait est d'un député conservateur, Henri-E. Taschereau :

Je ne saurais dire que nos descendants nous seront reconnaissants pour leur avoir facilité les moyens de faire partie de l'immense empire des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Au contraire, on s'apercevra bientôt que cette confédération est la ruine de notre nationalité dans le Bas-Canada, et le jour où l'on votera cette constitution, on donnera le coup de mort à notre nationalité qui commençait à prendre racine sur cette terre de l'Amérique Britannique du Nord.

En résumé, de mouvement populaire, favorable au projet de fédération de 1864, ni surtout proche de l'unanimité, on ne trouve nulle trace, au Canada, si ce n'est dans l'Ontario.

Disons, tout de suite, puisque nous y sommes, qu'après 1867 on ne trouve rien non plus d'un pareil mouvement dans l'adhésion tardive de trois autres provinces. Inutile de rappeler quels soulèvements et quelles rancœurs marquèrent, en 1869-1870, l'entrée du Manitoba dans la Confédération. Sur la côte du Pacifique, dans la Colombie, encore rien, dans le même événement, qui fasse penser à de l'épithalame. Tout le monde officiel, y compris le gouverneur Seymour, commence par se refuser assez cavalièrement aux embrassades d'Ottawa. Une "Confederation League", mise sur pied en 1868, et qui se trémousse de son mieux, ne peut réunir à sa convention "générale", à Victoria, que 35 personnes bien comptées.<sup>8</sup> A l'autre bout du pays, dans le Golfe, la petite Ile du Prince-Edouard s'était prestement défilée en 1865.

---

8) *Canada and its provinces — A History of the Canadian People and their Institutions* by one hundred associates, Adam Shortt, Arthur G. Doughty, éd. (22vol., Toronto, 1914), 21 : 169-172.

## "BATTLE FOR ACCEPTANCE"

Cette année-là, son Assemblée législative a repoussé le projet de fédération par un vote de trente-trois contre cinq. Le vote s'affirme presque aussi défavorable l'année suivante : trente et un contre sept. Encore en 1870, par dix-neuf voix contre quatre, l'Assemblée déclare "formellement unanime" l'opposition du peuple de l'Île "à tout changement dans la constitution de la colonie". De nouveau, en mars 1873, et à propos du même sujet, le gouvernement de Charlottetown enssuie une défaite devant les Chambres ; seize votes contre dix.<sup>9</sup>

Veut-on une autre preuve de la maigre popularité du projet de la Confédération ? Nulle part les gouvernants des provinces n'osent affronter le plébiscite ou la consultation populaire. Osent-ils s'y risquer ? Chaque fois ils subissent la défaite. Tel est le cas du gouvernement Tilley, au Nouveau-Brunswick, en 1865. En 1867, lors des élections fédérales en Nouvelle-Ecosse, seul le fédéraliste Charles Tupper échappe au naufrage. Aux élections provinciales tenues vers le même temps, dans la même province, et qui se font naturellement sur le dos de la Confédération, deux partisans des fédéralistes parviennent à se faire élire sur 38 députés.<sup>10</sup> Dans la province du Bas-Canada le gouvernement a d'abord laissé promettre par sa presse la consultation populaire, mais pour se raviser presque aussitôt et s'abstenir prudemment. Le 13 mars 1865 Cartier, par une majorité de 49 voix, fait écarter la tenue d'une élection sur le sujet ; quelques mois plus tard, le projet de la Conférence de Québec n'est voté au parlement que par vingt-six députés canadiens-français contre vingt et un.<sup>11</sup>

\* \* \*

Par quel mystère la *Battle for acceptance* finit-elle en victoire pour les fédéralistes ? Quels magiciens ont dompté

9) *Ibid.*, 13 : 370-73.

10) James A. Roy, *Joseph Howe, a study in achievement and frustration*, (Toronto, 1935), 270.

11) *Débats sur la Confédération* (Ottawa, 1865), 960.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

tant de résistances ? Au premier rang de ces magiciens, et pour étrange que la chose paraisse, une place de choix appartient à nos voisins, les Américains. A leur insu ils ont fait de leur mieux pour favoriser le projet. Pendant toute cette période, l'ombre de l'aigle au bec vorace n'a cessé de se profiler sur la frontière canadienne. A Washington, on parle volontiers, en 1865, de la dénonciation du traité de réciprocité de 1854. Dénonciation qui s'inspire beaucoup moins, a-t-on dit, de considérations commerciales que de calculs politiques. Désorganiser la vie économique des voisins du nord, vie déjà cruellement atteinte par la perte du marché britannique, se peut-il moyen plus efficace, pensaient les "Nordistes", pour jeter ces voisins dans les bras de la république ? La guerre de sécession sévit depuis 1861. La conquête du sud paraît de plus en plus douteuse aux Etats du Nord. Dans l'entourage de Lincoln, les conseillers ne manquent pas qui l'incitent à laisser tomber la guerre civile, pour chercher plutôt compensation du côté du Canada, pays sans population noire et peuplé d'une race facilement assimilable.<sup>12</sup> Des incidents de frontières surviennent ; le Canada est contraint de s'armer contre les Fénéiens.<sup>13</sup> Voilà donc, dans les mains des fédéralistes canadiens, l'un de leurs meilleurs atouts. Annexion ou Confédération ? Il faut choisir. Ou l'annexion du Canada aux Etats du Nord ; ou une confédération des provinces britanniques pour empêcher l'annexion.

Parmi les auxiliaires des "fédéralistes", rangeons, en deuxième lieu, l'épiscopat catholique. Dans les provinces maritimes, Mgr Connolly, archevêque d'Halifax, Mgr Rogers, l'évêque de Chatham, font campagne ouverte pour la Confédération et contribuent à lui rallier l'opinion des fidèles. Dans le Bas-Canada, l'épiscopat se montre plus discret. Il n'intervient qu'au dernier moment après le vote de la nou-

---

12) *The Federation of Canada 1867-1917. Four lectures . . .*, 12-14.

13) Reginald G. Trotter, *Canadian Federation — Its Origins and Achievement — A Study in nation building* (Toronto, 1924), 128-129.

## "BATTLE FOR ACCEPTANCE"

velle constitution par le parlement impérial et après sa publication dans la *Gazette officielle* du Canada. L'épiscopat québécois demande alors unanimement l'acceptation du fait accompli. Directive qui prend un caractère assez pressant, à une époque où le loyalisme envers la couronne est porté si haut. En outre des prêtres se jettent dans la mêlée électorale. A tel point qu'il y a lieu de se demander si le peuple pouvait se croire libre de voter pour ou contre la Confédération. Une intervention a compté plus que toute autre, celle de l'Evêque de Montréal, Mgr Bourget, le plus clairvoyant et le plus influent des évêques de son temps. Dans le clergé et dans le public, chacun savait quelle attitude pleine de réserve l'évêque avait d'abord gardée à l'égard du projet de fédération. Ses directives de la dernière heure, très brèves, très discrètes, sans l'apparat qu'y avaient mis ses collègues, ne pouvaient peser que d'un plus grand poids. Il n'en fallait pas moins, à ce qu'il semble bien, pour neutraliser l'agitation antifédéraliste et sortir le peuple de son indécision. Aux élections de 1867, le Québec élut 45 conservateurs, partisans de Cartier, contre 20 libéraux. Plus que tout le reste, les lettres épiscopales ont décidé de ce résultat. C'est l'avis de Sir John Willison, auteur de *Wilfrid Laurier and the Liberal Party*: "Sans Cartier et le clergé catholique de Québec, l'union de 1867 n'aurait pu s'accomplir".<sup>14</sup> "Sans l'appui de la hiérarchie", a encore écrit ailleurs le même historien anglo-canadien, "la Confédération n'aurait pu s'accomplir".<sup>15</sup> M. Skelton entretient la même opinion, quoique un peu moins tranchée, dans *The Life and Time of Sir Alexander Tilloch Galt* (p.416).

L'intervention suprême, décisive, vint pourtant, et pour la plupart des provinces, d'en dehors du Canada, du siège de l'empire. La Confédération reste par-dessus tout un succès

---

14) John Boyd, *Sir Georges-Etienne Cartier, Baronnet, sa vie et son temps* — Histoire politique du Canada de 1814 à 1873 (Montréal, éd. française, 1918), 306.

15) *The Federation of Canada 1867-1917. Four lectures . . .*, 46.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

impérial. Une fois le Canada gagné à l'idée fédéraliste, Londres se chargea de gagner les autres provinces. La pression de Londres se fit sentir tout d'abord au Nouveau-Brunswick. La petite province occupait une position-clé. Pas plus qu'une fédération n'était possible, sans le Bas-Canada, arche vitale entre le centre et l'est, elle ne l'était sans le Nouveau-Brunswick, lien géographique entre le Canada et les autres provinces maritimes. Londres intervient en juin 1865. A ce moment les relations se gâtent entre la Grande-Bretagne et les Etats américains du Nord. En prévision d'une guerre, Londres n'entend pas se charger seul de la défense de ses Dominions. Des instructions spéciales du secrétaire des colonies, Cardwell, font savoir aux gouverneurs des Maritimes, l'opinion forte et délibérée du gouvernement de Sa Majesté (*the strong and deliberate opinion . . .*) en faveur d'un acquiescement de toutes les colonies de l'Amérique du Nord britannique à leur fédération en un seul Gouvernement".<sup>16</sup> En même temps des délégués des petites provinces en partance pour Londres où ils s'en vont mousser leur petite fédération, reçoivent du gouvernement métropolitain l'avertissement catégorique : qu'ils ne recevront d'appui qu'à la condition de subordonner leur projet de "petite fédération" à la large fédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord.<sup>17</sup> Dans l'intervalle, l'antifédéraliste Gordon, gouverneur du Nouveau-Brunswick, de retour de la capitale de l'empire où il a été confessé par Cardwell, est rentré chez lui, pénitent converti et avec le ferme propos de travailler pour la bonne cause. Tout aussitôt il entreprend de manœuvrer pour forcer à la démission son cabinet antifédéraliste ; puis il précipite les élections qui ramènent au pouvoir le parti de Tilley.

Les mêmes pressions s'exercent en Nouvelle-Ecosse. Dans ses voyages à Londres, Joseph Howe ne rencontre qu'opposition dans les milieux officiels. Tous, là-bas, et le secrétaire

---

16) Reginald G. Trotter, *Canadian Federation . . .* (Toronto, 1924), 130.

17) *Ibid.*, 131.

## "BATTLE FOR ACCEPTANCE"

des colonies, Lord Carnarvon, et ses propres amis, s'appliquent à le convertir. Passé encore en Angleterre en 1868 pour plaider une dernière fois la cause de l'antifédéralisme néo-écossais, Howe ne se bute qu'à l'indifférence ou à des portes fermées.<sup>18</sup> Pendant ce temps-là, le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Richard Groves MacDonnell, moins docile que son voisin du Nouveau-Brunswick, se voit expédier à Hong-Kong et remplacé à Halifax par un bon fédéraliste.<sup>19</sup> Howe, l'irréductible, finit par se soumettre. Besogneux, déprimé moralement et physiquement, il accepte le licou que lui tend l'astucieux John A. MacDonald. On le verra entrer dans le cabinet fédéral. Mais l'idole de la Nouvelle-Ecosse y perdra son prestige et son influence, impuissant même à freiner, dans sa province, le mouvement antifédéraliste.<sup>20</sup>

Londres use des mêmes procédés en Colombie-britannique. Là aussi un gouverneur, Frédéric Seymour, joue de l'antifédéralisme. L'île Vancouver surtout se montre revêche. Seymour meurt opportunément, en 1869, déjà converti, dit-on, par certaines instructions du Colonial Office,<sup>21</sup> juste à temps, en tout cas, pour échapper à son rappel sollicité par John A. MacDonald. Car, dans toutes ces intrigues pour mettre au pas les gouverneurs ou les chefs politiques des provinces récalcitrantes, soit au Nouveau-Brunswick, soit en Nouvelle-Ecosse et ailleurs, on trouve, en parfaite collusion, les politiciens de Londres et ceux du Canada. MacDonald écrivait, en effet, au gouverneur général :

Il est tout à fait clair que lord Granville ne devrait pas perdre de temps et serrer la vis (in putting the screw on) sur l'île Vancouver ; et la première chose à faire sera de rappeler le Gouverneur Seymour, si son terme n'est pas échu. Maintenant que

---

18) James A. Roy, *Joseph Howe* . . . (Toronto, 1935), 266-67, 270-71.

19) Reginald G. Trotter, *Canadian Federation* . . . (Toronto, 1924), 132.  
— *Political Reminiscences of the Right Honourable Sir Charles Tupper, Bart* (London, 1914), 26-52.

20) James A. Roy, *Joseph Howe* . . . (Toronto, 1935), 280-302.

21) *Canada and its provinces* . . . (22 vol. Toronto, 1914), 21 : 170.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

le règne de la Compagnie de la Baie d'Hudson a pris fin et qu'il est de l'intérêt [des gouverneurs] de se rendre agréables au Gouvernement canadien, ils vont apprendre à leur peuple, je n'en doute pas, à changer le ton "antifederate" . . . Presque tout dépend, puis-je dire, du choix du gouverneur, ainsi que nous l'avons appris à nos dépens, au Nouveau-Brunswick, alors que nous fûmes contrecarrés et même, pour un temps, défaits par le lieutenant-gouverneur, M. Gordon, fils de lord Aberdeen, qui d'abord prit fortement position contre nous.<sup>22</sup>

Le successeur de Seymour, Anthony Murgrave, correctement stylé, fit des merveilles. Du reste, le Canada s'engagea à assumer la dette de la Colombie, promit un subside annuel, fort alléchant, l'achèvement du Pacifique Canadien jusqu'au delà des Rocheuses, sans compter maints autres reliefs d'ortolan. Le gouvernement impérial, de son côté, donna sa garantie supplémentaire pour la construction du transcontinental. Enfin le 21 juillet 1871 la Colombie succombait à tant de bonne grâce. L'historien Grosnell l'admet sans réticence : "Ce fut le désir manifeste du Canada et des autorités impériales de voir la Confédération enclorre en soi toute l'Amérique du Nord britannique, ce fut ce désir qui, en Colombie britannique, amena le mouvement à une prompte et heureuse conclusion".<sup>23</sup>

L'entrée de l'île du Prince-Edouard dans la Confédération ne se recommande point de motifs plus élevés. On trouve en l'aventure, cette fois, ce que l'on appellerait aujourd'hui un "scheme" politico-financier : une histoire de chemin de fer au coût surfait ; des émissions d'obligations dont la province n'eut pu payer les intérêts sans une aggravation des impôts, intérêts échus à Londres, comme par hasard le 1er juillet 1873 ; une banque plus ou moins mal prise en l'affaire et qui spéculait sur un endossement du gouvernement canadien ; puis des élections où des deux côtés l'on se flatte d'obtenir d'Ottawa des "better terms" ; et le gouvernement ca-

---

22) *Ibid.*, 21 : 172-173.

23) *Ibid.*, 21 : 173.

## "BATTLE FOR ACCEPTANCE"

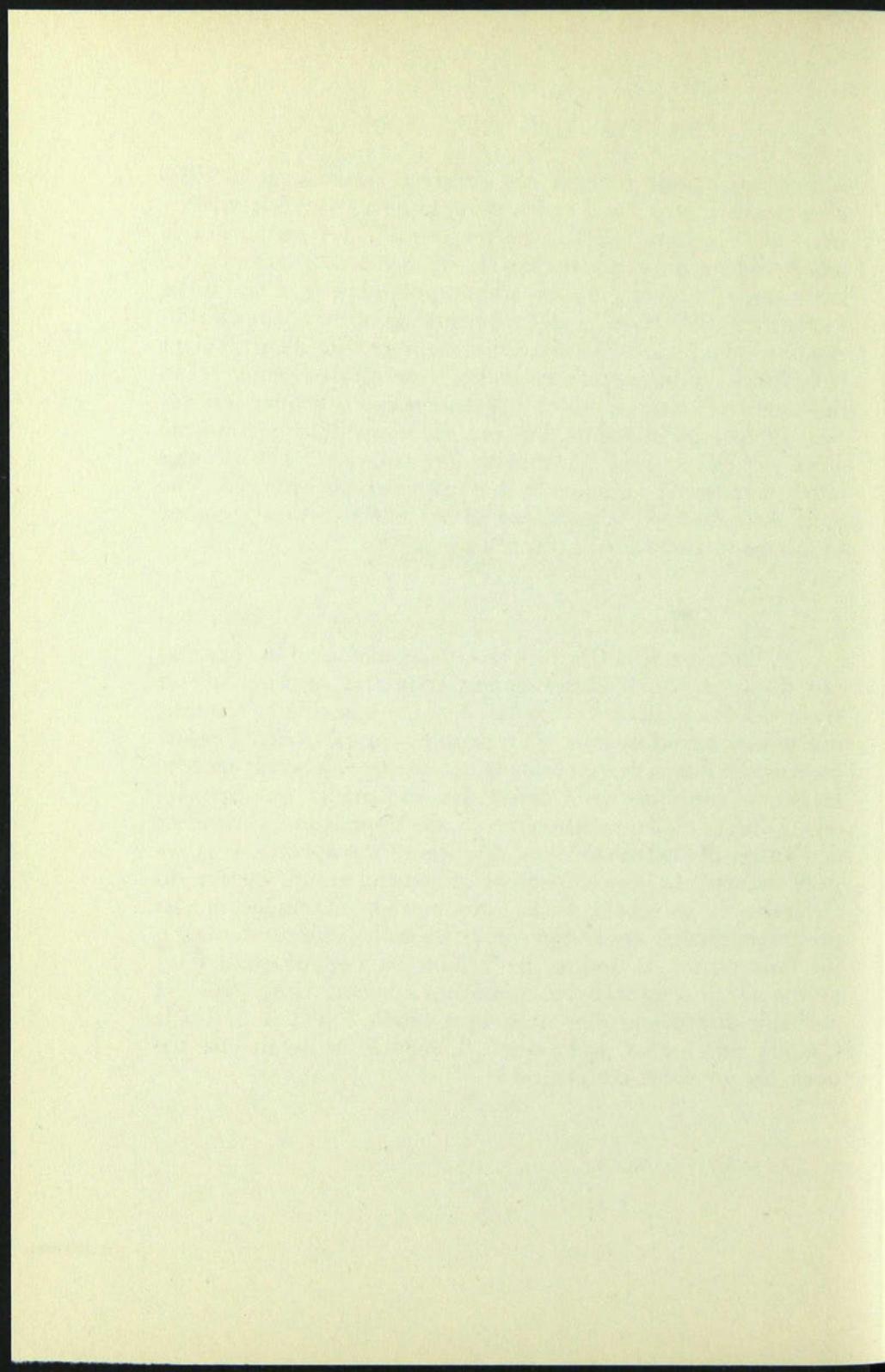
nadien qui, pour vaincre les dernières résistances de l'Île récalcitrante, se prête à ce jeu, s'applique à renchérir, d'élections en élections, sur les "better terms". Tel se déroule le marchandage qui entoure l'entrée de la petite province dans la Confédération et qui y est admise précisément le 1er juillet 1873, jour de l'échéance de sa dette à Londres. Citons ici M. Andrew Macphail : "La détermination de l'Île d'entrer dans la Confédération procède en réalité d'un motif financier. Les promoteurs toutefois n'ont pas manqué d'invoquer, en faveur de leurs agissements, les considérations d'un patriotisme élevé ; et ils reçurent toute l'aide que pouvaient leur donner le gouvernement canadien et le gouvernement impérial. Vue dans cette lumière, la politique de la Confédération apparaît simplement comme une farce sinistre".<sup>24</sup>

\* \* \*

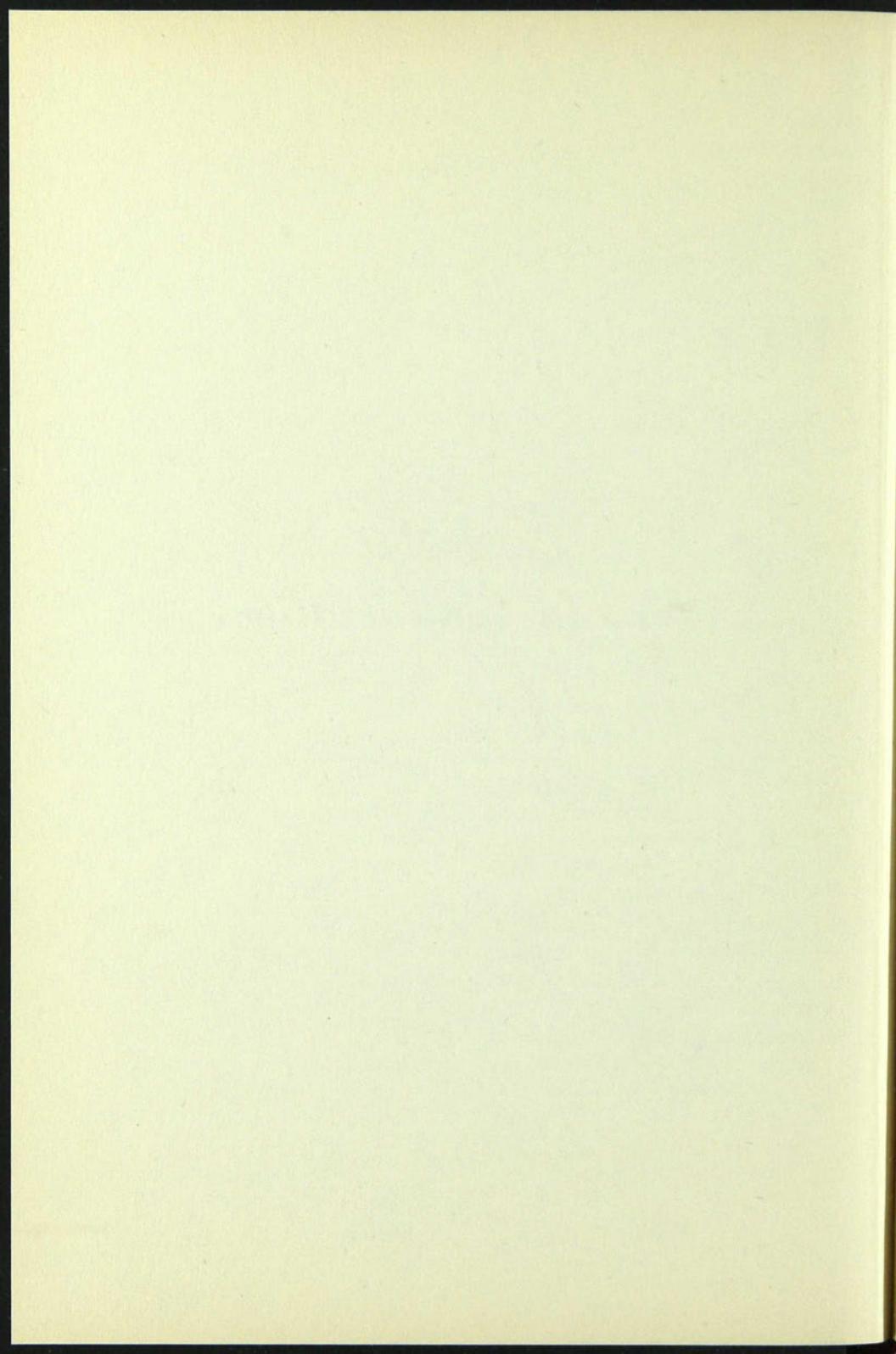
A l'origine de la Confédération canadienne l'on chercherait donc en vain l'embrassement spontané, enthousiaste et fraternel. Rien de ce qui explose à la naissance de la république voisine : roidissement d'un peuple colonial contre l'égoïsme métropolitain et qui, pour la défense de sa liberté, accepte les risques suprêmes de la guerre. Ici, au Canada, qu'aperçoit-on ? D'un côté, des rechignements, des oppositions violentes ; de l'autre, des marchandages, des pressions suspectes, le *compelle intrare*. Le gouvernement canadien, nœud, centre du fédéralisme, se révèle, hélas, sans attraits magiques sur les provinces-sœurs. Pour apprivoiser les belles indépendantes, il lui faut tantôt se donner les griffes ou l'épouvantail d'un croquemitaine, tantôt faire miroiter, devant leurs yeux, la corbeille aux pièces d'or d'un Père Noël. J'ai déjà défini le Canada un "géant anémique". L'anémie ne serait-elle pas pour lui un virus congénital ?

---

24) *Ibid.*, 13 : 370-372.



*Le Québec  
dans la Confédération*



## LE QUÉBEC DANS LA CONFÉDÉRATION<sup>1</sup>

Admettons-le : il y a crise, chez nous, de la conscience nationale. Quelques-uns imputent le malaise aux complexités de notre système ou régime politique. Impossible, disent-ils, de jamais posséder, chez nous, une notion nette de la patrie et de la nationalité. A qui accorder notre allégeance ? A la province ? A l'Etat fédéral ? Au Commonwealth ? — quand on ne se rend pas jusqu'à l'empire. Il semble que le bon citoyen, au Canada, ce ne puisse être que le patriote à trois ou quatre patriotismes, dont le plus orthodoxe serait le plus centrifuge, le moins centré sur la terre natale. Laquelle de nos multiples patries a prééminence sur l'autre ? Par-dessus tout, au point de départ, nous, d'origine française, allons-nous nous entêter indéfiniment à rester et à nous appeler Canadiens français ? Face à la réalité politique et nationale, on nous le crie de tous côtés : un seul type de Canadien ne serait-il pas admissible, celui que l'on désigne en termes si élégants, le Canadien "tout court" ?

Posons-nous une première question. Ce sacrifice, cette renonciation à notre essence historique et ethnique, qui nous le demande ? Qui a le droit de nous le demander ? Serait-ce la Constitution de 1867 ? Un moyen fort simple nous permet de nous en assurer. A l'heure où s'édifiait la Confédération, un homme a traité en notre nom : l'un des chefs du gouvernement d'alors : Georges-Etienne Cartier. Chef politique du Bas-Canada, de surcroît, Cartier avait qualité pour

---

1) Extrait d'une conférence inédite.

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

parler au nom des siens. Dans l'évolution constitutionnelle alors en voie de s'accomplir, quel statut, quel sort réservait-il au Bas-Canada, à sa nationalité ? Cartier ne voulait pour rien au monde, nous le savons, d'un Etat unitaire, ou, comme l'on disait alors, de l'union législative. La nouvelle formation politique serait une fédération de provinces ou elle ne serait pas. Cartier a même voulu la résurrection de sa province, la vieille province française ; il l'a voulue dégagée, séparée du Haut-Canada ; il l'a voulue Etat libre, souverain, dans son ancien cadre géographique, politique et national d'avant 1840. Et pourquoi ? Parce que, dans cette pleine autonomie, l'homme d'Etat canadien-français voyait, pour sa province et pour sa nationalité, une condition essentielle de vie. Partisan de Papineau en sa jeunesse, homme de 1837, Cartier n'ignorait point que, depuis 1760, la conquête et la préservation de notre autonomie et de notre vie — ce qui est tout un — s'étaient trouvées au principe de toutes nos luttes et comme le but suprême de notre histoire. Il y a de ces biens, ou de ces gains historiques, voyez-vous, biens supra-constitutionnels, qui ne sauraient faire l'objet d'aucun marchandage et qu'un peuple qui n'a pas perdu la tête ne sacrifie jamais, pas même par parcelles.

Voilà déjà pour nous édifier sur ce projet de nationalité unique dont quelques naïfs se prenaient alors à rêver. En 1867, comme aujourd'hui, l'idée d'une "new nation" agitait quelques esprits. De quoi rêvaient-ils ? D'une fusion ou d'une collaboration des races ? Sur ce point précis, Cartier s'est encore et nettement expliqué. Relisez son discours de 1865. "Dans l'antiquité", rappelle-t-il, "la naissance des nations s'opérait par la fusion des groupes ethniques". "Il n'en est plus ainsi dans les temps modernes", souligne-t-il aussitôt. "Les nations sont formées maintenant par l'agglomération de divers peuples rassemblés par les intérêts et les sympathies. Telle est notre position dans le moment actuel". "Une objection a été suscitée", continue Cartier, "au projet maintenant à l'étude, à cause des mots "nouvelle nationalité".

## LE QUÉBEC DANS LA CONFÉDÉRATION

Lorsque nous serons unis, si toutefois nous le devenons, nous formerons une nationalité politique". (Retenez bien le mot) : Cartier ne dit point une nationalité ethnique, culturelle, mais "politique", "indépendante de l'origine nationale ou de la religion d'aucun individu".

En langage clair, cela veut dire, si je ne m'abuse, que la nationalité politique sera une chose et la nationalité culturelle et ethnique une autre chose. Cartier eut-il peur de n'être pas suffisamment compris ? Ecoutez-le encore :

"Il en est qui ont regretté qu'il y eut diversité de races et qui nous ont exprimé l'espoir que ce caractère distinctif disparaîtrait. L'idée de l'unité des races est une utopie ; c'est une impossibilité. Une distinction de cette nature existera toujours, de même que la dissemblance paraît être dans l'ordre du monde, physique, moral et politique". Cartier ne s'arrête pas là. Pour marquer plus expressément, si possible, que le nouvel Etat politique ne saurait exiger rien d'autre que la collaboration des races, et que la collaboration pourrait être profitable au Canada, le chef du Bas-Canada ajoutait ces derniers mots : "Nous ne pouvons, de par la loi, faire disparaître nos distinctions de races, mais j'en suis persuadé, les Anglo-Canadiens et les Canadiens français sauront apprécier leur position les uns vis-à-vis des autres. Placés les uns près des autres, comme de grandes familles, leur contact produira un esprit d'émulation salulaire. *La diversité des races contribuera, croyez-le, à la prospérité commune*".

Est-ce assez clair ? Ceux qui confondent, chez nous, nationalité politique et nationalité ethnique ou culturelle, ceux qui parlent de la Confédération comme si elle impliquait, même à la longue, une fusion quelconque des deux nationalités, ceux-là vont à l'encontre des déclarations formelles de Georges-Etienne Cartier, à l'encontre surtout du premier principe de notre Etat politique. Car, enfin, le Canada se définit assez généralement, croyons-nous, comme un Etat, ou consortium de provinces fédérées, ce qui est à l'inverse d'un Etat unitaire ; on admet encore qu'il soit his-

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

toriquement une alliance, non seulement de provinces, mais de deux nationalités, l'anglo-canadienne et la canadienne-française, et qu'il en fut ainsi de par l'expresse volonté d'une espèce de Canadiens qui n'entendaient sacrifier à une illusoire unité nationale, ni leur province, ni leur langue, ni leur droit, ni leur culture, en somme, tout ce qui faisait d'eux des Canadiens français. Eh bien ! si la Confédération canadienne est telle, au nom de quoi va-t-on nous interdire le droit et le devoir de rester ce que nous sommes et de penser qu'un Canadien tout court c'est, pour nous, sans mauvais calembour, un Canadien trop court ?

Que voulez-vous ? Un fait et une vérité de sens commun veulent que tout être porte un nom qui le définit et qui l'affirme, et que l'on ne perd son nom que pour perdre son existence. Oh ! je sais, on répétera une fois de plus que les Canadiens français se réfugient dans l'isolationnisme. Laissons dire. Autant s'isoler avec le bon sens que se pavaner avec la sottise. Que, dans ce pays du Canada, vivent indéfiniment côte à côte, sans jamais se fusionner, deux nationalités, le fait ne sera pas plus étrange ni même plus préjudiciable à l'union nationale qu'il ne l'est effectivement en Belgique où vivent côte à côte des Wallons et des Flamands ; qu'il ne l'est en Suisse, où se coudoient des Suisses d'origine française, d'origine italienne et d'origine allemande. Le fait ne sera pas plus monstrueux que ne l'a été, dans le Royaume-Uni, la coexistence de trois nationalités, après les annexions de l'Ecosse et de l'Irlande à l'Angleterre. Ces annexions ne faisaient pas des Iles britanniques, comme ici, au Canada, une fédération ; la Grande-Bretagne resta un Etat unitaire ; cependant, aux côtés des Anglais, n'ont jamais cessé d'exister, que je sache, comme groupes ethniques et même culturels, Irlandais et Ecossais. Et ça n'a pas empêché les trois de former le Royaume-Uni.

Au reste, les partisans de l'unité nationale à tout prix, et surtout au prix que nous seuls aurons à solder, finiront-ils par comprendre que les Canadiens français ne peuvent se

## LE QUÉBEC DANS LA CONFÉDÉRATION

comporter, en regard de la Confédération et surtout du pouvoir fédéral, de la même façon que leurs compatriotes des autres provinces ? Ils ne le peuvent, pour cette raison majeure, qu'en face de ces entités politiques, eux et leurs associés, ne sauraient se ramener sur tous les points au même dénominateur. La chose n'était point possible en 1867. Et c'est pourquoi, au lieu de l' "Union législative", nous avons eu l'union fédérative. La chose n'est point davantage possible en 1949, parce que le centralisme politique d'Ottawa n'est pas plus acceptable au Québec, en 1949, qu'il ne l'était il y a quatre-vingt-deux ans. A l'heure actuelle, les autres provinces peuvent s'opposer, de façon diverse, au centralisme outaouais. Elles ne s'y opposent point, pour les mêmes motifs que le Québec. D'un côté les motifs ne se haussent guère au-dessus de l'ordre politique et économique. De l'autre, à ces mêmes motifs, il en faut ajouter d'ordre supérieur, d'un caractère moral et culturel, motifs élevés, impérieux, qui engagent l'honneur et la vie d'un peuple et d'un Etat. Les Anglo-Canadiens n'ont rien à craindre, ni pour leurs croyances, ni pour leur droit, ni pour leur culture, du centralisme de l'Etat fédéral. Nous, Canadiens français, une expérience chèrement acquise nous l'a appris : nous avons tout à craindre. Et l'expérience gardera son poids d'or aussi longtemps qu'en politique la clairvoyance vaudra mieux que la naïveté, et que, pour la sauvegarde de ses plus chers intérêts, il vaudra mieux s'en charger soi-même que d'en charger le voisin ou, encore, le *fair play* britannique.

\* \* \*

Faut-il nous laisser brouiller tout autant sur le partage de nos allégeances, en particulier de nos devoirs de citoyens entre l'Etat fédéral et notre province ? Que n'a-t-on écrit et redit sur ce sujet ! Orateurs et publicistes politiques nous ont représenté l'Etat central comme une sorte de "super-power" devant lequel les provinces, petits Etats mineurs,

## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

n'auraient qu'à s'incliner, comme autrefois, les principicules d'Allemagne devant le roi de Prusse. Pareilles théories sont-elles bien conformes à la vérité historique, à la vérité constitutionnelle ?

"Nous sommes d'abord des citoyens de la province de Québec", rappelait un jour, au Conseil législatif de Québec, M. Thomas Chapais. Rappel d'une vérité extrêmement opportune. A qui notre première allégeance ? A Québec ou à Ottawa ? Une considération importe ici plus que tout le reste, domine de haut tout ce problème. Des deux puissances ou entités politiques en présence, Ottawa et Québec, laquelle l'emporte pour la sauvegarde et l'épanouissement de ce qui constitue l'essence même de notre vie nationale : nos biens culturels et religieux ? De laquelle des deux nous arrive-t-il de recevoir davantage ? De laquelle nous vient la plus haute vie ? Car, parmi les éléments qui font la substance de la vie civilisée, il existe, quoi qu'on dise, une échelle des valeurs, échelle qui déterminera, dans le cas qui nous occupe, le droit de cet Etat ou de cet autre à revendiquer notre première allégeance et notre premier amour. Qui a besoin d'apprendre, au Canada, l'excellence des réalités sociologiques confiées à l'autorité des provinces ? Les biens confiés à l'autorité québécoise et dont elle est, par droit constitutionnel et par droit historique, gardienne officielle : langue, droit civil, enseignement, mariage, institutions familiales, sociales, ne sont-ce pas, en définitive, nos droits les plus sacrés ? Ici faut-il le dire ? J'ai peur que les Canadiens français ne s'en rendent compte qu'assez superficiellement. Gâtés par la Providence, ils ont fini par méconnaître l'insigne privilège de naître et de vivre dans un pays baptisé, christianisé jusqu'en son tréfonds par leurs pères : pays dont toutes les institutions, familiales, juridiques, sociales, culturelles, sont imprégnées plus qu'en toute autre partie du Canada, de l'esprit de la vraie foi. Il semble qu'ils ignorent de même la chance exceptionnelle, en Amérique du Nord, d'être fils de la culture française, l'une des plus fines et l'une des plus hautes de

## LE QUÉBEC DANS LA CONFÉDÉRATION

ce monde, au sentiment de tous les historiens des civilisations, l'une des deux ou trois cultures qui, au cours des siècles, aient paru répondre aux tendances essentielles de l'intelligence humaine, l'une des plus propres, par conséquent, à forger en force et en beauté l'âme d'un peuple. Foi catholique, culture française ! L'étrange est qu'il faille nous rappeler la grandeur de ces richesses spirituelles, les vertus génératrices qu'elles infusent à notre milieu national, pour l'essor d'une humanité et d'une civilisation aussi saines qu'originales, pour un idéal de dépassement continu. C'est pourtant en notre pays québécois, et en lui seul, qu'il nous est donné de participer à tous ces privilèges. A qui donc, encore une fois, notre première allégeance ? A Québec, à Ottawa ?

Nous opposerait-on futilement l'unité, l'indivisibilité de la souveraineté et la subordination des provinces au pouvoir central comme les parties le sont au tout ? Ce serait bien mal entendre notre arrangement politique. La position constitutionnelle de la province canadienne en face de l'Etat fédéral n'est pas la position d'un Etat inférieur en face d'un Etat supérieur, mais bien la position d'un Etat souverain en face d'un autre Etat souverain. Sans doute, la souveraineté et les juridictions sont-elles effectivement divisées. Le fédéral est souverain dans les matières où les provinces lui ont concédé leur juridiction ; mais celles-ci le sont également dans les domaines où elles ont gardé plein pouvoir et exclusive compétence. Dans les matières qui relèvent du fédéral, nous lui devons soumission ; dans celles où la province est seule compétente, c'est à la province et à elle seule que nous devons allégeance. Et comme il se trouve, ainsi que nous le constatons, il y a un instant, que ces matières sont les plus nobles et les plus fécondes pour l'épanouissement de la personnalité humaine et de la culture nationale, tout nous justifie et nous fait même un devoir de nous tourner d'abord vers le pouvoir auquel la Constitution a confié la garde de ces biens éminents.

Et voilà pourquoi, fort de toutes ces constatations et de toutes ces certitudes, je fais mienne la déclaration de M. Cha-

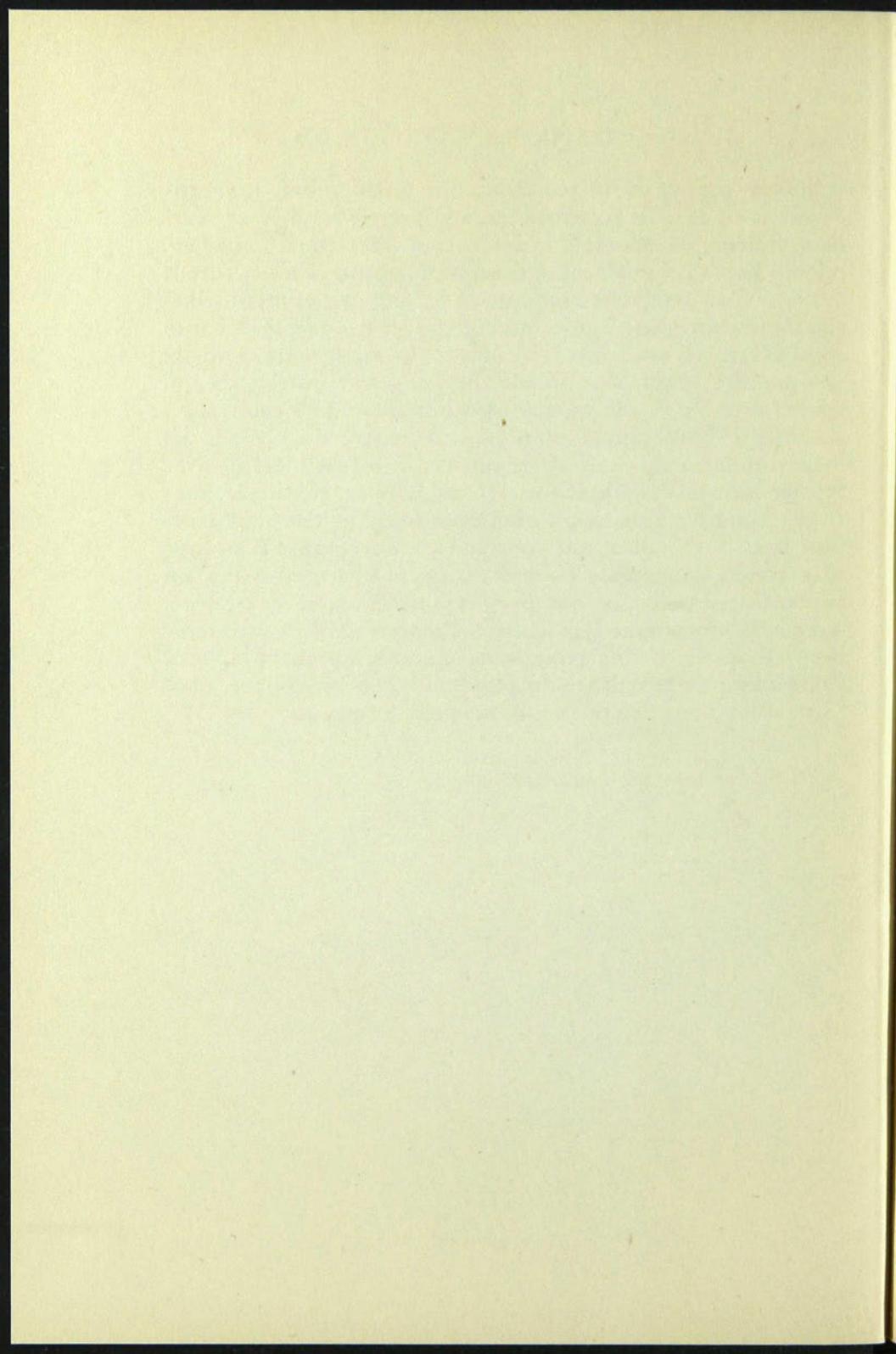
## L'INDÉPENDANCE DU CANADA

pais : "Avant tout nous sommes des citoyens de notre province". Et honni soit qui mal y pense ! Ce n'est pas là, comme se plaisent à le dire les faux alarmistes, nous fermer les portes sur le monde et sur l'avenir. On aime répéter, de ce temps-ci, que le Canada fait le pont entre les pays britanniques et les Etats-Unis. Le rôle qui attend, pour sa part, le Canada français, serait-il tant à mépriser ? Les Etats-Unis ne sont pas seuls en Amérique et dans le monde. Et à mesure qu'ils seront coincés par les pays communistes, ils l'apprendront davantage. Dans cet univers de demain, quel rôle enviable ne pourrait pas tenir un petit peuple comme le nôtre, si, par sa culture catholique et française, il sert déjà et servira de plus en plus de point de jonction entre tous les peuples latins de l'Europe et ceux des Amériques du Centre et du Sud !

Ce n'est pas là non plus de l'étroit provincialisme ; c'est se soumettre à la réalité constitutionnelle et politique ; c'est accepter, d'un cœur loyal, la hiérarchie de ses devoirs. Ce n'est pas là davantage se refuser à l'union nationale. Soyons Canadiens. Soyons-le, comme nous l'avons toujours été, plus et mieux que bien d'autres, nous qui n'avons jamais eu deux patries mais une seule : le Canada ; nous qui avons respecté mieux que tous les autres la lettre et l'esprit de la Constitution canadienne. Canadiens, soyons-le politiquement, par une allégeance sincère au pays canadien, à l'Etat canadien, dans la mesure où le bien commun de toutes les provinces a le droit de l'exiger. Mais, par droit et par devoir, restons Canadiens français. Ce qu'on ose appeler parfois une "culture canadienne" n'existera qu'à la condition, pour les deux grandes races de ce pays, d'exceller chacune dans le sens de ses innéités. Il ne devrait plus être nécessaire de rappeler ce que peuvent devenir langues et cultures bâtardes. En art, comme en toute chose, on n'est quelqu'un et l'on ne produit puissamment qu'à la condition d'être soi-même et de l'être vigoureusement. Qu'on se rassure : Anglo-Canadiens et Canadiens français trouveront encore un vaste champ où collaborer. Ils pourront communier à l'amour de

## LE QUÉBEC DANS LA CONFÉDÉRATION

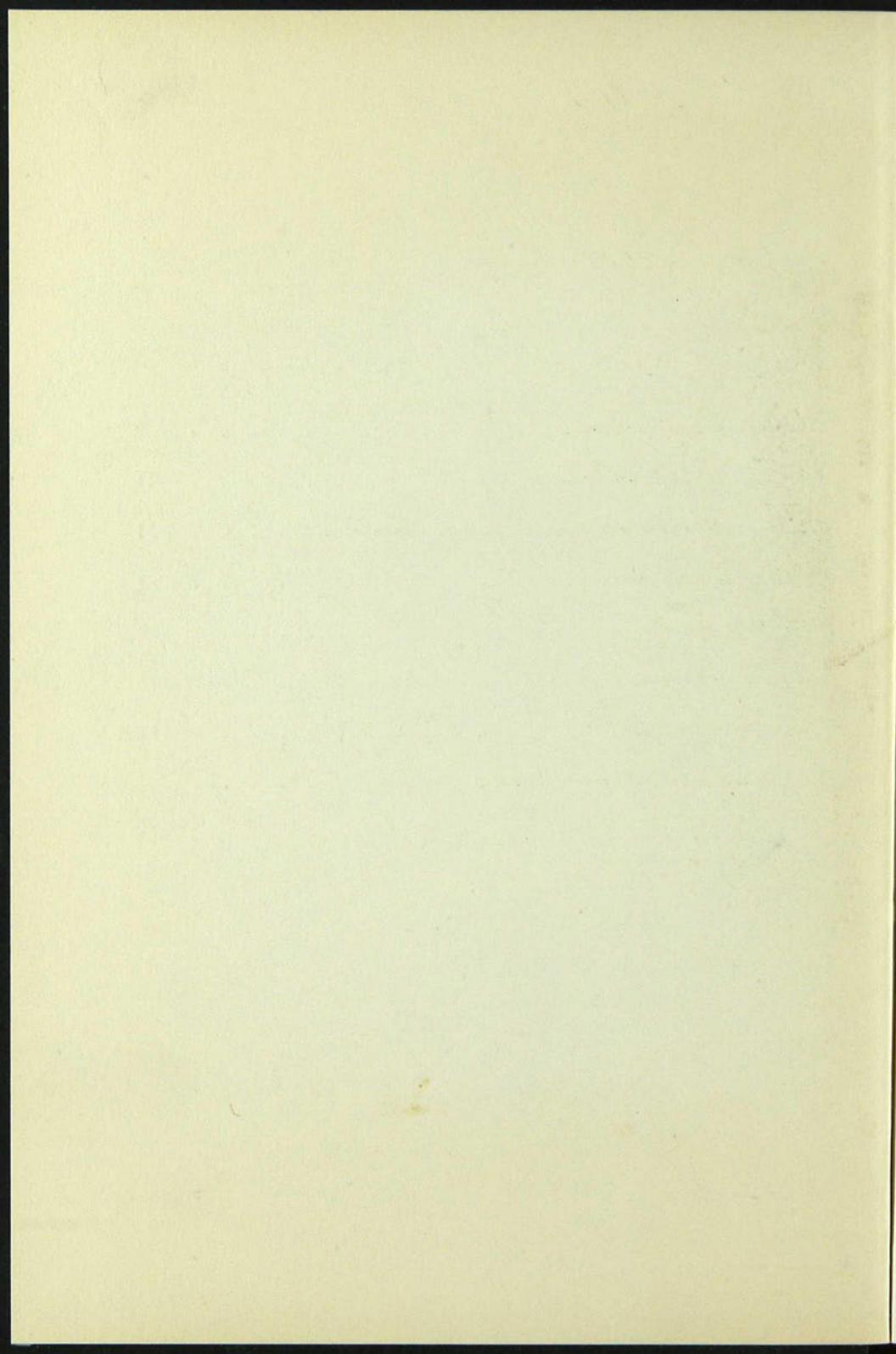
la même patrie, de la patrie unique enfin, libre, indépendante. Pour elle, ils pourront encore nourrir les mêmes rêves de grandeur, collaborer à la formation d'un esprit canadien, opposé à tout colonialisme, à tout impérialisme, à toute tutelle étrangère. Ils pourront communier à l'amour des mêmes institutions politiques, à une intelligence plus ouverte des mêmes libertés. Ils pourront faire effort commun pour se mieux comprendre, pour s'emprunter les uns aux autres, ce qui serait véritable et réciproque enrichissement ; ils pourraient s'animer à faire régner d'un bout à l'autre du Canada les mêmes notions de droit et de justice, le même idéal de fraternité humaine et chrétienne. Tout le reste, mâtinage, mariage, fusion de cultures, à quoi nous invitent des prédicants plus naïfs sans doute que méchants, tout le reste n'est que rêve creux, dangereuse chimère, inspirés bien moins par un sain réalisme politique que par certaine doctrine centraliste, qui a pris son origine l'on sait où. Prenons garde à ces ambitions illusoire qui ne pourraient aboutir, en ce pays, qu'à l'extinction de la culture du plus faible, ou provoquer, dans l'âme d'un peuple resté fier, d'inexpiables sursauts.

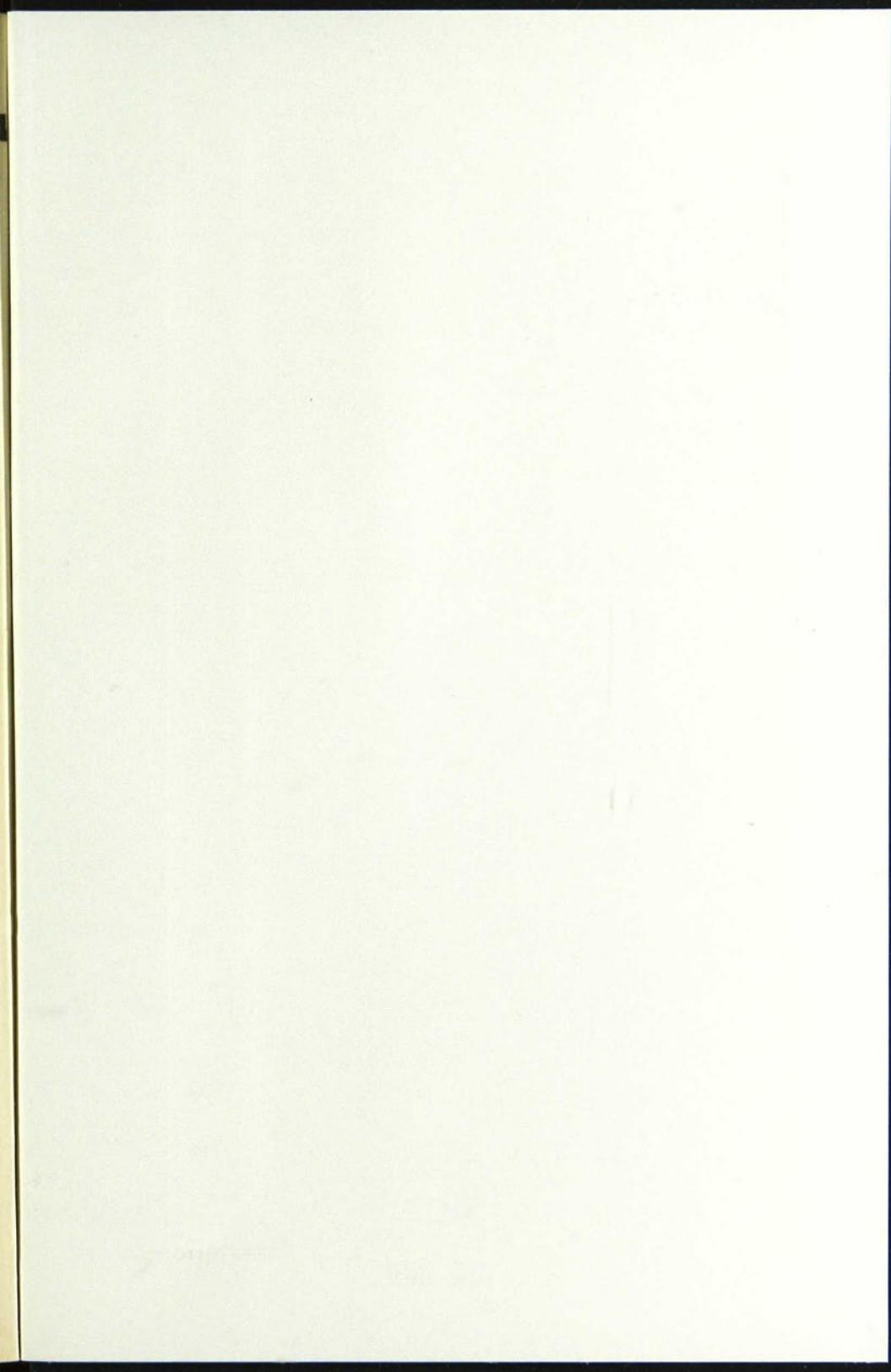


## SOMMAIRE



<i>Avant-propos de l'éditeur . . . . .</i>	9
<i>Pour la fête de l'indépendance . . . . .</i>	15
<i>L'idée d'indépendance à travers l'histoire canadienne . . . . .</i>	21
<i>Le Canada, pays libre . . . . .</i>	63
<i>Vers l'indépendance . . . . .</i>	99
<i>Un débat parlementaire en 1849 . . . . .</i>	131
<i>"Battle for Acceptance" . . . . .</i>	151
<i>Le Québec dans la Confédération . . . . .</i>	167





**R.C.L.**

**AVR. 2011**

BNQ



000 302 498

